L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1255 - VENDREDI 31 JANVIER 2014 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



ÉLEVAGE BOVIN FRANÇAIS



Photo: Réussir

Du potentiel... ici, comme ailleurs

Tout n'est pas perdu pour l'élevage bovin français qui voit ses qualités reconnues sur des marchés export en recherche de produits de qualité. Mais encore faut-il que la demande intérieure soit satisfaite et que la production perdure en quantité comme en qualité. Pas facile d'assurer sur tous les fronts, dans le contexte incertain de la Pac 2014 et face aux grands marchandages commerciaux des accords internationaux. Réunis en assemblée générale les 5 et 6 février aux Sables d'Olonne, les adhérents et les représentants de la FNB attendent le ministre de pied ferme sur tous ces sujets.

Page 3

Encarté avec cette édition : Barème d'Entraide - Mongin Assurances (sur certains cantons de l'Yonne)

Cette semaine avec votre journal

Le Barème d'entraide



Côte d'Or

› Portes ouvertes bâtiments

La traque aux idées



Nièvre

› PMTVA

Action syndicale au ministère



Yonne

› Interview

«Ce ne sont pas les lois qui font l'agriculture, mais les agriculteurs…»



Député de l'Yonne, Jean-Yves Caullet a été également rapporteur de la Loi d'Avenir à l'Assemblée, pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire





Sommaire

Panorama
02 • Prévisions météo
• Clin d'œil
03 • Élevage bovin français: Un potentiel qui reste à exprimer
• PRI Info

Côte d'Or
04 • Portes-ouvertes bâtiments: La traque aux idées
05 • Séminaire des groupes de développement: Une «première» réussie
06 • Chambre d'agriculture: «Lever la tête du guidon et s'informer»
07 • Salon de l'Agriculture: La Côte d'Or roule pour son agriculture à Paris

Nièvre
08 • PMTVA: Action syndicale au ministère de l'Agriculture
09 • GIEE en faveur de l'agro-écologie: Trois projets nivernais retenus
10 • Foncier agricole et rural: Le marché et l'activité de la Safer sont restés stables dans la Nièvre

Yonne
11 • Économie: Vœux au monde économique et industriel
12 • Loi d'Avenir: «Ce ne sont pas les lois qui font l'agriculture, mais les agriculteurs…»
13 • Chablis: Saint-Vincent fait son cinéma ce week-end à Chichée
14 • Cialyn et Union Charolais Croissance: La campagne de ventes de reproducteurs démarre bien !

Bourgogne
15 • Formation professionnelle: Un nouveau régime de dérogation pour les jeunes de 15 à 18 ans
16 • Forestiers privés de Bourgogne: La main passe...
17 • Dispositif «Remfor» : un bilan très satisfaisant
18 • Chambres d'agriculture de Côte d'Or, Nièvre et Yonne: Formation préparatoire au Certiphyto
19 • Élections municipales: Ce qu'il faut savoir

Services
26 • Cours et marchés
28 • Petites annonces
31 • Annonces légales
34 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

à suivre

Anev François Patriat à la co-présidence

Le président du conseil régional de Bourgogne, François Patriat a été élu mardi co-président de l'Association nationale des élus de la vigne et du vin. Un atout pour la filière viti_vinicole régionale.

François Patriat, président de la région Bourgogne et ancien ministre de l'Agriculture, a été élu co-président de l'Anev (association nationale des élus de la vigne et du vin), au côté de Philippe-Armand Martin, député de la Marne.

«Le vin et la Bourgogne sont étroitement liés : le rôle économique et social qu'y joue la vigne est égal à celui des filières industrielles dans d'autres régions : 20 000 emploi directs, plus de 6% du PIB, 4 300 domaines viticoles, 17 coopératives et 120 maisons de négoce », a rappelé François Patriat. *«J'ai été de tous les combats pour les intérêts du monde viticole, le plus récent ayant été celui de la préservation des droits de plantation. Avec "L'Appel de Dijon", dont j'ai été à l'initiative en mars 2012, nous avons démontré notre capacité à nous rassembler pour la défense des appellations viticoles françaises»*. De fait, la mobilisation de nombreuses régions et de plus de quinze pays, ainsi que l'appui de parlementaires européens, ont permis à la Commission européenne d'évaluer l'impact négatif de la suppression des droits de plantation pourtant décidée depuis plusieurs années.



Un Bourguignon à la co-présidence de l'Anev est un atout évident pour notre filière régionale.

«L'Anev sert une cause économique dont nous mesurons chaque jour les effets dans nos régions et dans nos terroirs. Elle joue le rôle de porte-parole des territoires viticoles au niveau national et elle continuera à le faire», a poursuivi son nouveau co-président. *«Nous serons particulièrement vigilants lors des discussions du prochain projet de loi de santé publique, en mai 2014, et notamment sur les propositions de restriction de communication sur Internet et les réseaux sociaux. Comment, en effet, une commune viticole pourrait-elle valoriser de manière efficace son offre œnotouristique, s'il lui est interdit de le faire avec les outils de communication les plus modernes et les plus utilisés ?»*.

en bref

Société Les agriculteurs sont les plus exposés au "burn-out"

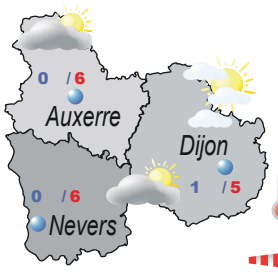
Les agriculteurs sont, en France, les actifs les plus exposés à l'épuisement professionnel, couramment appelé «burn-out». C'est ce que révèle une étude du cabinet Technologia selon laquelle 23,5 % des agriculteurs exploitants sont soumis au *«travail excessif et compulsif»*, contre 19,7 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, 19 % des cadres et professions intellectuelles, 13,2 % des ouvriers et 6,8 % des employés. À la question *«vous sentez-vous épuisé à la fin d'une journée de travail ?»* ; 53 % des agriculteurs répondent oui contre 35 % des ouvriers et 23 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Cette étude a été conduite par le cabinet Technologia du 30 juillet au 30 août auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatives de la population française. Le travail excessif correspond aux réponses : *«je travaille trop»* et le travail compulsif à : *«je ne peux pas ne pas travailler»*.

Environnement La loi "zéro-phyto dans les espaces publics" adoptée

Le Parlement a adopté la proposition de loi écologiste qui interdit les pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020, et dans les jardins particuliers à partir de 2022. Le texte, déjà adopté par le Sénat en novembre 2013 puis par la Commission du développement durable de l'Assemblée le 15 janvier 2014 a donc été définitivement adopté le 23 janvier. Seuls les élus UMP se sont prononcés contre ou abstenus. Le ministre de l'Écologie, Philippe Martin, a estimé que ce texte est *«une nécessité»* pour la santé publique et la protection de l'environnement, rappelant cependant que 90 % des produits phytosanitaires sont employés en agriculture.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 31 janvier au 9 février

Vendredi 31 Janvier



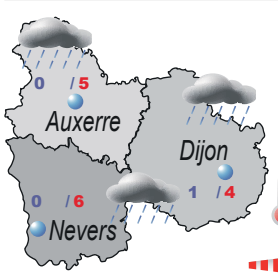
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 5 à 7 °C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Ste Marcelle
Soleil : 08:14 - 17:46
Lune : 08:07 - 19:02

Samedi 1er Février



Pluvieux
Ce samedi se déroulera sous un ciel couvert et de nombreuses précipitations.

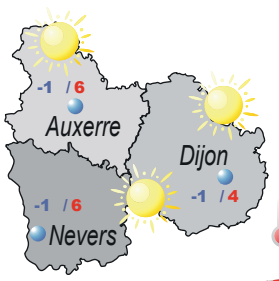
T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 5 à 7 °C

Vents : Ouest 30 km/h

Ste Ella
Soleil : 08:13 - 17:48
Lune : 08:42 - 20:20

AGATE FRANCE
AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 2 Février



Ensoleillé
Le ciel sera clair et le soleil généreux. Les températures seront en légère baisse en matinée.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 5 à 7 °C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

St Théophane
Soleil : 08:12 - 17:49
Lune : 09:14 - 21:36

Prévisions à 7 jours

Lundi 3 au Mercredi 5 Février :

Un ciel très nuageux avec quelques averses.

Vents : Sud à 30 km/h
T° mini. : -1 à 6 °C T° maxi. : 6 à 8 °C

Jeudi 6 au Dimanche 9 Février :

De nombreuses averses sont attendues pour ces prochains jours.

Vents : Ouest-Sud-Ouest à 40 km/h
T° mini. : 0 à 7 °C T° maxi. : 5 à 7 °C

clind'œil



Elevage bovin français

Un potentiel qui reste à exprimer

Le potentiel de développement de la filière bovine française existe, mais il est loin de s'exprimer pleinement. Les éleveurs ne se positionneront pas sur les marchés de masse, mais l'avenir de la filière se joue quand même en dehors des frontières, sur la qualité, les produits frais, la génétique et les animaux sur pieds.


Réussir

L'équation n'est pas simple, la consommation de viande bovine diminue et les derniers arbitrages de la Pac ne sont pas fixés, mais les attentes sont fortes avant d'esquisser le modèle de l'élevage bovin français de demain. Les marchés de masse sont hors de portée de l'élevage français, dominés par les productions brésiliennes ou indiennes et le congelé essentiellement, pourtant, l'avenir de la filière bovine française se trouve aussi en dehors des frontières, vers le pourtour méditerranéen et l'Asie. Il est question de prendre position sur des filières de produits frais et de qualité, mais aussi sur la génétique et sur les animaux sur pieds. Une stratégie qui requiert le maintien d'une forte production nationale.

L'export, nouvel eldorado ?

Si la Chine apparaît selon Guy Hermouet, vice-président de la FNB, en charge de l'export Pays Tiers, comme ayant "*un incroyable potentiel de développement des exportations françaises en viande bovine*", de nouvelles perspectives s'ouvrent aussi vers le Japon. Certains marchés extérieurs pourraient ainsi représenter un véritable eldorado pour les éleveurs français fournisseurs de produits de qualité. Dans certains pays, le développement de l'élevage bovin n'est pas possible, alors que les produits carnés sont de plus en plus consommés par les populations. La brèche est ouverte, reste à mobiliser suffisamment les troupes pour emporter les marchés. Ces marchés changent vite, ce qui amène les professionnels à multiplier la diversité des débouchés. Face à ce potentiel réel de développement, la France se divise en deux : "*une partie de la filière a beaucoup d'ambitions à l'export, une autre partie se referme sur elle-même*" explique Pierre Chevalier, président de la FNB. Or, à l'export "*les prix sont au moins égaux aux prix intérieurs*" assure Guy Hermouët. Mais "*nous ne ferons pas d'engraissement si nous n'avons pas de veaux*" complète Jean-Pierre Fleury, secrétaire général de la FNB. L'idée est donc bien d'engager un soutien de la production nationale pour la consommation nationale et pour l'export.

L'enjeu du maintien du potentiel de production

Deux ans après la création du Groupement export France (Gef), les professionnels renouvellent les initiatives et proposent la création sous l'égide est Pouvoirs publics d'une cellule export viande bovine réunissant l'ensemble des acteurs concernés. Preuve du rapprochement de l'Etat et de la filière, Interbev (Interprofession bétail et viandes) faisait partie du voyage présidentiel en Turquie les 27 et 28 janvier...

Tout l'enjeu actuel, est le maintien justement du potentiel de production français et là, les éleveurs sont en première ligne. La France est le seul Etat à avoir maintenu le couplage des aides au troupeau allaitant. D'autres pays l'ont abandonné. Mais avec la nouvelle Pac, c'est le montant des primes pour le maintien du troupeau allaitant qui inquiète.

Des éleveurs de la Nièvre et de Saône et Loire ont manifesté le 22 janvier devant le ministère de l'Agriculture à Paris. Emmanuel Bernard, représentant les éleveurs bovins de la Nièvre et de Bourgogne, pense que des annonces devraient être faites les 5 et 6 février prochains, lors de l'assemblée générale de la FNB.

La FNB en assemblée générale les 5 et 6 février

Le ministre attendu sur les arbitrages de la Pac

Les éleveurs bovins craignent d'être la variable d'ajustement dans les accords internationaux en préparation et sont très inquiets des derniers arbitrages qui pourraient être rendus sur la prime à la vache allaitante.

A quelques jours de l'Assemblée générale de la Fédération nationale bovine qui se déroulera aux Sables d'Olonne, les 5 et 6 février, Pierre Chevalier, le président, a procédé à un tour d'horizon des préoccupations des éleveurs. Premier sujet d'inquiétude, la baisse des abattages.

Estimée à 6 % en moyenne, elle peut atteindre 11 % pour certains abattoirs. *«Notre situation est précaire, quand on sait que la filière viande bovine procure 800 000 emplois»*, a-t-il expliqué.

Avec la baisse de la consommation, l'avenir de la filière pourrait être compromis par de nouveaux accords internationaux qui feraient de la viande bovine une monnaie d'échange. Il y a eu celui qui a été signé avec le Canada, celui qui est en préparation avec les Etats-Unis, sans oublier la relance des négociations avec le Mercosur et le risque d'importations massives en provenance du Brésil. *«La production de viande de ces continents ne correspond pas au cahier des charges sanitaire et bien être animal qui est exigé des éleveurs européens et français»* en particulier, s'insurge Pierre Chevalier. Alors que la France pourrait faire valoir ses atouts, notamment à l'exportation. Le syndicat déplore que les opportunités qui apparaissent dans les pays tiers, notamment dans le pourtour méditerranéen, soient insuffisamment saisies. *«C'est l'export qui redonnera du dynamisme à la filière»*, insiste Guy Hermouet, vice-président de la FNB.

Autonomie protéique

Mais dans l'immédiat, c'est la mise en œuvre de la nouvelle Pac qui inquiète les éleveurs. Dans le viseur : le montant de la prime à la vache allaitante. Si les éleveurs ont la garantie de toucher 200 euros pour les 40 premiers animaux, le montant n'est pas fixé au-delà. *«Les choix idéologiques sont contradictoires avec l'économie»*, déplore Jean-Pierre Fleury, le secrétaire général, en faisant remarquer que la plupart des élevages spécialisés ont une taille comprise entre 60 et 100 têtes.

Autre sujet de crispation : le plan protéines promis dans le cadre de la Pac. Alors qu'il avait été initialement prévu que les deux tiers de l'enveloppe (150 millions d'euros) soient dédiés à l'autonomie fourragère des exploitations de polyculture-élevage, l'autre tiers revenant aux productions végétales, la FNB n'est pas du tout sûre que les arbitrages du ministre de l'Agriculture aille dans ce sens. C'est d'ailleurs sur les dossiers de la mise en œuvre de la Pac que Stéphane Le Foll est le plus attendu aux Sables d'Olonne.

PRI info

Côte d'Or

Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'Etat). Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet.
Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com.
Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 67 85

Nièvre Le Point Info Transmission

Le Point Info Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 45 99 (accueil financé par le Fonds Social Européen et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Vous souhaitez transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé

Vous pouvez bénéficier des services du Répertoire Départ Installation (RDI), mission gérée par la Chambre d'Agriculture. Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite pour vous (service financé par l'Etat). Contactez Marc Abonnet, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95.

Portes-ouvertes bâtiments

La Traque aux idées…

Onze exploitations du département accueillent depuis lundi des éleveurs mûrissant pour la plupart un projet de construction. Zoom sur la première journée de la semaine, au Gaec Thouviot à Brazey-en-Morvan et chez Benoît Poillot à Thoisy-la-Berchère.



Chez Benoît Poillot (stabulation libre 100% paillée semi ouverte des 39 vaches allaitantes et 53 jeunes).

La traditionnelle semaine consacrée aux visites de bâtiments agricoles se termine cet après-midi à l'EARL Maugey à Blancey (voir notre édition du 17 janvier). Les portes-ouvertes ont débuté lundi dans les cantons de Liernais et Saulieu. Edouard Benayas, de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, dressait un contexte général plutôt positif : *«Nous avons eu une belle dynamique en 2013, avec environ 70 dossiers dans le département. Il y a toujours des projets qui se dessinent, notamment avec des JA qui s'installent. L'année 2014 sera transitoire. En effet, nous sommes en attente vis-à-vis des aides bâtiments. Nous devrions en savoir plus d'ici un mois ou deux».*

Édouard Benayas se montre plutôt optimiste quant au nouveau plan 2015-2020: *«rien n'est officiel, mais les règles, on l'espère, devraient être reconduites à peu près à l'identique. Il faudra voir quelles sont les priorités des financeurs. Nous espérons pouvoir déposer des dossiers au mois de mai, ou au pire en septembre».*

Bâtiments simples et fonctionnels

Comme tous les ans, de nombreux éleveurs sont venus visiter des bâtiments pour y *«piocher»* des idées pour leurs futurs projets. Les deux agriculteurs qui ont ouvert leur portes lundi étaient d'ailleurs d'anciens participants à ces journées bâtiments. *«J'ai moi-même participé aux deux dernières éditions, pour aller voir ce qu'il se faisait ailleurs»* explique Benoît Thouviot à Brazey-en-Morvan. Sa stabulation libre 100% paillée semi-ouverte pour 78 vaches allaitantes est opérationnelle depuis février 2013. Le Gaec Thouviot recherchait un bâtiment fonctionnel, simple, avec une bonne ambiance, et intéressant d'un point de vue économique pour faire face à une augmentation de cheptel de 40 bovins.

La réalisation s'avère satisfaisante, même si l'éleveur attend d'avoir *«un peu plus de recul dans le temps»* pour dresser un premier bilan. La stabulation libre 100% paillée semi ouverte des 39 vaches allaitantes et 53 jeunes de Benoît Poillot est opérationnelle depuis octobre dernier et ressemble beaucoup à celle du Gaec Thouviot : *«Ce bâtiment me simplifie énormément le travail»* révèle l'éleveur de Thoisy-la-Berchère, *«cette réalisation m'a permis d'avoir tous les animaux sur le même site. Certaines de mes bêtes restaient au pré : il est désormais plus facile de les alimenter et d'intervenir plus facilement sur le plan sanitaire par exemple. Je recherchais un bâtiment assez vaste tout en limitant l'investissement. A l'avenir, si un de mes fils veut s'installer, il sera possible de n'y mettre que des vaches, il suffira de poser des cornadis adultes».*

D'un point de vue économique, la place revient à 2400 euros au Gaec Thouviot et 2000 euros chez Benoît Poillot : une différence à nuancer, notamment, avec la présence de jeunes bêtes chez le deuxième éleveur cité, nécessitant moins de place. Tous les deux ont considérablement fait baisser les coûts de construction en assurant eux-même la maçonnerie. Retour sur les autres visites bâtiments dans la prochaine édition de Terres de Bourgogne.

AURÉLIEN GENEST



Au Gaec Thouviot (stabulation libre 100% paillée semi-ouverte pour 78 vaches allaitantes).

Démonstration de matériel



L'entreprise Mortier, basée à Censerey dans le canton de Liernais, a proposé la démonstration d'un bol mélangeur «*Supertino*» (deux vis, 19m³) lors de cette porte-ouverte. L'alimentation des animaux et le paillage ont été effectués dans le bâtiment du Gaec Thouviot. *«Cet outil se démocratise de plus en plus, il assure parfaitement le mélange et la distribution mais également le paillage»* souligne le représentant de l'entreprise, *«ce n'était pas forcément le cas avant et même aujourd'hui dans certaines marques».* Les avantages apportés par cet outil sont nombreux d'après l'entreprise Mortier : *«il permet de simplifier le travail, de gagner du temps (une ration par jour voir tous les deux jours, ce qui supprime l'astreinte du dimanche), de gagner en qualité de ration car on donne tous les jours la même chose aux animaux, on incorpore et mélange toutes sortes d'aliments, tout est consommé. Cette constance dans l'alimentation est également un plus au niveau sanitaire, notamment pour le lait des vaches et maladies des petits veaux. Ce bol permet aussi de peser ce que l'on donne : on optimise ainsi les rations, les stocks. Quand nous faisons nos démonstrations, nous avons souvent 100 kg d'écart sur une balle ronde notamment en enrubannage. Cent kilogrammes sur 150 jours d'hiver, le compte est vite fait, même si le produit est cultivé en ferme, il a un prix aussi».* En ce qui concerne les inconvénients, le prix de la machine intervient forcément. Compter une fourchette large entre 35 000 et 50 000 euros selon les volumes et le matériel. L'utilisation d'un tel bol nécessite une certaine anticipation : *«il faut bien entendu avoir la place de manœuvrer dans les cours et dans les bâtiments»* rappelle l'entreprise Mortier.

L'avis d'un éleveur



Gilles Boeuf, éleveur à Allerey dans le canton d'Arnay-le-Duc, était présent lundi après-midi chez Benoît Poillot : *«Je participe quelque fois à ces visites bâtiment. Elles sont très intéressantes, on a toujours quelque chose à apprendre. En ce qui me concerne, j'ai un petit projet d'extension et j'essaie d'améliorer mon travail. Ce que je retiens de cette visite ? Le libre service. L'éleveur a fait le sien lui-même, c'est pratique car on ne donne à manger qu'une fois par jour aux bêtes, c'est un gain de temps certain. Je vais le faire chez moi. J'ai également posé des questions d'ordre financier : quand on se lance dans un projet, mieux vaut se renseigner un maximum pour que le dossier soit bien calé, et pour éviter toute mauvaise surprise de dernière minute».*

Séminaire des groupes de développement

Une «première» réussie

Pour la première fois, les adhérents des groupes de développement de Côte d'Or ont eu l'occasion de se réunir en séminaire. Une «première» organisée par la Chambre d'agriculture.



Une centaine de participants pour ce premier séminaire des groupes de développement de Côte d'Or qui a laissé une large place à l'expression et à l'initiative.

Ils étaient une centaine à avoir répondu à l'invitation de la Chambre d'agriculture de participer au premier séminaire organisé pour les groupes de développement de Côte d'Or. Trois cent quatorze adhérents participent au dynamisme de quinze groupes de développement en grandes cultures, qui trouvent là un appui collectif et une structure de réflexion et d'échange sur leurs pratiques. Pour rappel un groupe de développement fonctionne sous le statut d'une association *«loi 1901»* et décide collectivement des actions communes de formation, des échanges techniques et des expérimentations en vue de la production de références locales. Le tout avec l'appui technique d'un conseiller de la Chambre d'agriculture, pour la production des bulletins techniques, l'organisation de tours de plaine, les échanges sur les marges brutes, l'accompagnement des journées et voyages d'études...

Un «noyau social» porteur de liens entre les adhérents

Ce premier séminaire a permis de jouer la transversalité entre les groupes, amenés à réfléchir à une nouvelle organisation et à définir la nature et les besoins d'accompagnement en fonction des objectifs des groupes. Rationalisation des tours de plaine, place donnée à l'innovation, définition des axes d'accompagnement... en groupes puis en plénière, chacun à fait entendre sa voix, avec pragmatisme et la volonté d'adapter les actions au contexte local. L'importance du maintien des groupes de base, *«socle de l'organisation»*, *«noyau social qui forge le lien entre les adhérents»*, a été réaffirmée, ce qui n'empêche pas les éléments les plus *«moteurs»* de décider de travailler de façon transversale sur des sujets innovants. C'est aux groupes de développement de définir leur stratégie et leur devenir, la Chambre d'agriculture intervenant en support pour accompagner les réflexions. Ce séminaire a permis non pas de libérer la parole des groupes, exercice qu'ils pratiquent naturellement, mais de poser les bases d'une réflexion collective pour faciliter le maillage et renforcer l'efficacité d'un réseau particulièrement innovant et constructif. En fin de journée, alors que Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, avait ouvert le séminaire le matin, Fabrice Genin, membre du bureau de la CA 21, a clôturé les travaux en soulignant *«la participation massive des adhérents des Geda et la réussite d'une journée où la diversité des attentes et des problématiques s'est bien exprimée, dans un climat d'écoute mutuelle particulièrement constructif»*.

ANNE-MARIE KLEIN

► *Intervention* Philippe Lemanceau (INRA)

Agronomie et environnement, même combat

Son intervention a pimenté cette journée de séminaire et, comme tout *«poil à gratter»*, clarifié certaines positions tout en ébranlant des certitudes. *«L'agronomie peut-elle répondre aux défis de notre agriculture demain ?»* Telle était la question. La réponse est complexe, à l'image de la biodiversité.

«L'agroécologie permet de concilier performances agronomique et environnementale». Ce postulat posé, Philippe Clémanceau a fourbi ses arguments et replacé son propos dans le contexte : *«Neuf milliards de terriens bientôt, une raréfaction des terres arables, l'augmentation de la consommation d'intrants dont certains gisements sont d'ors et déjà épuisées»*... et la problématique de l'eau *«à prendre en compte dès maintenant»*. Avec un enseignement à tirer de tout cela : *«l'agriculture est soumise à des changements globaux auxquels elles participent»*. A partir de là, inutile de se fourrer la tête dans le sable, c'est plutôt le moment d'accepter *«le changement de paradigme et de voir comment on va pouvoir nourrir la planète en préservant l'environnement et assurer une production agricole en quantité et en qualité»*.

L'agroécologie est devenue le *«thème leader de l'INRA»*, l'UMR dirigée par Philippe Lemanceau est *«la première de Bourgogne et la seconde en France en importance. 450 personnes travaillent sur l'agroécologie»*. Cela ne se balaie pas d'un revers de main... En quoi cela consiste ? A *«étudier les interactions et les régulations entre les communautés microbiennes et végétales des sols, à différentes échelles de paysage, à proposer des systèmes de cultures innovants»* pour *«affronter des enjeux environnementaux qui obligent à adapter les cultures à l'environnement»* et non le contraire...

Dans quel but ? Produire en quantité et en qualité et subsidiairement *«préserver et enrichir la biodiversité»* et bénéficier des *«services environnementaux associés»*. Face aux contraintes et aux changements de l'environnement il faut *«passer de la passivité à l'action, identifier et encourager les systèmes les plus performants d'un point de vue environnemental (…) se préparer collectivement, avant que l'on ne nous demande des comptes»*. Les travaux en cours sont le reflet de ces préoccupations : ils concernent les adventices, les communautés microbiennes des sols, les légumineuses, les interactions plante/sol, dans une vision systémique des systèmes d'exploitation.

Et le champ de recherche est immense, d'une extrême diversité et complexité dans les interactions à étudier : *«sur un hectare on trouve entre 1t à 1,5t de faune, 3,5t de champignons, 1,5t de bactéries (…) la vie sous nos pieds est autrement plus importante que ce que l'on voit au-dessus»*. L'enjeu des recherches en biologie des sols, c'est la connaissance de la biodiversité (encore très limitée, *«on est loin de tout savoir»*) et la relation entre *«biodiversité-fonctions-services écosystèmes»*. Une bonne nouvelle toutefois : *«les sols ne sont pas morts»*, les 2200 échantillons recueillis et analysés sur l'ensemble du territoire en attestent, car ils ont permis *«une caractérisation très fine des sols»*. Pourquoi encourager et augmenter la biodiversité ? D'abord parce *«qu'elle assure la productivité et la stabilité de l'agro-écosystème»*, ensuite parce *«qu'elle garantit la multifonctionnalité et améliore la résistance aux perturbations de l'environnement»*. *«Pour un sol donné, plus la biodiversité est importante, plus la stabilité du système est assurée»*. Mais l'agriculture n'est pas seulement en cause dans les atteintes à l'environnement, *«il faut aussi faire le ménage dans les ménages»*, antibiotiques, médicaments, contraceptifs, anti-dépresseurs.. Tout se retrouve dans l'eau là aussi.

AMK

► *Agenda*

04/02 Assemblée générale du Gab 21

Le Groupement des agrobiologistes de Côte d'Or se réunit en assemblée générale mardi 4 février de 14h30 à 17h30 à la mairie de Bligny-sur-Ouche. Cette année, les débats et réflexions tourneront autour des problématiques d'installation et transmission des exploitations agricoles bio. Il s'agit d'un enjeu crucial qui conditionne le devenir de l'agriculture biologique de demain.

06/02 Assemblée générale du GDS

Le Groupement de défense sanitaire de Côte d'Or organise son assemblée générale jeudi 6 février à 9h30 à la salle polyvalente de Sombernon. Si le quorum n'est pas réuni, une seconde assemblée générale aura lieu le même jour à 10 heures. Ordre du jour: ouverture de l'assemblée par le président, présentation des comptes, rapport moral du secrétaire général, état sanitaire du cheptel bovin par le directeur de la DDPP, rapport d'orientation et résolutions par le président, lutte contre la BVD : étude du coût des différentes stratégies par le docteur Étienne Petit, questions diverses.

07/02 Assemblée générale des JA

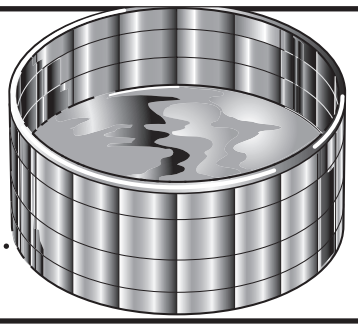
Les Jeunes agriculteurs de Côte d'Or tiennent leur assemblée générale vendredi 7 février ds 14 heures à la salle d'honneur Henry Berger du Conseil général (1, rue Joseph Tissot à Dijon). Participation de Jean-Marie Seronie, directeur du CER France Manche sur le thème : *«Agriculteur mais surtout chef d'entreprise, vers un nouveau modèle agricole ?»*.

14/02 Vente de reproducteurs charolais à Créancey

La station d'évaluation de Créancey organise une vente de futurs reproducteurs charolais certifiés race pure le vendredi 14 février prochain à 14h00 au hall d'exposition du Pôle agricole de Pouilly en Auxois (animaux visibles à partir de 10h).
Rens. 03 80 90 68 81.

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr

FOSSES A LISIER BETON
CONÇUES POUR DURER
Système de coffrage économique, fosse coulée sur place.
Capacité : 25 à 5000 m³.
Des milliers de références
Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr



DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

▸ Formations

Comment réduire l'utilisation de produits phytosanitaires sur son exploitation ?

Vous faire acquérir les outils permettant la réflexion et la mise en œuvre d'une réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires
Durée : 3 jours
Date(s) et lieu(x) : 6 février, 6 et 20 mars 2014 à Saint Thibault
Public concerné : Tout exploitant concerné par l'utilisation de produits phytosanitaires sur des parcelles de grandes cultures
Contact : Céline Sagres (Chambre d'agriculture de Côte-d'Or) 03 80 91 06 76 – celine.sagres@cote-dor.chambagri.fr
Responsable de stage : Anne Hermant (Chambre d'agriculture de Côte-d'Or) 03 80 28 81 29 – anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

Directive Nitrates : faites le point sur les évolutions

Raisonner sa fertilisation azotée et enregistrer ses interventions en
tenant compte des nouvelles références de la méthode des bilans et de la nouvelle réglementation spécifique aux zones vulnérables
Durée : 1 jour
Date(s) et lieu(x) : 11 février à Ruffey les Beaune, 20 février à Agencourt ou 10 mars – lieu à définir
Public concerné : Tout agriculteur (trice) exploitant des parcelles en zone vulnérable
Responsable de stage : Anne Hermant (Chambre d'agriculture de Côte-d'Or) - 03 80 28 81 29 – anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

Améliorer ou maintenir la qualité du lait

Comprendre les infections mammaires en élevage bovin, identifier les facteurs de risques de contaminations et de dégradation de la qualité du lait et étudier des pistes d'amélioration
Durée : 2 jours
Date(s) et lieu(x) : 19 et 26 février 2014 à Saint Seine l'Abbaye ou 27 février et 04 mars 2014 à Sainte marie la Blanche
Public concerné : Eleveurs et éleveuses de Bourgogne souhaitant mieux maîtriser la qualité cellulaire de leur lait
Contact : Jean François Dessolin(Cote-d'Or Conseil Elevage)– 03.80.68.67.10 – cbl.ocl21@ucacig.fr
Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre d'agriculture de côte-d'Or) – 03 80 90 68 72 – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Chambre d'agriculture

«Lever la tête du guidon et s'informer»

Des éleveurs de l'Auxois-Morvan tirent de bons enseignements de leur formation sur la filière viande bovine terminée en fin d'année.



Depuis trois ans, une quinzaine d'éleveurs de l'Ouest du département se libèrent de leur temps pour échanger sur différentes thématiques de travail. La découverte de la filière bovine était au programme de 2013. Pour clore la formation, le groupe de Saulieu-Liernais a été reçu à la SA Tarteret à Cussy-les-Forges (89) pour parler engraissement. Le thème 2014 est actuellement réfléchi : il pourrait être celui de la politique agricole commune. Un voyage d'études à Bruxelles pourrait être organisé.

Leur satisfaction semble unanime. Les trois sorties réalisées en 2013 par un groupe d'éleveurs, principalement issus des cantons de Saulieu et Liernais, ont été *«riches et fructueuses»* selon les intéressés. *«Cette formation, avec l'appui de la Chambre d'agriculture, nous a permis de découvrir toute la filière, en large et en travers»* souligne Michel Bureau, éleveur à Saulieu. Romain Bertrand, habitant Thorizeau, revient sur la première journée au cours de laquelle les éleveurs ont rencontré Jean-Pierre Fleury et Isabelle Tisserand, président et directrice d'Interbev Bourgogne : *«Interbev, ce nom apparaît sur nos factures, mais on ne connait pas toujours exactement sa signification et tout ce qu'il y a derrière. Cette rencontre nous a permis d'en savoir un peu plus. Ce que je retiens ? Un point sur la réglementation : dès l'instant que les animaux partent de chez vous en camion, ils passent sous la responsabilité des marchands de bestiaux. Ils ont une assurance. Quand il y a un problème avec un animal, ce n'est plus à vous de le régler. Il faut bien faire attention qu'il y ait un bon d'enlèvement de la bête. Au moindre doute, il ne faut surtout pas hésiter à contacter Interbev»*. Julia Sagetat, jeune agricultrice à Sussey, évoque Normabev : *«Il est possible de connaître rapidement les différents critères des animaux tués et leurs classements. Il suffit d'aller sur le site internet de Normabev et rentrer notre code personnel»*. Si Julia Sagetat utilisait déjà ce procédé avant la formation, ce n'était pas forcément le cas de ses confrères, comme le fait remarquer Michel Bureau : *«un code nous a tous été envoyé il y a quelques années, mais visiblement, nous sommes nombreux à l'avoir égaré ! Un peu à tort, car ce procédé apparaît intéressant. Heureusement, en appelant Interbev, le code peut nous être redonné»*.

Commercialisation et sanitaire

La deuxième journée de formation s'est en partie déroulée au marché au cadran de Saint-Christophe-en-Brionnais, en Saône-et-Loire en présence de son directeur M. Buisson pour évoquer toutes les spécificités techniques. Si la majorité du groupe côte d'orien s'était déjà rendue sur ce type de marché, la participation à une commission de cotations était en revanche une grande première pour tous les éleveurs du groupe. Nicolas Josse et Benoît Thouviot, éleveurs à Villargoix et Brazey-en-Morvan, livrent leurs impressions : *«cela nous a permis de découvrir les personnes qui sont autour de la table, c'est-à-dire d'un côté les vendeurs, de l'autre les acheteurs. Ce que nous en avons pensé ? Nous nous attendions à quelque chose de plus discuté. Finalement, vendeurs et acheteurs se mettent d'accord très rapidement !»*. La rencontre avec un exportateur était également au programme de cette deuxième journée. Reçus à la SARL Corneloup-Philibert, les éleveurs ont pu découvrir l'ensemble du centre d'allotement situé à Curbigny et échanger sur la conjoncture et le marché. *«Il nous a présenté son métier, il livre environ 1 000 bêtes par semaine en Italie, c'est assez impressionnant»* confie Benoît Thouviot. La dernière journée de formation s'est déroulée chez Denis Tarteret, à Cussy-les-Forges. L'Icaunais spécialisé dans l'engraissement a lui aussi livré les différentes facettes de son activité. *«D'un point de vue sanitaire, il nous a expliqué tous les traitements et ses techniques bien particulières pour rentrer ses bêtes. Celles-ci proviennent de multiples horizons : il y a les maladies à gérer. A part les antibiotiques, il n'a pas d'autres solutions. Un veau qui arrive chez lui et qui n'est pas traité a une survie estimée à quatre jours !»* relate Romain Bertrand. *«L'idéal, pour lui, est que nous utilisions le moins d'antibiotiques possibles pour limiter les résistances»* retient Michel Bureau. Le Sédélocien revient justement sur la formation qu'avait suivi son groupe d'éleveurs il y a deux ans : *«c'était sur le GIE zone verte, une approche globale des problématiques prônant des modes d'élevage plus durables. Nous avons, depuis, favorisé quand cela est possible les remèdes à base de plantes au détriment des antibiotiques. C'est devenu une habitude pour nombre d'entre nous et ça marche plutôt bien sur nos exploitations, sans compter l'intérêt économique de l'opération»*. Par rapport à l'aspect alimentaire, Romain Bertrand retient que Denis Tarteret *«préfère nourrir en douceur mais assez longtemps ses jeunes animaux»* : *«il part du principe que la bête doit déjà développer sa panse, cette période d'adaptation est très importante selon lui. Dans nos exploitations, nous aurions tendance à faire l'inverse, à donner beaucoup dès le début, pour que l'animal reste le moins de temps possible. C'est à réfléchir»*. La Chambre d'agriculture se tient à disposition d'autres groupes d'agriculteurs souhaitant travailler en commun. Contact : Aurore Gérard, conseillère de développement – groupes à la CA 21 : 03 80 90 68 72.

Jugement de bétail

Ils ont leur ticket pour Paris

Douze élèves d'établissements agricoles côte d'oriens sont qualifiés pour la finale nationale de jugement de bétail qui aura lieu lors du prochain salon international de l'agriculture.



Lors de la remise des récompenses, avec les élèves de Châtillon-sur-Seine et Quetigny et les partenaires de l'évènement (Conseil général, Crédit Agricole, 110 Bourgogne, FDSEA 21, GDS, FDCUMA, syndicat race Charolaise, Conseil Élevage 21, syndicat d'élevage ovin, syndicat de la race Brune). Le syndicat de la Simmental était représenté à Dijon lors de la première partie de la finale.

Après une première partie qui s'était déroulée début novembre à la ferme Côte d'Or à Dijon (pour les catégories Charolais et Simmental), la finale départementale de jugement de bétail organisée par les Jeunes agriculteurs de Côte d'Or s'est terminée le 9 janvier à Châtillon-sur-Seine, pour les catégories ovins, équins, Prim'Holstein et Brune. Une soixantaine d'élèves du Legta La Barotte-Haute Côte d'Or, du Legta et du CFA de Dijon-Quétigny ont participé. *«Nous avons organisé pour la première fois un concours ovin»* fait remarquer Éric Demouron, professeur de zootechnie au Legta La Barotte-Haute Côte-d'Or *«nous remercions au passage Jean-François Deschamps qui a mis à disposition trois brebis Ile de France et qui était jury avec Jean-Marc Bidoire du syndicat d'élevage ovin et Dominique Régnier du service santé-sécurité de la MSA»*. Pour les équins, le jury était composé de Pierre Meuriot pour les chevaux de sang et de Genest Brigand pour les chevaux de trait Auxois. Pour les races Brune et Prim'Holstein, cette tâche revenait à Thierry Lapostolet d'Elva Novia. **Les qualifiés par catégorie. Equins :** Marylène Treitedmy (Dompierre sur Besbre, 03), Alexandre Robillard (Limer/Brevannes, 94). **Prim'holstein:** Simon Cousin (Saint-Michel, 52), Albane Lantenois (Liernais, 21). **Charolais:** Fabien Lebreton (Beuret, 10), Édouard Persillet (Laignes, 21). **Ovins :** Thibault Gida (Chaume-et-Courchamp, 21), Emmanuel Galopin (Mézilles, 89). **Simmental:** Amandine Trahot (Saint Serotin, 89), Muskan Guichard (Auxerre, 89). **Brune:** Laura Baillet (Sennevoy-le-Haut, 89), Aline Bridoux (Malay-le-Grand, 89).

Salon de l'Agriculture

La Côte d'Or roule pour son agriculture à Paris

C'est la plus belle vitrine qui soit... Du 22 février au 2 mars, le monde agricole sera présent au grand rendez-vous du Salon international de l'agriculture. Et comme chaque année, la Côte d'Or va s'emparer de ce formidable événement pour valoriser son agriculture, sa viticulture, sa gastronomie, toutes les richesses de son territoire et les savoir-faire des femmes et des hommes qui l'animent.



Le Salon international de l'agriculture, ses animaux, ses filières, ses concours de race, son concours général... La vitrine est si belle et si courue (700 000 visiteurs en 2013) qu'elle reste un rendez-vous incontournable pour valoriser les savoir-faire locaux et la ruralité dans son ensemble. Comme chaque année le département de la Côte d'Or ne manquera pas ce rendez-vous exceptionnel et occupera deux espaces bien visibles.

Dans le hall 3 de l'élevage et de ses filières, le Conseil général, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, va mettre en valeur l'élevage et cette particularité exceptionnelle d'être le berceau de six races d'excellence. La race charolaise sera bien entendu en bonne place et sa viande sera célébrée, notamment grâce à des animations autour de l'emblématique boeuf bourguignon. Sur le stand du Cniel, la filière lait sera mise en avant cette année encore. Dans le hall des produits (hall 7-2) le Conseil général animera les 22 et 25 février l'espace régional *«Ici, c'est la Bourgogne»*, avec des animations 100% Côte d'Or, présentant l'offre touristique, valorisant les produits du terroir, la gastronomie et les vins. Une nouveauté cette année, qui sera certainement appréciée : les visiteurs pourront acheter des produits locaux sur un espace de vente dédié. Pendant ces deux journées, il s'agira de valoriser au mieux la qualité, la singularité des produits de Côte d'Or et les savoir-faire locaux. Un atelier cuisine animé par des démonstrations de chefs utilisera ainsi des produits 100% Côte d'Or, comme la viande charolaise, les anis de Flavigny, le ketchup, le beurre et la crème de cassis... Les animations valoriseront aussi la viticulture, ses métiers, comme la tonnellerie et ses climats, qui font toute la singularité des grands crus du département. Nouveauté encore : le BIVB et l'Ecole des vins de Bourgogne animeront un bar à vin, avec vente au verre et dégustations. Le patrimoine à valoriser n'étant pas que viticole, Côte d'Or tourisme présentera tous les attraits du département et les visiteurs pourront découvrir les ressources historiques du Muséo Parc d'Alésia, grâce à des animations interactives sur les techniques gauloises.

Pour en savoir plus et gagner une visite au Sia rendez-vous sur www.cotedor.fr

AMK

▶ Droit de réponse

Suite à la parution de l'article *«Saria France mauvais perdant?»* dans Terres de Bourgogne du 17/01/2014, le groupe Saria, par la voie de son responsable de la communication, fait valoir son droit de réponse.

Dans cet article, Jean-Pierre Fleury déclare : *«Saria refuse de transmettre le fichier éleveurs à Atemax, ce qui explique les difficultés actuelles que certains éleveurs peuvent rencontrer en matière d'enlèvement»*. Cette déclaration nous laisse perplexe étant donné que c'est en réalité à la Chambre d'agriculture, plus précisément à l'EDE, de transmettre ces fichiers au nouvel équarrisseur. Ceci est d'autant plus étonnant que c'est M. Jean-Pierre Fleury, le président de l'EDE en Côte d'Or.

Nous tenons à rappeler que, comme nous avons pu le préciser à plusieurs reprises dans nos précédentes communications, aucun paiement supplémentaire ne sera réclamé aux éleveurs pour les enlèvements effectués par Sifdda dans les départements en litige, dont la Côte d'Or.

▶ Erratum

Plusieurs erreurs ou omissions se sont glissées dans la liste des éleveurs sélectionneurs de moutons charollais participant à la 23ème vente de béliers charollais le 13 février prochain à Arnay-le-duc. Voici la liste corrigée :

Dumet Roland (21400 Chemin d'Aisey) - EARL Blin (21200 Montagny-les-Beaune) - EARL Poillot-Boyer (21320 Vandenesse-en-Auxois) - Gaec du Moulin de Jonchery (21430 Diancey) - Gaec Ferroux Frères (21430 Savilly) - EARL Joubert (21400 Coulmier-le-Sec) - Gaec Gaudry (21430 Les Bordes - Marcheseuil) -Gaec Verdot (Grande rue - 21500 Savoisy) - Thierry Maréchal (21230 Viévy).

Élevage

La Blonde d'Aquitaine en assemblée

Vingt-cinq éleveurs, réunis à Verdun-sur-le-Doubs le 17 janvier, ont fait le point sur l'année écoulée.


Un élevage de Saône-et-Loire a été visité à l'issue de la réunion.

Le bilan des concours 2013, dressé par le syndicat des éleveurs de la race Blonde d'Aquitaine est très satisfaisant. La participation était très importante lors du concours inter-régional à Châtillon-sur-Seine : sur 90 animaux présentés, 60 venaient d'élevages bourguignons dont 50 étaient issus de la Côte d'Or. Puisque l'essentiel n'est pas toujours de participer -sans faire offense à Pierre de Coubertin- tous les prix de championnat ont été remportés par les locaux ! Lors du National de Baraqueville, en Aveyron, les 15 animaux du département ont décroché deux premiers prix et un troisième prix. A ce jour, Bonemine de l'EARL d'Artaut, est sélectionnée pour le prochain salon international de l'agriculture. Les éleveurs présents à Verdun-sur-le-Doubs ont d'ores et déjà pris date pour les sorties 2014 : le concours national aura lieu à Biarritz les 5, 6 et 7 septembre, le concours inter-régional se déroulera à Lunéville les 20 et 21 septembre.

Le syndicat effectuera également une présentation de six animaux à Génétech les 28, 29 et 30 mars à Chalon-sur-Saône. Cette assemblée générale s'est également intéressée aux dossiers sanitaires, en particulier celui de la tuberculose bovine. Les éleveurs ont fait part de leur grande inquiétude sur le *«désengagement de l'État concernant les indemnisations des animaux à haut potentiel génétique»*. Le syndicat a rappelé sa *«ferme volonté de défendre les éleveurs, de ne rien lâcher car il est nulle question de brader le travail réalisé»*. Denis Faradji (Elva Novia) et de Ludovic Isard (Midatest) ont ensuite présenté la nouvelle gamme de taureaux disponibles à l'insémination. Après un déjeuner pris dans une ambiance conviviale, les éleveurs se sont rendus à l'EARL de Lessus, à Gergy en Saône-et-Loire. Les 200 vêlages de l'exploitation (100% insémination, quasiment aucun pâturage) ont particulièrement intéressé les visiteurs



PMTVA

Action syndicale au ministère de l'Agriculture

Les modalités d'attribution de la future Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA) génèrent de nombreuses inquiétudes dans les zones d'élevage extensif. Face à ce nouveau non-sens économique et politique, neuf sections bovines des zones intermédiaires se sont mobilisées le 23 janvier dernier à Paris.



La délégation reçue au ministère (de gauche à droite) : Emmanuel Bernard, Michel Joly, Hugues Duyck, Marie-Bernard Benoist, François Garrivier.

Réforme de la Pac rime bien souvent avec tracas et interrogations. Et, semble t-il, la réforme en cours pour la mise en œuvre de la Pac post-2013 est l'exception qui confirme la règle. Il y avait pourtant tout lieu d'être confiant, le ministre de l'Agriculture ayant au travers de longues et rassurantes plaidoiries, assuré de sa volonté de ne pas oublier l'élevage et nos zones au potentiel de production limité au cours des derniers mois. Bilan de l'opération : *«Zéro pointé»* !

En effet, alors que le Président de la République avait lui-même annoncé à l'occasion du dernier Sommet de l'Elevage la mise en œuvre d'une nouvelle PMTVA pourvue d'une enveloppe de 690 millions d'€ à compter de 2015, Stéphane Le Foll avait contrarié les annonces présidentielles le 17 décembre fixant finalement le montant de l'enveloppe destiné à l'accompagnement de producteurs bovins viande à 643 millions d'€.
Certains critères d'éligibilité à l'aide restant par ailleurs à déterminer, de premières simulations effectuées par le réseau des chambres d'agriculture révélaient un risque de forte diminution des montants attribués aux exploitations extensives et accueillent des effectifs d'animaux importants. La raison en était simple : Une marche trop importante entre le montant alloué aux 40 premiers animaux (200 €) et aux animaux suivants (de 60 à 80 € par tête) et à titre d'exemple, la perte d'enveloppe nette de 10 millions d'€ pour les trois départements de l'Allier, de la Nièvre et de la Saône et Loire.

C'est ainsi que sur impulsion des sections bovines des FDSEA 58 et 71, et de la FRB Bourgogne, neuf départements se sont retrouvés le 23 janvier au matin à Paris. Une centaine d'éleveurs représentant les quatre départements de Bourgogne, le Cher, l'Indre, la Creuse, l'Allier et la Loire ont ainsi pendant près de trois heures fait le siège de la rue de Varenne avant qu'une délégation de cinq personnes ne soit reçue une heure durant par Dominique Brinbaum (Direction Générale des Politiques Agricoles, Agroalimentaires et des territoires), Jean-Guillaume Bretenoux et Luc Maurer, conseillers techniques du ministre.

Des propositions pour une meilleure répartition de l'enveloppe

La délégation conduite par Emmanuel Bernard s'est ainsi, au cours de cette entrevue, attaché à faire valoir le risque que la mise en œuvre de la mesure dans sa configuration actuelle faisait courir aux éleveurs de nos zones intermédiaires, tant sur le plan économique que structurel pour l'organisation de la production sur nos territoires. Rappelant qu'avec des revenus de l'ordre de 8 000 à 12 000 € par an, il n'était pas tenable pour un éleveur de voir plus de 4 000 € disparaître sur les exploitations, des propositions visant à réduire le différentiel d'accompagnement entre les 40 premières vaches et les suivantes ont été effectuées, de la remontée du seuil d'animaux ouvrant l'accès à l'aide (de 10 à 15 animaux) à la réintroduction d'un nouveau critère d'éligibilité où seuls les éleveurs détenant plus de 20 % d'herbe dans leur SAU pourrait bénéficier de la PMTVA.

Attentifs à ces propos, les représentants ministériels ont tenu compte du risque de disparition de l'élevage qu'occasionnaient les dispositions actuelles, assurant de leur volonté d'agir pour que nos zones à forts effectifs ne deviennent pas le contre exemple d'une réforme où malgré les orientations affirmées, l'élevage serait *«le dindon de la farce»*. Profitant par ailleurs de cette entrevue, la délégation est revenue en détail sur la nécessité de voir les cahiers des charges des MAE système assouplis et d'envisager la mise en œuvre d'une MAE spécifiquement destinée aux zones intermédiaires. Sur ce point précis, les représentants du ministre ont d'ailleurs confirmé qu'une réunion programmée dans les deux prochaines semaines se tiendrait prochainement au ministère en présence des départements impactés négativement par la réforme.

L'enjeu est majeur, et après cette action coup de poing et de multiples contacts avec les parlementaires du groupe élevage de l'assemblée nationale en fin de semaine dernière, il est primordial de maintenir la pression. De nouvelles rencontres auront lieu dans les prochaines semaines et nos sections bovines y seront plus qu'attentives.

S.L – FDSEA 58/FRB BOURGOGNE



Une partie des manifestants bloquant l'accès à la rue de Varenne et partis aux aurores de leurs exploitations en plein vêlage ... Merci à eux !



Valérie Metrich-Hecquet, ancienne conseillère agricole de François Hollande, désormais conseillère au ministère de l'Agriculture a été interpellée par les manifestants alors qu'elle s'engageait rue de Varenne avec son véhicule.

Ils préfigurent les nouveaux GIEE en faveur de l'agro-écologie

Trois projets nivernais retenus par le ministère de l'Agriculture

Utilisation du bocage pour la litière en bois-plaquettes, espace-test pour le pastoralisme en bord de Loire, système innovant de rotations en céréales entre Loire et Allier: 3 projets nivernais (sur 4 en Bourgogne) viennent d'être validés par le ministère de l'Agriculture dans le cadre de *«la mobilisation collective pour l'agro-écologie»* lancée en mai 2013.



C'est un grappin-coupeur de ce type qu'envisage de louer, dans un premier temps, et peut-être d'acquérir, ensuite, la Cuma Terr'eau, dont le projet agro-écologique consiste à développer la litière en bois plaquettes à partir des haies hautes du bocage nivernais.

En mai 2013, Stéphane Le Foll lançait un appel à projets *«mobilisation collective pour l'agro-écologie»*, l'un de ses chevaux de bataille depuis le *«Projet agro-écologique pour la France»* initié par le ministre fin 2012, qui a fortement inspiré la nouvelle Loi d'avenir pour l'agriculture. Cet appel à projets avait pour principale ambition de préparer la mise en place des futurs Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), créés par elle, visant à réunir *«des collectifs d'agriculteurs souhaitant développer des formes d'agriculture performantes sur les plans économique et environnemental et répondant aux principes de l'agro-écologie»*.

Fin septembre 2013, ce sont pas moins de 469 dossiers de candidature qui ont été déposés via les Draaf et, début 2014, 103 d'entre eux ont été retenus au niveau national. En Bourgogne, quatre projets ont été validés, dont 3 dans la Nièvre, qui seront financés par le Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (Casdar). S'ils adoptent la forme de GIEE, à l'avenir, ces projets pourront bénéficier d'une majoration des aides en faveur de l'agriculture, issues du 2è pilier de la Pac. Devant le succès de la mobilisation, le ministre a d'ores et déjà augmenté le budget initial consacré à ces projets, de 2,7 millions d'euros à 6,7 millions d'euros. Parmi les thématiques les plus représentées, on trouve notamment l'autonomie alimentaire des troupeaux, la qualité de l'eau, la réduction des intrants, l'agriculture biologique, la conservation des sols, la méthanisation ou l'agro-foresterie. Dans la Nièvre, les trois collectifs retenus visent qui, l'utilisation du bois de bocage en plaquettes pour la litière des animaux, qui, le développement du pastoralisme le long de la Loire, qui, un système innovant et performant dans les exploitations nivernaises avec des rotations à base de céréales.

Plaquettes bocagères pour litière

La même diversité des projets, au niveau national, se retrouve dans ceux qui ont été sélectionnés dans le département. La Cuma Terr'eau, appuyée par la Fédération Cuma Bourgogne, a ainsi été récompensée de ses efforts en faveur de *«la diminution de la dépendance des exploitations agricoles vis-à-vis de la paille, et de la valorisation du bocage en haies hautes»*. Après le compostage de fumiers, le déchiquetage de bois et le transport d'effluents viti-vinicoles, la Cuma Terr'eau souhaite dynamiser ses activités en proposant à ses adhérents une section *«abattage mécanisé»* pour que les éleveurs de la zone allaitante du département puissent développer l'utilisation de plaquettes bocagères comme litière tout en réduisant leur dépendance à la paille et en valorisant le bocage nivernais. Ce projet, dont le budget total de 74 312 euros vise notamment à doter la Cuma d'un grappin-coupeur adaptable sur pelleteuse, va recevoir 59 449 euros du Casdar. Les 80 adhérents de la Cuma Terr'eau, derrière leur président, Hervé Mouron, sont impliqués dans cette démarche agro-écologique et feront l'objet de sensibilisations, de démonstrations et de visites d'exploitations.
Une étude d'impact à l'utilisation des plaquettes bocagères en litière, précisera les incidences technique, économique, sanitaire et sur le bien-être animal, de cette méthode appliquée à l'exploitation. Enfin, une étude sur l'amélioration de la biodiversité par la conversion en haie haute, conclura le projet.

Innovation en rotations céréalières

Le deuxième projet, prévu sur 36 mois, est conduit par les 24 adhérents du Ceta Entre Loire et Allier, *«soumis aux problématiques des zones intermédiaires»* et qui doivent faire face à plusieurs problèmes tels que *«la maîtrise du désherbage et la qualité d'implantation dans les sols argileux»*. Baptisé Copernic, pour *«Co-innovation pour des systèmes doublement performants dans les exploitations Nivernaises avec des rotations à base de Céréales»*, le projet a pour objectifs *«de concevoir en atelier avec les agriculteurs de nouveaux systèmes de cultures permettant de répondre à leurs problématiques et de mieux contribuer au développement durable, d'accompagner chaque agriculteur dans la mise au point de ces nouveaux systèmes de culture et le changement de pratique, d'évaluer en multi-critères les systèmes de cultures et leurs performances et de diffuser et vulgariser les méthodes et résultats auprès des agriculteurs, conseillers et partenaires privilégiés»*. Le budget total du projet atteignant 102 258 euros, le Casdar en couvrira 81 806 euros. Sont associés dans la démarche la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne, l'Inra de Grignon et le LEGTA de Nevers Challuy, lui-même adhérent du Ceta.

Coopérative de bergers sur l'axe Loire Nivernais

Porté par l'association Past'Horizons, le dernier projet retenu par le ministère vise à *«la création d'une coopérative de bergers en éco-pastoralisme basé sur trois piliers majeurs: l'usage pastoral des espaces en déprise agricole, la formation de nouveaux actifs dans le cadre des espaces test agricoles et la valorisation locale des produits»*.
Commencé le 1er janvier dernier, le projet est prévu pour durer jusqu'à fin décembre 2015 (voire au-delà) et regroupe 8 agriculteurs impliqués. D'un budget total de 91 950 euros, le projet recevra 73 200 euros du Cas-dar, sera animé par Past'Horizons et suivi, pour l'ingénierie technique, par le Réseau national des espaces test agricoles. Il bénéficie du soutien de nombreux partenaires: Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, couveuse d'activités agricoles Les Champs des possibles, Terre de Liens, Etablissement public de la Loire, Chambre d'agriculture de la Nièvre, Direction départementale des territoires (DDT) de la Nièvre, Draaf Bourgogne et des communes et collectivités du territoire...

Emmanuel Coulombeix

▶ Agendas

2/02 Jugement de bétail à Luzy

Les Jeunes agriculteurs du canton de Luzy organisent leur concours de jugement de bétail, dimanche 2 février à partir de 13h30, chez Roland Montcharmont, lieu-dit Magny, sur la commune de Millay.

06/02 Enchères *«vêlages faciles»*

La Station *«vêlages faciles»* du Marault organise sa 5è vente aux enchères le 6 février, avec présentation des animaux dès 9h et début des enchères à 14h. Cette année, le programme initié en 2008 par le Herd Book Charolais propose un catalogue de 42 reproducteurs en provenance de 16 départements. Suite à une pression de sélection importante, les veaux ont été sélectionnés sur leur morphologie et leur niveau génétique, en particulier sur les facilités de naissance et du côté des mères sur les qualités maternelles (aptitude au vêlage et IVMAT). Les futurs reproducteurs sont nés entre le 20 novembre 2012 et le 25 janvier 2013 et affichent un poids moyen à la naissance de 46 kg. Les veaux sont issus de 32 pères différents et cette 5è édition offre un panel de reproducteurs adaptés à tout type d'élevage et de production (animaux précoces, renouvellement, vêlage sur génisses de 2 ans, croisement...). Trois veaux sont également génétiquement sans corne.
Le 6 février, la mise à prix sera de 2500 euros. D'ici-là, le catalogue des animaux et le formulaire d'achat à distance sont disponibles sur le site www.charolaise.fr/pôleracial. Des visites seront aussi organisées, avant la vente, sur le site du Marault, tous les mercredis de 10h à 16h.

06/02 Fertilisation azotée à Clamecy

La cellule d'animation *«Bassins d'alimentation de captages Grenelle»* de la Nièvre sur le Bassin Seine Normandie, organise, avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre, une réunion technique sur *«la gestion de la fertilisation azotée»* le jeudi 6 février à 14h à la mairie de Clamecy. Ouverte à tous les agriculteurs exploitant au moins une parcelle sur ces Bac et gratuite, la demi-journée vise à informer sur le contexte environnemental et réglementaire, les enjeux des nitrates pour l'eau potable et les outils d'aide à la décision en fertilisation.
Renseignements et inscriptions auprès de
Guillaume Dalleau, animateur agro-environnemental,
au 03 86 27 54 32
ou au 06 78 99 35 01
ou par mail à
guillaume.dalleau@mairie-clamecy.fr.

▸Agenda

06/02 Vente aux enchères de reproducteurs charolais

Jeudi 6 février, à l'Agrôpole du Marault (Magny-Cours) se tiendra une vente de taureaux reproducteurs inscrits au HBC, évalués à la station d'évaluation spécialisée vêlage facile. Présentation des animaux à 9h, début de la vente à 14h. Prix de départ : 2500 euros. Information : www.charolaise.fr ou au 03 86 21 08 60 ou au 06 12 83 04 77. Possibilité d'achat à distance. Portes ouvertes chaque mercredi de 10h à 16h.

▸Formations

Février et mars Formations Certiphyto

Au premier trimestre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une série de formations de deux jours au Certiphyto. Les dates retenues sont les 11 et 13 février à Varzy, les 18 et 20 février à Nevers, les 25 et 27 février à Moulins-Engilbert et les 4 et 6 mars à Decize. Contact: Marie-Luce Soudière, conseillère agro-environnement de la Chambre d'agriculture, au 03 86 93 40 62 ou par mail à:
marie-luce.soudiere@nievre.chambagri.fr.

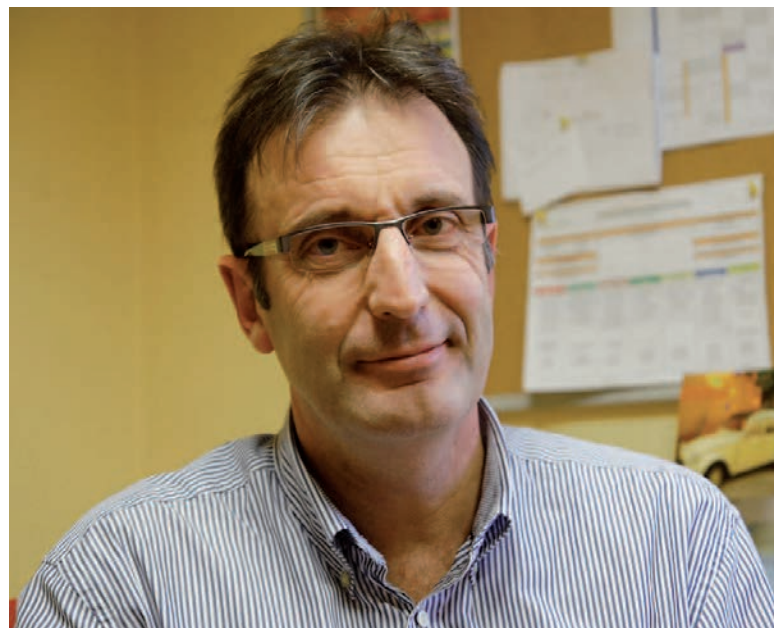
4 et 5/03 Améliorez vos techniques de vente directe

La Chambre d'agriculture de la Nièvre prévoit l'organisation d'une formation sur le thème *«améliorez vos techniques de vente directe»*, sur deux jours, les 4 et 5 mars prochains, de 9h à 17h30, à Nevers. La session s'adresse aux producteurs qui vendent leurs produits à la ferme ou sur des salons, marchés et foires et qui souhaitent améliorer leur technique de vente. Elle leur permettra de faire le point sur leurs pratiques et de prendre du recul, comprendre leurs clients et comment ils fonctionnent, affûter leurs arguments de vente, savoir répondre aux objections, perfectionner leur façon de vendre (présentation du stand, abord du client, conclusion de la vente...). L'intervenante principale sera Mme Claudine Blanckaert, experte en marketing du point de vente et décoratrice dans l'Yonne. Le tarif de la formation est fixé à 150 euros par participant à jour de ses cotisations au Vivea. Un acompte de 30% est demandé lors de l'inscription. Renseignements et inscriptions auprès de Maud Perroy, conseillère *«diversification»* de la Chambre d'agriculture, au 03 86 93 40 14 ou par mail à:
maud.perroy@nievre.chambagri.fr.

Foncier agricole et rural

Le marché et l'activité de la Safer sont restés stables dans la Nièvre en 2013

Les chiffres de l'année écoulée sont encore provisoires mais ils témoignent de tendances réelles. Jean-Luc Leroy, directeur de l'antenne nivernaise de la Safer Bourgogne Franche-Comté, décrypte le marché de l'espace rural et agricole en 2013 ainsi que le niveau d'activité de la structure dans la Nièvre.


Jean-Luc Leroy, le directeur départemental de la SAFER dans la Nièvre, a présenté les premiers chiffres provisoires du marché foncier en 2013.

Pas de révolution sur les terres nivernaises. En 2013, aussi bien le marché foncier que l'activité de la Safer, dans le département, sont restés sensiblement au même niveau qu'en 2012. C'est le premier enseignement qu'il faut tirer des chiffres provisoires établis par la structure de régulation foncière dans la Nièvre. Le marché, dans son ensemble, a représenté 1434 ventes (sur 9016 ventes en Bourgogne), pour une superficie de 7238 ha (29625 ha en Bourgogne) et un volume financier de 64,32 millions d'euros (420,42 millions en Bourgogne). Légitimée par l'obligation de notification des notaires, la Safer, qui n'a pas qu'un rôle d'acquisition/rétrocession, *«mais aussi une mission de collecte statistique»*, selon Jean-Luc Leroy, la Safer donc, connaît parfaitement et de façon très détaillée l'état de ce marché. Et les données fournies mettent en évidence des tendances lourdes.

Avec 591 ventes en 2013 (contre 620 en 2012), le sous-marché agricole reste de loin le plus actif. C'est aussi celui qui demeure à la fois le plus volumineux et le plus stable en superficie (4149 ha) comme en volume financier (20,1 millions d'euros). Cela représente un écart de moins d'1% par rapport à l'année précédente sur les surfaces et une augmentation de 2% sur la valeur. En affinant les données, la Safer précise que le gros des transactions agricoles s'effectue sur les terres et prés (527 ventes pour 3 978 ha), suivis par les autres biens agricoles telles que de petites propriétés avec bâti (47 ventes pour 163 ha), devant les vignes (17 ventes pour 8 ha). *«Le marché viticole, qui demeure un fleuron de l'économie nivernaise, est relativement faible et fermé, d'abord parce qu'il y a beaucoup de viticulteurs qui ont déjà investi et travaillé à développer leur structure, ensuite parce que la viticulture traverse un creux de renouvellement générationnel»* précise Jean-Luc Leroy. *«Dans son ensemble, le marché agricole se fait sur des niveaux relativement faibles. Il s'est fermé depuis 3-4 ans et nous entendons nombre d'explications, telles que la crise économique ou la pyramide des âges, mais en réalité il n'y a pas de règle ni de clé de réponse»*.

Autre tendance lourde du marché, le sous-marché forestier représente l'autre grand point fort du marché foncier. *«La Nièvre reste le département le plus forestier de la région et cela concerne aussi bien les gros massifs que le parcellaire»* souligne le directeur départemental de la Safer. En 2013, la forêt a représenté 242 ventes, pour 2617 ha et une valeur de 14,8 millions d'euros (sur 998 ventes en Bourgogne, soit 8758 ha et 46,8 millions d'euros).

Jean-Luc Leroy précise que *«nous allons entamer une action de restructuration sur ce marché forestier. Le travail sera insufflé au niveau régional et sera très rapidement, dès cette année, décliné au niveau départemental»*.

Si les landes, friches et étangs restent *«anecdotiques»* (18 ventes, 37 ha, 2,4 millions d'euros), le sous-marché des espaces résidentiels et de loisirs, lui, atteint 500 ventes mais pour des superficies *«relativement faibles»* de 327 ha pour une valeur de 27 millions d'euros. Les maisons à la campagne représentent 243 de ces ventes (226 ha, 25 millions d'euros) tandis que les espaces de loisirs et les vergers (non agricoles) atteignent 257 ventes pour 101 ha et 1,1 million d'euros en valeur.

L'artificialisation, c'est-à-dire le changement de destination de terres à l'origine agricoles, *«est un sujet très polémique dans la Nièvre»* selon Jean-Luc Leroy, mais il faut pondérer le jugement puisqu'*«elle ne représente que 83 ventes et 108 ha pour une valeur d'1,9 million d'euros dans la Nièvre (959 ventes pour 720 ha et 50 millions d'euros en Bourgogne)»*. *«La Nièvre ne connaît pas la même problématique que la Côte d'Or ou la Saône-et-Loire. Il n'y a pas ici de grand projet consommateur de foncier, ce qui est tant mieux sur l'aspect agricole mais sûrement moins positif d'un point de vue industriel et artisanal»*. C'est plutôt le développement économique dans le Val de Loire qui cause cette artificialisation, les quelques projets de photovoltaïque au sol dont il a eu connaissance n'ayant pas abouti à ce jour.

EMMANUEL COULOMBEIX

▸Repères

Safer: Acquisitions et rétrocessions stables

Les acquisitions et les rétrocessions, si elles ne sont pas exclusives du rôle des Safer, en constituent une large part. En 2013, selon Jean-Luc Leroy, la Safer a procédé à 85 actes d'acquisition, contre 93 en 2012. Cela a représenté 1762 ha (contre 1753 ha en 2012) et une valeur de 10,22 millions d'euros (contre 7 millions en 2012). *«C'est relativement stable, à l'image de ce qui se passe dans l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté»* estime Jean-Luc Leroy pour qui, *«à nombre équivalent, la hausse de la valeur de 44% est liée aux massifs forestiers et ne reflète pas la réalité de l'activité»*. Côté rétrocessions, la Safer a accompli 128 actes dans la Nièvre en 2013 (contre 165 en 2012) mais la surface a augmenté, passant à 1896 ha (1723 ha en 2012) pour une valeur elle aussi en hausse, à 11,75 millions d'euros (7,4 millions en 2012). *«On retrouve l'augmentation des rétrocessions qui est toujours liée à celle du massif forestier qui, à lui seul, pèse 8 millions d'euros. Un quart de l'activité surfaces se fait sur les bois et dans la Nièvre, cela représente 663 ha sur les 8096 ha de Bourgogne Franche-Comté»* précise le directeur départemental. Enfin, ce qui est intéressant dans les données des rétrocessions, c'est de préciser la nature de la nouvelle destination. Les chiffres provisoires de la Safer sont parlants: Sur les 1896 ha cédés, 685 ha l'ont été pour *«le maintien de l'exploitant»*, 382 ha pour *«l'installation»* (cadre et hors cadre) et 128 ha pour *«l'agrandissement»* (y compris après installation).

Un nouveau conseiller foncier sur le Val de Loire



Laurent Amelaine a pris ses fonctions le 6 janvier dernier à l'antenne Nièvre de la Safer Bourgogne Franche-Comté. Il est désormais conseiller foncier sur le secteur Val de Loire / Puisaye. Originaire de Nevers et habitant à Rouy, Laurent Amelaine connait bien la Nièvre puisque ses parents sont installés à Saint-Benin d'Azy et que son oncle agriculteur lui a donné très tôt le goût de l'agriculture. C'est donc vers *«un parcours 100% agricole»* que le nouveau conseiller foncier s'est dirigé. Après un BTA agricole au lycée de Challuy puis un BTS *«option technologie végétale»* à Châteauroux, Laurent Amelaine a été responsable du libre-service de la société Agro Services 2000 à Rouy jusqu'en 2002. A cette date, il est ensuite rentré dans la société Phytoservices, dont le siège est à côté de Blois (41) mais en tant que responsable de la zone de vente Nièvre au magasin de Nevers. De 2010 à 2014 enfin, il a occupé les fonctions de promoteur des ventes Centre France auprès de la société phytopharmaceutique belge Belchim Crop Protection, durant lesquelles il a développé de nombreux contacts avec le négoce, les coopératives et les agriculteurs. Divorcé, père de deux enfants, Laurent Amelaine est un sportif accompli, particulièrement dans le triathlon *«mais dans tous les sports en général»*. Son *«esprit de compétition»* et sa *«capacité d'adaptation»*, même s'il y a *«beaucoup de choses à intégrer dans le foncier»*, *«feront la différence»*, selon le nouveau conseiller qui se sent déjà *«bien épaulé par (ses) collègues»*.

Économie

Vœux au monde économique et industriel

La traditionnelle soirée des vœux au monde économique et industriel s'est tenue le 21 janvier dernier à la Maison de l'Entreprise, avec pour la première fois à la tribune, la participation de la FDSEA de l'Yonne.


Beaucoup de monde à la soirée, parmi lesquels de nombreux acteurs du monde agricole.

UNe soirée sous les feux de l'actualité, puisque le matin même, avait été lancé officiellement le *«Pacte de responsabilité»* annoncé par le Président de la République dans ses vœux de nouvel an. Censé répondre à la perte de compétitivité des sociétés françaises par rapport à leurs concurrentes européennes, au premier rang desquelles les entreprises allemandes, ce *«pacte»* a été accueilli favorablement par Pierre Gattaz, patron du Medef. Un satisfecit partagé par les différents intervenants qui se sont succédés à la tribune en début de cérémonie.
Si les 30 milliards d'euros d'allégement de charge annoncés satisfont les chefs d'entreprises présents dans la salle, ils sont nombreux toutefois à s'interroger sur la date de mise en application du dispositif, à commencer par le président départemental du Medef, Etienne Cano : *«peut-on encore attendre trois ans, alors que nos entreprises sont aujourd'hui asphyxiées sous le poids de 140 taxes, d'une législation et de normes de plus en plus contraignantes et avec un taux de marge parmi les plus bas en Europe, quand il subsiste des marges?»* Tout en reconnaissant que les mesures présidentielles annoncées *«vont dans le bon sens»*, le président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de l'Yonne, Jean Dagregorio est revenu pour sa part, sur la réforme en cours de la formation professionnelle, qui semble à ses yeux *«servir de prétexte pour engager une réforme de l'inspection du travail, en accordant aux inspecteurs des pouvoirs exorbitants…»* Egalement président de la Maison de l'Entreprise, Jean Dagregorio a lancé cet appel aux politiques : *«Messieurs, ayez du courage, ne freinez pas la liberté d'entreprendre, préservez l'indépendance des chefs d'entreprise, garantissez une sécurité juridique pour l'avenir de l'entreprise, simplifiez nos lois et vous pourrez compter sur nous…»*

L'année 2013 aura été une année noire pour le secteur du bâtiment, dans l'Yonne. C'est ce qu'est venu rappeler la présidente de la fédération, Delphine Gremy : *«60 entreprises, représentant plus de 400 salariés sont tombées cette année, en terme de défaillance des entreprises, le secteur du bâtiment concentre plus de 30% des affaires du Tribunal de Commerce… »* Dénonçant au passage la casse sociale générée par une concurrence étrangère jugée *«déloyale et opportuniste»* et appelant à refuser de *«céder à la tentation des travailleurs low cost»*.
Invité pour la première fois, à s'exprimer à la tribune lors de cette soirée des vœux, le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier, est revenu lui aussi sur les annonces de François Hollande : *«Une bonne nouvelle au regard de la compétitivité de la France. C'est une des conditions pour que notre pays, à travers ses forces vives, retrouve des marges de manœuvre en terme de création de richesses et d'emploi !»* Mais lui aussi appelle à la vigilance : *«pour que cet allégement du coût du travail s'applique pleinement à notre secteur et immédiatement. L'agriculture, secteur stratégique de l'économie française, ne peut rester en marge de ce nouveau cap, ni se satisfaire d'une loi d'avenir qui ignorerait ces nouvelles orientations fixées par le Président de la République…»*

Jugeant par ailleurs les engagements pris en matière de simplification et de réforme des collectivités locales, comme *«indispensables»* : *«nous avons toujours milité pour une régionalisation efficace pour les citoyens, simple et sans doublon administratif, cohérente avec les enjeux stratégiques de la Nation. Quant à la simplification, nous l'appelons de nos vœux, tant une paperasserie intempestive et des normes dogmatiques et étouffantes, nous contraignent au quotidien…»*

La soirée s'est ensuite poursuivie avec une conférence-débat sur le thème des *«Nouveaux modèles économiques pour la France, vers un retour de la croissance?»*, animée par Philippe Dessertine, directeur de l'Institut de Haute Finance et professeur à l'IAE de l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne.

DOMINIQUE BERNERD



C'est la première fois que le président de la FDSEA de l'Yonne était invité à s'exprimer à la tribune, à l'occasion de la cérémonie des vœux au monde économique et industriel.

▸ Agenda

13/02 Permanence APECITA
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 13 février à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Mail : dijon@apecita.com

05/02 Vente aux enchères à la station de Charmoy
Mercredi 5 février, ventes aux enchères de l'Union Charolais Croissance à la Station d'évaluation charolaise de Charmoy. Renseignements au 03 86 92 35 96 et sur www.charolaiscroissance.fr

Instants Santé MSA pour le canton d'Aillant-sur-Tholon
La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton d'Aillant sur Tholon, âgés de 25 à 74 ans, du lundi 3 au vendredi 7 février, de 7 h 30 à 11 h 30, à la Salle des Fêtes, Place de l'église, à Poilly sur Tholon. L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge: pour les 25 à 34 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiologiques (comme pour les 35 à 44 ans). Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance.
Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, retournez au plus vite l'imprimé d'inscription reçu, à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe. Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Si vous ne vous êtes pas pré-inscrit, il est encore temps de contacter le N° vert (gratuit) : 0800 888 108.

Publi-rédactionnel

Sureau Agriculture lance les démos privées !



Après les outils du sol à l'automne dernier, Sureau Agriculture poursuit ses présentations Kuhn.
Le 15 janvier dernier, les clients étaient conviés à une démonstration d'une mélangeuse Profile 1880 de 18 m³ chez Mr Bretagne de Joux la Ville (89) le matin et Mr Pelé de Talon (58) l'après-midi.
Les intéressés ont vu évoluer une machine à 2 vis verticales équipées de 6 couteaux et d'un tapis transversal frontal permettant une distribution à droite comme à gauche.
Une ration à base de mélange paille enrubanné et foin a mis en évidence la pesée électronique simple avec module de programmation des rations inclus.
La gamme Profile propose des machines compactes de 14 à 20 m³ de volume, spécialement adaptées aux troupeaux laitiers et allaitants utilisant une part importante de fibres dans la ration.

▶ Agenda

02/02 Foire de Saint Sauveur en Puisaye
Foire dite du "30 de janvier", dimanche 2 février, à Saint-Sauveur en Puisaye. Plus de 50 chevaux sélectionnés, symboles de l'élevage icaunais (percherons, traits comtois, Cop Normand, Trait Auxois, Ardenais Selle Français, etc…) Seront présentés dimanche matin. Egalement une foire comerciale autour de la salle polyvalente. Présence d'un sculpteur sur glace. Animation musicale country. Restauration "Spéciale foire". Renseignements au 03 86 45 69 12

08/02 Carrefour des Carrières au Féminin
Le prochain "Carrefour des carrières au Féminin" pour le département de l'Yonne se déroulera samedi 8 février, de 9 h 30 à 12 h 30, à l'Espace Culturel d'Appoigny (Route des Bries). Plus d'une cinquantaine d'intervenantes présentes, pour faire découvrir aux jeunes files (collégiennes, lycéennes, étudiantes) et aux femmes en recherche d'emploi, des professions auxquelles elles ne pensent pas spontanément. Entré libre.
Renseignements: Claire Duchet, tél 06 15 54 57 57 - Courriel : fete89@fete-bourgogne.org

10-14/02 Instants Santé MSA pour le canton de Migennes
La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Migennes âgés de 25 à 74 ans, du lundi 10 au vendredi 14 février, de 7 h 30 à 11 h 30, à la Salle des Fêtes, 3 rue Paul Bert - Square Dr Bricard, à Cheny.
L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 34 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiologiques (comme pour les 35 à 44 ans). Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance.
Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, retournez au plus vite l'imprimé d'inscription reçu, à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.
Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Si vous ne vous êtes pas pré-inscrit, il est encore temps de contacter le N° vert (gratuit) : 0800 888 108.

Loi d'Avenir

«Ce ne sont pas les lois qui font l'agriculture, mais les agriculteurs…»

Député de l'Yonne et Maire d'Avallon, Jean-Yves Caullet a été également rapporteur de la Loi d'Avenir à l'Assemblée, pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire


Jean-Yves Caullet, député de l'Yonne, maire d'Avallon et rapporteur de la Loi à l'Assemblée

Pomouvoir un nouveau modèle agricole est l'objectif que s'est assigné Stéphane Le Foll au travers de la Loi d'Avenir, adoptée en première lecture le 14 janvier dernier par l'Assemblée Nationale. Un texte qui n'apporte pas toutes les réponses selon les responsables agricoles, qui ont de leur côté annoncé la tenue des États généraux de l'agriculture, le 21 février prochain. Agronome de formation, ancien sous préfet, député de la 2ème circonscription de l'Yonne et maire d'Avallon, Jean-Yves Caullet connaît bien le contenu de la Loi d'Avenir pour en avoir été le rapporteur à l'Assemblée, pour avis de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

■ **TdB : Certains voient dans cette loi d'Avenir un nouveau souffle vers l'agroécologie, d'autres, quelque chose de brouillon et d'inefficace, où se situe la réalité ?**
Jean-Yves Caullet : *«Je crois que l'aspect novateur du texte est dans les opportunités ouvertes qu'il apporte. C'est un texte dont on pourrait dire qu'il prend en compte le fait que ce ne sont pas les lois qui font l'agriculture, mais bien les agriculteurs. Et que, dans un contexte extrêmement compliqué, normatif, juridique, européen, financier etc., nous n'avons pas souhaité, en tout cas, en ce qui me concerne, député de zone rural, faire un texte donnant la «énième» recette pour répartir les crédits entre organismes (…) Cette loi a pour objectif de clarifier un certain nombre de choses et favoriser les exploitations, en tenant compte qu'aujourd'hui, on ne s'installe plus de la même façon qu'hier»*

■ **Quelle définition donnez-vous du mot «*agroécologie*» ?**
«Ce que ce terme veut dire, c'est qu'aujourd'hui, le développement de la productivité agricole ne se fera plus comme il s'est fait ces 50 dernières années, par la levée de certains facteurs limitants, comme le temps de travail par la mécanisation, la qualité des sols par la chimie, la lutte contre les ravageurs et les maladies par les pesticides, etc. Des progrès considérables mais qui étaient déjà une forme de perception de l'écologie, sauf qu'on investissait dessus de façon brutale. Aujourd'hui, nous savons que les gains de productivité de demain ne pourront plus se faire en allant encore plus loin sur ces différents secteurs. Il faut revenir à ce qui nous a échappé et voir les auxiliaires nous permettant de nous passer d'un certain nombre d'intrants, de travaux, de traitements, tout en permettant une meilleure productivité économique. Et la productivité en agriculture, n'est pas de faire 110 quand on fait 105, mais bien de faire 95 en dépensant deux fois moins…»

■ **Cette loi est-elle la reconnaissance du statut de «*professionnel*» de l'agriculteur ?**
«Effectivement, je pense que l'on remet la compétence de l'agriculteur au centre des choses, par le fait qu'il ne travaille pas seulement pour son entreprise, mais aussi pour l'ensemble du secteur et la collectivité. D'où l'importance de la recherche/formation, parce que quelqu'un est responsable de ses choix, dès lors qu'on lui donne les outils pour choisir. En reliant la recherche et l'enseignements à tous niveaux et pas seulement supérieurs, on va aussi donner les clés des dernières modernités aux agriculteurs et pas seulement pré-digérer le moindre résultat en lui imposant une recette du style «fais comme ça !» C'est un truisme de dire que la diversité du secteur agricole est énorme et on ne peut prétendre par des règles et des textes régenter l'agriculture au travers des crédits apportés Ou alors, c'est se priver de l'inventivité et de l'innovation..»

■ **Pour en revenir à un contexte plus local, où en est le projet de restriction du champ de prescription des antibiotiques par les vétérinaires ? Très mal perçu par les éleveurs de l'avallonnais notamment**
«Un sujet très chaud effectivement. Je suis intervenu à l'époque très en amont, en avertissant le ministre de l'Agriculture, tout en comprenant les objectifs en la matière, liés au problème de résistance aux antibiotiques, du fait que vouloir séparer complètement la prescription de la délivrance, supposait qu'à 2 h du matin, sur une césarienne, on allait envoyer l'éleveur à la pharmacie de permanence, à 40 km de là, chercher l'antibiotique avant de recoudre la vache ! Ça peut très mal se terminer ! Aujourd'hui, on a su préserver le caractère opérationnel de la médecine vétérinaire d'élevage, tout en renforçant le contrôle et la lutte contre l'antibiorésistance. Je dirai qu'on a trouvé un point d'équilibre satisfaisant, autorisant la délivrance d'antibiotiques, mais avec un arsenal de dispositifs interdisant notamment toute démarche commerciale en matière de rétro commissions, de marges arrières, de tarifs dégressifs, de sorte que personne n'ait intérêt à multiplier les antibiotiques…»

■ **Le texte prévoit aussi un suivi permanent de l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé humaine…**
«Cela aussi est nouveau et me semble très positif. Jusqu'à présent, quand on parlait pesticides, on avait d'un côté les «gentils» consommateurs qu'il fallait absolument protéger contre les «atroces» pesticides employés par des agriculteurs «inconscients» ! Grosso modo, on opposait les agriculteurs aux consommateurs sur le thème de la qualité. Ce qui ressort de la Loi d'Avenir, c'est que les premiers à mettre en danger la santé humaine du fait des pesticides, ce sont les agriculteurs et les salariés de l'agriculture. Ce sont eux qui les manipulent, sont exposés à leur contact.. Et là aussi, cette surveillance se mettra en œuvre car tout le monde y a intérêt. Si vous surveillez quelqu'un en le soupçonnant de porter atteinte aux autres, c'est toujours plus compliqué…»

■ **Et sur la question des baux environnementaux ?**
«Ce que la loi propose, c'est d'inclure des clauses environnementales, déjà existantes pour tout ce qui est zones protégées, à l'ensemble du territoire. Un dispositif qui ne concernera bien sûr que les nouveaux baux, mais on est bien dans un contrat, pas dans une loi ! Bailleurs ou fermiers, chacun est libre de ses choix. Là où le débat n'est pas clos et où j'ai émis un avis, c'est qu'aujourd'hui, vous avez une liste de clauses existantes pour tout ce qui concerne les zones protégées. Et si c'est bien, comme au restaurant, d'avoir une carte pour choisir tout l'arsenal du possible pour les zones protégées, en dehors de ces zones, faisons simple et en sorte que le catalogue de ce qui est possible, reste raisonnable…»

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

Chablis

Saint-Vincent fait son cinéma ce week-end à Chichée

Le village de Chichée accueille pour la troisième fois de son histoire la Saint-Vincent tournante du chablisien. Avec pour thème de cette 47e édition, le monde du cinéma.



L'équipe de bénévoles, sur le pont depuis le printemps 2012, pour faire de cette 47e Saint-Vincent un évènement dont on parlera longtemps… Et ça, ce n'est pas du cinéma !

Depuis 1966, et la création de la Saint-Vincent du Chablisien par la Confrérie des Piliers du même nom, la fête tourne chaque année dans les 19 villages de l'appellation. Après 1974 et 1994, le village de Chichée, situé à quelques pieds de vigne de Chablis, sur la rive gauche du Serein, accueille ce week-end pour la troisième fois de son histoire cette grande manifestation festive, symbole des hivers bourguignons. Si la précédente édition avait pour thème les fables de la Fontaine, cette année, les rues seront décorées sur le thème du cinéma : fantastique, western, noir et blanc, aventure, péplum, dessins animés. Le 7e Art sera décliné sous tous ses formes, pour accueillir les visiteurs dans un univers original et mémorable. Un décor animé par de nombreux artistes et musiciens (fanfare, banda, country…), avec la présence d'artisans venus exposer leurs œuvres (sculpteur, souffleuse de verre, photographe…)

Comme le veut la tradition, les vignerons exploitant des vignes sur la commune de Chichée ont offert une partie de leur récolte de Chablis 2012, pour constituer la cuvée Saint-Vincent, qui sera dégustée tout au long du week-end. A déguster avec modération, dans le verre Inao vendu 5 € ou Expérience (7 €), aux couleurs de Chichée. 9 caveaux proposeront une restauration variée. Les carnets de 10 tickets seront payables par CB, chèque et espèces (billets au dessus de 100 € non acceptés).

Depuis le printemps 2012, de nombreux bénévoles en coulisse, ont travaillé d'arrache-pied pour faire de la fête une belle réussite. Une occasion unique de communier autour d'un cépage et d'un terroir, sans nul autre pareil. Chichée fait son cinéma ce week-end et les figurants sont attendus nombreux… Saint-Vincent 2014 ! Scène 1 ! Première ! Ça tourne… !

Attention ! L'accès au village se fera uniquement par Chablis. Les autres routes seront fermées (axe rouge vers Fleys et axe de sortie vers Avallon et Chemilly)

Coordonnées GPS : latitude 47.8 - longitude 3.8333

Contact : communication-chichee2014@yahoo.fr

Toutes informations sur le site web : www.chichee2014.com et sur la page Facebook.

DOMINIQUE BERNERD



Le logo de la Saint-Vincent tournante du Chablisien 2014

▸ Programme

Samedi 1er février 2014

A Auxerrexpo : 12 h : banquet gastronomique
20 h 30 - 1 h 30 : grand bal de la Saint-Vincent animé par l'orchestre Pacific
(Des navettes feront le trajet Chichée - Chablis - Auxerre toute la soirée, à partir de 20 h)
A Chichée : Visite libre du village décoré
Caveau de restauration et de dégustation ouvert de 12 h à 17 h

Dimanche 2 février 2014

9 h : cérémonie religieuse en l'église Saint-Martin de Chichée
Passation du Saint-Vincent, défilé des 19 délégations des villages du Chablisien, avec les Piliers Chablisiens
Discours officiels et intronisations par la Confrérie des Piliers
Vin d'honneur
12 h : ouverture des caveaux de dégustation et restauration
Nombreuses animations dans les rues de Chichée
17 h : fermeture des caveaux de dégustation

▸ Formations

Opportunité d'investir dans un système de guidage

Formation sur 1 jour, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Thème : Etre capable de vérifier la rentabilité de l'investissement, savoir dimensionner un investissement adapté à mes besoins, être capable d'analyser les offres du marché de façon pertinente
Dates : jeudi 13 février
Lieu : Avallon
Participation financière : 105 €.
Retour de crédit d'impôt pour les chefs d'entreprise imposés au réel : 66 €/jour
Public et pré-requis : agriculteurs abonnés à Mes P@rcelles
Contact : Richard Wylleman, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 22 24
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Prendre sa retraite : un projet à construire

Formation sur 1 jour, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Thème : Aborder de façon positive cette nouvelle étape et se préparer aux changements. Avoir une vision claire des démarches et des enjeux de la cessation d'activité
Dates : vendredi 14 mars
Lieu : en fonction des participants
Participation financière : 65 €.
Retour de crédit d'impôt pour les chefs d'entreprise imposés au réel : 66 €/jour
Public et pré-requis : agriculteurs se préparant à la retraite
Contact : Marc Abonnet, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 21 95
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

▸ En image

On a fêté Saint-Vincent à Coulanges



Tout est prêt, le défilé peut commencer

Les viticulteurs de Coulanges-La-Vineuse n'ont pas dérogé à la tradition et ont fêté leur Saint Patron de belle manière ce samedi. Après la messe célébrée par le père Rigollet, défilé dans les rues de la commune, rythmé par les percussions colorées du groupe «*La Batouk*». Deux haltes reposoirs étaient au programme, avec distribution de vin chaud et avant le vin d'honneur dans la Salle des fêtes. Le banquet du soir a fait salle comble et ponctué une journée haute en couleurs, comme on sait les vivre dans le Coulangeois.

La "Semaine" du PNEU
JEANDOT Pneus 1924 - 2014
Portes Ouvertes
BUFFET CAMPAGNARD SUR PLACE
JOIGNY (03.86.62.18.84) → Mardi 04 et Mercredi 05 Février à partir de 9h
TONNERRE (03.86.55.45.75) → Jeudi 06 et Vendredi 07 Février à partir de 9h

1924 - 2014
90 ans à votre service
A l'occasion de nos 90 ans, présence exceptionnelle d'un tracteur pulling de 8000 cvs et d'un pneumatique Michelin du « futur » (prototype).
« la roue de la fortune » avec de nombreux lots à gagner
À bientôt
RadioStar Tous les HITS ! Auxerre 104.0 - Tonnerre 105.0
Présence de Nos Fournisseurs
+X BANQUE POPULAIRE
Certifié MICHELIN Exelagri
VREDESTEIN DESIGNED TO PROTECT YOU
Kleber
TAURUS
AGRI POINT Firestone

▸Formations

Appliquer les médecines douces en aviculture

Formation sur 2 jours, organisés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Thème : Mieux connaître et savoir utiliser les techniques alternatives pour la prévention et le traitement des pathologies les plus courantes chez les volailles
Dates : lundi 10 et mardi 11 février
Lieu : Auxerre
Participation financière : gratuit
Public et pré-requis : éleveurs de volailles de chair et poules pondeuses
Contact : Alice Demolder, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 26 33
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Intégrer le chanvre dans sa rotation

Formation sur 2,5 jours, organisés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Thème : Implanter cette culture et maîtriser tous les aspects (techniques, débouchés…) pour son exploitation. Suivre le développement de la plante tout au long de la campagne et ce, jusqu'à la récolte
Dates : jeudi 20 février, demi-journées en mai, septembre et octobre
Lieu : Auxerre et visites d'exploitation
Participation financière : gratuit ou 45 € selon les financements
Public et pré-requis : agriculteurs en cours de réflexion ou venant de démarrer la culture du chanvre
Contact : Patrice Côte, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 82 90
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Piloter mon entreprise sur les premières années d'installation

Formation d'1 journée, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Thème : Savoir établir un état des lieux de situation. Etre capable d'analyser les écrats entre le prévu et le réalisé. Etre en conformité avec la réglementation
Dates : vendredi 14 février
Lieu : Auxerre
Participation financière : 65 €. Retour de crédit d'impôt pour les chefs d'entreprise imposés au réel : 66 €/jour
Public et pré-requis : jeunes agriculteurs ayant au moins une année d'exercice
Contact : Cyrille Fournier, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 22 10
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande.

Cialyn et Union Charolais Croissance

La campagne de vente des reproducteurs démarre bien !

Après le succès des deux premières, prochaine vente à la station de Charmoy, mercredi 5 février.


Hollande, fils de Bombix acheté par l'Association Charolais Pays de la Châtre.

La campagne de vente des reproducteurs charolais évalués à la station de Charmoy (89) a débuté le mercredi 8 janvier avec la présentation de 30 jeunes taureaux issus du Centre d'élevage Cialyn. Lors de cette vente aux enchères, certains spécimens se sont fortement distingués, comme par exemple Hollande, fils de Bombix sur une mère Pacific né au Gaec d'Admelle (54). Le record de cette première vente (5 700 €) a été acquis par l'Association Charolais Pays de la Châtre dans l'Indre. Lors de cette journée, la quasi totalité des taureaux ont trouvé preneur (94%) à un prix moyen de vente de 3 162 €.

La vente s'est conclue par la présentation de Hussard, fils de Ternois né à l'EARL Houdmon (45), qui a été retenu par l'entreprise de sélection Gènes Diffusion pour la prochaine campagne de testage. Ce taureau, au gabarit remarquable tant par sa taille que par sa longueur et son très bon bassin, a été largement apprécié par les éleveurs présents, certains étant déjà impatients de l'utiliser en insémination.
Le mercredi suivant, la première vente UCC à la station de Charmoy fut une réussite totale : une mobilisation record des acheteurs, de nombreux naisseurs présents ainsi que les techniciens des différents partenaires de l'UCC, l'homogénéité morphologique et les garanties génétiques du lot de taureaux présentés, ont conquis ce public averti. La totalité des reproducteurs a été vendue aux enchères pour un prix moyen de 3314 €. Ce fût également l'occasion pour Harpon, fils d'Artois né au Gaec Beau (89), second taureau retenu par l'entreprise de Gènes Diffusion pour enrichir sa gamme de taureaux retenus pour l'épreuve du testage en ferme, de défiler sur le ring. Ce taureau à génisse possède une morphologie irréprochable : un développement squelettique complet avec un bassin remarquable allié à de très bonnes masses musculaires (dos et arrière main), le tout associé à des aptitudes fonctionnelles exceptionnelles (Qualités de race, aplombs et rectitude de dos) : une reconnaissance unanime du public a salué la présentation de ce taureau.

Un travail génétique rigoureux

Ces journées de ventes aux enchères sont également un moment de convivialité et de rassemblement où passionnés de génétiques (acheteurs, naisseurs et techniciens) se retrouvent pour échanger sur leurs attentes en termes d'orientation génétique et de reproducteurs. C'est une occasion privilégiée pour l'équipe UCC de retrouver les nombreux acheteurs fidèles et grands habitués de la station, une preuve parlante et incontestable de la satisfaction des éleveurs vis-à-vis des reproducteurs évalués et sélectionnés à la station de Charmoy. Un public d'acheteurs qui s'étoffe chaque année par la venue nouveaux éleveurs sensibles aux garanties qu'apportent le protocole d'évaluation en station allié au cumul génétique proposé par le programme Charolais Croissance dont la renommée s'accroît d'année en année.
Le succès de ces deux premières ventes vient récompenser le travail génétique rigoureux réalisé par les éleveurs naisseurs ainsi que celui de nos techniciens de terrain qui s'avèrent être les meilleurs relais du travail de la station.

Mais que les éleveurs qui n'auraient pas encore trouvé le reproducteur qu'il leur faut se rassurent : une centaine de taureaux vous seront proposés lors des trois prochaines ventes aux enchères. Nous vous donnons donc tous rendez-vous les mercredis 5 février à Charmoy (89) et 26 février à Créancey (21).
Contact : Audrey Camus (06 10 11 37 63) ou www.charolaiscroissance.fr

Audrey Camus
Ucc - Ciaylyn

Coopératives

Partenariat renforcé entre Seine Yonne et Cocebi

Signature d'une convention bilatérale entre la coopérative bio Cocebi et les coopératives conventionnelles 110 Bourgogne et Capserval, réunies sous la bannière SeineYonne.


De gauche à droite : Etienne Henriot, président de Capserval, Jean-Marie Pautard, président de Cocebi et Gérard Delagneau, président de 110 Bourgogne, lors de la signature de la convention entre leurs trois coopératives, en décembre dernier

Spécialisée depuis plus de 30 ans dans la production céréalière bio, la Cocebi a signé il y a quelques semaines une convention bilatérale avec l'Union de coopératives SeineYonne, structurant de fait un partenariat qui existait depuis déjà plusieurs années.
La convention signée entre les présidents des trois coopératives, prévoit notamment la possibilité pour Capserval et 110 Bourgogne, de collecter directement les productions bio auprès de leurs agriculteurs, la mise à disposition de l'expertise technique de Cocebi, ainsi que la distribution des semences certifiées Bio, produites par l'Union de coopératives Bio Semences (union entre Cocebi et Biocer).
La commercialisation de la collecte sera assurée par la Cocebi, chacune des coopératives restant libre du prix des céréales payées à ses propres adhérents. Le tonnage annuel collecté par la coopérative bio de Nitry, devrait ainsi avoisiner les 16 000 tonnes de céréales certifiées AB.
Président de 110 Bourgogne, Gerard Delagneau, se félicite de ce partenariat : *«si actuellement, peu de producteurs conventionnels basculent en bio, compte tenu du prix élevé des céréales, les contraintes liées aux zones de bassins de captages et à la Directive nitrates, font que cette convention est un atout supplémentaire pour les producteurs présents dans ces zones et qui pour cela, souhaiteraient se lancer en agriculture biologique…»*
Un sentiment partagé par son homologue de la coopérative Cocebi, Jean-Marie Pautard, pour qui : *«par cette signature, nous sommes passés d'un accord de principe à un accord de collecte de commercialisation, tout en faisant en sorte que chaque adhérent produisant du bio, soit libre de rester dans la coopérative de son choix… Les gens pourront continuer à choisir leur «église»!»*

Dominique Bernerd

Stages et apprentissage

Un nouveau régime de dérogation pour les jeunes de 15 à 18 ans

Etablissements d'enseignement agricoles publics ou privés, enseignants, formateurs, exploitants agricoles et maîtres de stages, élèves, apprentis, stagiaires... tous sont concernés par le nouveau régime de dérogation pour travaux réglementés concernant les jeunes travailleurs de 15 à 18 ans. Présentation d'un dispositif applicable dès aujourd'hui.

C'est un décret qui ne manquera pas de faire couler beaucoup d'encre et de susciter quelques réactions de rejet, pourtant, en présentant les nouvelles dispositions de la demande de dérogation pour travaux réglementés, concernant les jeunes travailleurs de 15 à 18 ans, les trois partenaires sur le sujet que sont la Draaf, la Dirrecte et la MSA, se sont voulus rassurants et transparents.

Diminuer les risques d'accident sans casser le système...

En présentant la nouvelle procédure de dérogation aux travaux interdits, modifiée depuis le 14 octobre 2013 et donc immédiatement applicable en l'état, Jean-Roch Gaillet, directeur de la Draaf, n'a pas botté en touche. "*Le nouveau dispositif peut sembler plus complexe à certains endroits, mais à d'autres elle simplifie le système*". L'objectif réaffirmé étant "*que cela se passe le mieux possible sur tous les lieux où les jeunes sont accueillis, dans l'établissement d'enseignement agricole, public ou privé, comme sur son lieu de stage*". Soulignant le rôle majeur des maîtres de stage et l'importance de ce système de formation, le directeur de la Draaf a insisté sur la volonté commune des partenaires de proposer aux uns et aux autres "*des outils opérationnels*" qui facilitent la prise en compte et le respect de ce qui pourrait être vécu comme un tour de vis supplémentaire et une nouvelle contrainte insurmontable.

Unité de ton donc pour la Dirrecte, dont la directrice, Isabelle Notter, a rappelé que cette réforme visait "*la diminution du risque accident pour les jeunes en formation théorique et pratique, que ce soit sur le lieu d'enseignement ou sur le lieu de stage*". 7 000 élèves sont concernés en Bourgogne, d'où l'importance de faire passer le message auprès de tous les acteurs de ces formations, sans casser la machine et un système d'apprentissage qui a fait ses preuves. Bon an mal an, on a estimé sur le plan national que sur la période de 2002 à 2012, les 16-24 ans étaient exposés à un accident grave tous les 15 jours, dans toutes les filières d'activité. Ce qui explique que la nouvelle réglementation, qui s'applique dans un premier temps au secteur agricole, va être aussi étendue à tous les autres secteurs de formation professionnelle, aux entreprises et aux artisans.

Le Duerp, clé de voûte du dispositif

En replaçant le partenariat de la MSA de Bourgogne dans la logique de son action pour la prévention des risques, Jean Boissière, directeur de l'institution, a valorisé l'apport du document unique d'évaluation, "*clé de voûte de tout le système de prévention des risques*" et support incontournable avant toute demande de dérogation. Un document unique qui concerne le lieu de stage et donc, le maître de stage, comme le lieu d'enseignement et donc, les responsables d'établissements. Avec en ligne de mire un cohérence entre les messages et les actes et entre tous les acteurs de la formation du jeune. Le résultat attendu étant que "*les élèves quittent l'école avec la maîtrise du document unique et de l'évaluation des risques*".

La grande avancée, pour Madeleine Asdrubal, directrice du service régional de la formation, "*c'est cette approche régionale concertée et opérationnelle avec la mise à disposition de documents et de formulaires qui facilitent la démarche*". Documents d'ors et déjà mis à disposition sur les sites internet des trois partenaires. La période transitoire risque cependant d'être un peu délicate, tout le monde se forme en même temps, y compris à la Dirrecte, dont les agents sont en charge du contrôle du dispositif. La MSA doit s'organiser de son côté pour répondre à toutes les demandes de certificat d'aptitude à effectuer des travaux, qui lui seront faites.

Une certaine "*souplesse*" pourrait être de mise en dans un premier temps, mais le sursis sera de courte durée. Cette journée accueillait également les responsables d'établissements d'enseignement agricole publics et privés, ainsi que les maîtres de stage pour une information complète sur le nouveau dispositif. Nul doute que les décisions de maîtres de stage en matière d'accueil de stagiaires ne manqueront pas d'être attentivement observées, on verra alors dans les faits, si ça passe ou si ça casse...

ANNE-MARIE KLEIN



Dans la droite ligne de la convention régionale de partenariat qu'ils ont signé en 2012 afin d'intégrer la santé et la sécurité au travail dans l'enseignement agricole, Jean Bussière, directeur de la MSA, Isabelle Notter, directrice de la Dirrecte et Jean-Roch Gaillet, directeur de la Draaf ont travaillé de concert pour faciliter la mise en place des nouvelles dispositions de la dérogation pour travaux réglementés.



La nouvelle procédure de dérogation s'applique à toutes les entreprises qui accueillent les jeunes travailleurs de 15 à 18 ans.

▸ Repères

Les principales dispositions de la nouvelle procédure

La dérogation est accordée à l'entreprise ou établissement pour trois ans. Pour pouvoir bénéficier de la dérogation et pouvoir affecter le jeune de 15 à 18 ans aux travaux réglementés, l'employeur ou le chef d'établissement doit remplir quatre conditions préalables :
- avoir procédé à l'évaluation des risques, transposée dans le document unique,
- avoir mis en œuvre les actions de prévention,
- respecter l'ensemble des obligations prévues par le code du travail en matière de santé et sécurité au travail,
- assurer l'encadrement du jeune en formation par une personne compétente durant l'exécution des travaux.
La demande de dérogation doit être adressée à l'inspecteur du travail avec tous les détails mentionnés. L'inspecteur du travail se prononce dans un délai de deux mois, à compter de la réception de la demande complète. A l'issue de ce délai, le silence de l'administration vaut autorisation. L'employeur ou le chef d'établissement doit aussi s'assurer que le jeune bénéficie d'un avis médical d'aptitude à effectuer des travaux, délivré chaque année par le médecin du travail.

▸ Formations

Agri Ressources
Pour optimiser la gestion salariale

Les FDSEA de Côte d'Or et de l'Yonne inscrites dans une démarche nationale portée par la FNSEA ont été sélectionnées pour mettre en œuvre le dispositif Agri Ressources.
Ce dispositif est une formation de quatre jours à destination des exploitants agricoles employeurs de main d'œuvre qui souhaitent optimiser la gestion salariale sur leur exploitation. Il a débuté en octobre 2013 par la réalisation d'un état des lieux des pratiques des onze participants en matière de droit du travail, d'hygiène et sécurité et de management. Ces interventions individuelles ont été des moments d'échanges privilégiés sur la gestion des ressources humaines entre les stagiaires et les intervenants. S'en sont suivies deux journées de formation collectives à Pouilly en Auxois, en décembre 2013, dont le contenu a été élaboré à partir des résultats des états des lieux. Les principaux thèmes abordés étaient la paie, les contrats de travail, les obligations en matière d'hygiène et sécurité, les formalités à l'embauche ainsi que l'accueil sécurité des salariés. Suite à ces deux journées de formation, chaque stagiaire a choisi de développer un axe particulier sur son exploitation dans le cadre d'un accompagnement individuel afin de mettre en œuvre les nouvelles pratiques acquises.
La formation Agri Ressources se terminera le 18 mars prochain par la réalisation d'une dernière journée de formation qui apportera aux stagiaires des compléments de connaissances en matière de recrutement, d'aides à l'emploi et de communication.
Ce dispositif sur mesure qui combine temps individuels et collectifs permet aux participants de bénéficier d'un accompagnement personnalisé mais également d'acquérir les notions leur permettant d'être en conformité avec la législation en matière d'emploi et d'améliorer leur quotidien d'employeur.
La formation Agri Ressources fait partie des actions que les Services juridiques emploi des FDSEA de l'Yonne et de Côte d'Or développent en direction des employeurs de main d'œuvre pour les accompagner sur le volet de l'emploi (juridique, paie, recrutement, formation, Duer…).
Renseignements :
FDSEA Côte d'Or :
03 80 68 67 68
FDSEA Yonne :03 86 49 48 10

Forestiers privés de Bourgogne

La main passe...

Après que sa candidature n'a pas été retenue au Conseil économique, social et environnemental (Ceser) Renaud Abord de Châtillon a décidé de quitter la présidence des Forestiers privés de Bourgogne. Une page se tourne et Joseph de Bucy lui succède à la présidence régionale des Forestiers privés de Bourgogne.



Joseph de Bucy, nouveau président des Forestiers privés de Bourgogne, préside le syndicat départemental des Forestiers privés de Côte d'Or.



Face à "une conjonction défavorable", Renaud Abord de Châtillon a préféré passer la main.

Fin de règne houleuse chez les Forestiers privés de Bourgogne, qui ont vu récemment Joseph de Bucy désigné par ses pairs pour succéder à Renaud Abord de Châtillon à la présidence du syndicat régional.

Fort du bilan de ses actions au service des forestiers privés de Bourgogne et de ses contributions aux différentes instances nationales et régionales de la forêt, Renaud Abord de Châtillon, président des forestiers de Bourgogne jusqu'à la mi-janvier, n'a pas apprécié de voir sa candidature au Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne (Ceser), rejetée au profit de son challenger, Charles de Ganay, président du CRPF.

Non sans avoir déposé un recours contre l'arrêté préfectoral entérinant cette nomination, le président des Forestiers privés de Bourgogne a également décidé de mettre un terme à ses fonctions et s'en est expliqué au cours d'une conférence de presse.

Ce qui est vécu par l'un, Renaud Abord de Châtillon, comme une éviction due *«à une confusion des genres»* entre privé et public, est expliqué par l'autre, Joseph de Bucy, son successeur à la présidence du syndicat des Forestiers privés de Bourgogne, avec une volonté d'apaisement manifeste.

Sur le fond et sur la forme, Renaud Abord de Chatillon, estime que la représentation syndicale des forestiers privés de Bourgogne au Ceser y perd ce que le CRPF, *«l'établissement public national qui a des responsabilités administratives et réglementaires»*, y gagne *«en empiétant sur les prérogatives syndicales des forestiers privés de Bourgogne»*.

Il dénonce ainsi *«la fin d'une politique indépendante de défense»*. Joseph de Bucy, préfère évoquer *«un retour à la normale»* et assure que les représentants des Forestiers privés de Bourgogne, qui sont aussi conseillers au CRPF, *«jouent pleinement leur rôle de représentants professionnels»*. La nouvelle mandature souligne aussi l'importance de l'engagement des représentants syndicaux et les enjeux qui sont ceux des forestiers. La forêt privée de Bourgogne représente 600 000 hectares, répartis entre 162 400 propriétaires, dont 9% détiennent 82% des surfaces.

Sur l'ensemble des propriétaires privés, 1,2% sont syndiqués (2257 adhérents) ce qui équivaut à 28% des surfaces privées (169 323 ha). *«La communication, pour se faire mieux connaître et informer les adhérents»* sera donc au centre des préoccupations de la nouvelle mandature.

De son côté, Renaud Abord de Châtillon, revendique *«sa nouvelle indépendance par rapport au CRPF et aux Forestiers privés de Bourgogne»*, et semble bien décidé à défendre encore «sa vision» de l'économie forestière. Il entend ainsi recentrer son action sur l'Association bourguignonne de certification forestière qu'il préside (1800 certifiés).

ANNE-MARIE KLEIN

▶ Repères

Le syndicat des Forestiers privés de Bourgogne est l'instance régionale qui représente les syndicats départementaux des propriétaires forestiers privés, soit 2 257 adhérents pour 169 323 ha répartis sur les quatre départements. La forêt privée de Bourgogne comptabilise 600 000 ha, les forêts domaniales 100 000 ha et les forêts communales 300 000 ha.

Parmi les forestiers privés, 1,4% sont syndiqués et totalisent 28% des surfaces. Les représentants de forestiers privés de Bourgogne défendent et représentent les propriétaires forestiers dans toutes les instances départementales, ils informent et conseillent leurs adhérents sur la réglementation, la fiscalité et la gestion forestière.

Val d'Aucy

Vers un nouveau projet de pôle agroalimentaire

Le groupe Dijon Céréales en avait annoncé la primeur lors de la visite du laboratoire Cérélab à Aiserey (21), un communiqué de Val Union et Bourgogne du Sud confirme la bonne nouvelle: le site de Val d'Aucy pourrait connaître à nouveau des lendemains qui chantent.



Depuis l'annonce de la fermeture de la conserverie Val d'Aucy de Ciel, les coopératives agricoles Dijon céréales, Interval, Terre comtoise et Bourgogne du Sud, coopératives de Bourgogne et de Franche-comté, se sont mobilisées pour construire un projet de pôle agroalimentaire à Ciel.

Le projet de reprise fait intervenir les unions de coopératives, Val Union Bourgogne-Franche-Comté semences et la coopérative Bourgogne du Sud. Les deux unions de coopératives ont pour objectif de mettre en valeur les installations existantes avec le développement d'un pôle semences multi-espèces.

Val Union a en effet décidé en 2013, à la suite de l'arrêt des productions de légumes de Val d'Aucy, de s'impliquer dans la recherche de semences hybrides. Le contexte est porteur pour ce type de productions exigeantes en savoir-faire agricole et dont la France est le premier exportateur mondial.

Ainsi, la balance commerciale nationale présente un solde positif de 800 millions d'euros, témoignant de la valeur de cette filière, capitale pour l'avenir de l'agriculture et des filières agroalimentaires. Dès 2014, Val Union va traiter 700 hectares de multiplication sur le site de Ciel.
En 2015, Bourgogne Franche-comté Semences viendrait s'installer à côté de Val Union, avec une usine dédiée à la production de semences de céréales à paille et de soja. Les deux outils sur le même site donneraient ainsi un élan régional à la production de semences qui pourraient être utilisées localement ou exportées.

Le site de Ciel verrait sa vocation agroalimentaire confirmée par la recherche de sociétés désireuses de s'implanter dans les autres locaux disponibles, la configuration du site permettant d'offrir des opportunités à la valorisation d'autres filières agricoles régionales.

Enfin, au vu du foncier disponible, une quinzaine d'hectares pourraient accueillir d'autres entreprises, dans des secteurs non alimentaires, en concertation avec les collectivités territoriales et l'agence de développement Bresse Initiatives, afin de valoriser au mieux les atouts logistiques du site.

Les investissements projetés sous deux ans par les coopératives et leurs unions dépassent les dix millions d'euros. En plus des retombées agricoles et, sans tenir compte de l'arrivée de nouvelles entreprises, le projet des coopératives créerait au minimum, 80 000 heures de travail sous trois ans et donnerait du travail à 40 à 60 permanents sur le site de Ciel.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Formation

Dispositif «*Remfor*» : un bilan très satisfaisant

En 2010, Vivea et les Services de Remplacement ont mis en place en Bourgogne «*Remfor*», dispositif original de facilitation au départ en formation, grâce au financement des journées de remplacement. Bilan après trois années de fonctionnement.

Tout agriculteur bénéficiant d'une journée de formation financée par Vivea et le FSE Bourgogne (géré par la Direccte), pouvait, de septembre 2010 à décembre 2013, bénéficier, grâce au cofinancement FSE, d'une journée de remplacement au tarif préférentiel de 20 €. Ce dispositif «*Remfor*», facilite ainsi le départ en formation.
Le démarrage du dispositif, fin 2010, a été timide, avec 57 journées de remplacement financées dans ce cadre. Puis, en 2011, le dispositif a permis le financement de 321 journées de remplacement, et 431 journées en 2012. Pour 2013, les prévisions s'élèvent à 250 journées. Ainsi, au total, 1060 journées de remplacement pour départ en formation auront ainsi été financées grâce au dispositif «*Remfor*».

Du point de vue de Vivea, ce dispositif a permis de faciliter l'accès des agriculteurs à la formation. Même s'il touche une faible proportion de ses contributeurs (6,4% de bénéficiaires des formations FSE en 2012), il a le mérite de rendre plus disponibles ceux qui le souhaitent.

Un encouragement à se former

Du point de vue des Services de remplacement, «*Remfor*» a permis le développement des journées de remplacement pour motif de formation, motif qui était depuis plusieurs années en diminution.
Ainsi, dès 2011, les services de remplacement ont observé un doublement des journées de remplacement pour formation (qu'elles aient été financées dans le cadre du dispositif «*Remfor*» ou par d'autres sources de financement). En effet, alors qu'en 2009 ce motif n'appelait que 320 journées de remplacement, plus de 900 journées ont pu être comptabilisées en 2012. Et cette tendance semblerait se confirmer en 2013 selon les premières estimations.
Par ailleurs, «*Remfor*» a également conduit à l'adhésion de nouveaux agriculteurs aux services de remplacement.

De «Remfor» au Casdar

Le succès de «*Remfor*» se situe également dans la capacité de Vivea et des différents services de remplacement, aux fonctionnements très différents, à construire un partenariat efficace au service des agriculteurs de la région.
Décembre 2013 a marqué la fin de «*Remfor*». Mais les Services de remplacement continueront en 2014 de faciliter le départ en formation grâce à une aide du CasDAR (105 € / jour) qui permet de réduire le coût de ces journées de remplacement.

N'hésitez donc pas à continuer à faire appel à leurs services lorsque vous partez en formation !

Témoignage

Jean-marc Pacaut éleveur VA : «*Un dispositif incitatif*»



«J'ai suivi la formation «Maîtrise des coûts de production en élevage allaitant». Sur les quatre jours de formation, le dispositif Remfor a représenté une prise en charge de 2,5 jours à 20 euros par jour. C'est une aide importante et donc un dispositif très incitatif à s'engager dans une formation. C'est aussi l'assurance d'avoir l'esprit libre, pour bénéficier au mieux des acquis de la formation. Je regrette de n'avoir pas fait plus tôt des formations grâce à ce dispositif, mais je regrette encore plus qu'il ne soit pas prolongé, car c'était le plus incitatif de tous les motif de formation existant et cela concernait tout le monde. Remfor m'a permis de prendre goût à la formation. C'est un apport important sur le plan professionnel car on échange, on compare et on évolue forcément au contact des autres participants. Cela permet de se repositionner, de sortir de son quotidien, de prendre du recul aussi grâce aux informations recueillies et à l'échange d'expériences».



Chambres d'agriculture de Côte d'Or, Nièvre et Yonne

Formation préparatoire au Certiphyto

Plusieurs voies d'obtention du certificat individuel sont possibles, dont celle de la formation professionnelle.

Conformément au plan Écophyto, tout utilisateur professionnel de produits phytosanitaires doit détenir le certificat individuel Décideur en Exploitation Agricole *«Certiphyto»* d'ici octobre 2014. Il se matérialise par une carte nominative délivrée par FranceAgriMer. A partir du 1er janvier 2015, cette carte sera systématiquement exigée pour la délivrance de produits phytopharmaceutiques.

Les principales voies d'accès au certificat sont :
- sur diplôme ou titre au moins égal au niveau IV (niveau bac), inscrit au répertoire national des certifications professionnelles et obtenu au cours des cinq années précédant la date de la demande
- par la formation :
• formation de 2 journées
• formation 1 jour + test en fin de journée (QCM 15 questions)
- par accès direct par le test (QCM 20 questions).

La formation professionnelle permet aux chefs d'exploitation d'acquérir ou consolider leurs connaissances en matière de réglementation et de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement. Elle permet également d'aborder les stratégies possibles pour limiter l'emploi des produits phytopharmaceutiques.

En partenariat avec les organismes stockeurs, les Centres de formation des Chambres d'agriculture vous proposent des formations délocalisées tout au long de 2014. Une session peut être organisée à votre demande, si vous constituez un groupe de 12 à 15 personnes.

LES CENTRES DE FORMATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE


Réussir

A compter du 1er janvier 2015, la carte Certiphyto sera exigée pour la délivrance de produits phytosanitaires.



	Dates	Lieu	Contact Centre de formation – Chambre d'agriculture
21	**Formation 2 jours – Décideur en EA**		Corinne DELAGE au 03 80 90 68 74 ou Céline France au 03 80 90 89 09 Possibilité de s'inscrire sur http://www.cote-dor.chambagri.fr
	18 et 21/02	Créancey	
	7 et 11/03	Darcey	
	10 et 13/03	Vitteaux	
	18 et 21/03	Longvic	
	24 et 27/03	Darcey	
	31/03 et 03/04	Saulon la chapelle	
	Formation + Test – Décideur en EA		
	06/03	Créancey	
	Test seul – organisé en fonction des inscriptions		
58	**Formation 2 jours – Décideur en EA**		Sylvie NIANT au 03 86 93 40 34 ou Marie-Luce SOUDIERE au 03 86 93 40 62
	11 et 13/02	Varzy	
	25 et 27/02	Moulins Engilbert	
	04 et 06/03	Decize	
	18 et 20/03	Corbigny	
89	**Formation 2 jours – Décideur en EA**		Standard au 03 86 94 22 22
	11 et 18/03 - Certiphyto bio	Auxerre	
	27/05 et 03/06	Auxerre	

Nombre de places limité par session

Témoignages

Isabelle – 51 ans - viticultrice à Brochon (21)
«J'ai souhaité suivre la formation Certiphyto afin de pouvoir tout d'abord continuer à acheter les produits phytosanitaires. C'était aussi l'occasion de réactualiser mes connaissances sur le sujet sachant que j'ai obtenu mon BPREA au CFPPA de Beaune en 2004.
Pour faire suite à cette formation Certiphyto de deux jours, j'ai identifié les différents risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et les moyens à mettre en place pour préserver ma santé. La formation m'a également permis de remettre à jour la liste des produits interdits d'utilisation. A savoir que je conduis mes vignes en lutte raisonnée en utilisant la lutte prophylactique ce qui a déjà pour conséquence de limiter les intrants. Pour finir, j'ai pu tout au long de la formation partager et échanger sur mes pratiques et expériences avec des collègues viticulteurs. Ces nombreux échanges m'ont beaucoup apporté. On peut croire bien faire et se trouver à côté de la plaque !»

Catherine – 22 ans - en cours d'installation à Saint Firmin (58)
Elle compte s'installer dans deux ans. Catherine aurait pu obtenir le Certiphyto sur diplôme, mais elle a choisi de suivre la formation proposée par la Chambre d'Agriculture.
«A l'école, on a une formation théorique, on apprend sur le papier. On n'apprend pas les techniques de sécurisation et les notions d'hygiène pour l'utilisation des produits phyto par exemple, les gestes à avoir en cas de problème. On n'a aucune formation là dessus, aucun conseil concret. A la formation, chacun pouvait donner son avis, et le conseiller nous répondait avec des informations très concrètes. J'ai découvert quelque chose dont je n'avais jamais entendu parler à l'école : la fosse de récupération et l'utilisation de la paille pour le traitement des eaux de nettoyage. La formation était très pratique, très concrète. Tous ceux qui étaient avec moi ont apprécié ces deux jours, et il y avait une très bonne ambiance».

Hélène – 34 ans - agricultrice bio à Champignelles (89)
«En avril dernier, j'ai participé à une formation sur le Certiphyto bio avec la Chambre d'agriculture. Je retiens aujourd'hui la qualité des interventions sur les deux jours. De l'agronomie à la qualité de l'eau, les échanges et apports étaient très riches. Même la partie réglementaire était intéressante ! Le fait de n'avoir que des stagiaires en agriculture biologique nous a permis d'échanger sur nos pratiques et non sur les différences avec le système conventionnel. La dimension du groupe, 10 personnes, a laissé à chacun la place pour s'exprimer. Nous avons pris le temps de nous écouter. Nous étions curieux de connaître les pratiques des uns et des autres et ce, dans les différentes productions. A l'issue de la formation, il m'a suffit de suivre la notice remise lors du stage, pour récupérer en quelques clics mon diplôme».



Élections municipales des 23 et 30 mars

Ce qu'il faut savoir

Les conseillers municipaux seront élus les 23 et 30 mars 2014. Les élections municipales ont lieu, en principe, tous les six ans. Le mode de scrutin varie selon le nombre d'habitants de la commune. Au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le scrutin, le conseil municipal nouvellement élu se réunit pour procéder à l'élection du maire et de ses adjoints.



Les élections municipales en 2014 sont marquées par deux grandes innovations :

- Les électeurs de toutes les communes de plus de 1000 habitants éliront leurs conseillers municipaux selon le même mode de scrutin. Ce mode de scrutin, qui impose le respect du principe de parité aux listes de candidats, était jusqu'alors réservé aux seules communes de plus de 3500 habitants.
- Les électeurs désigneront, à l'aide d'un seul bulletin de vote, leurs conseillers municipaux et les conseillers communautaires. Les conseillers communautaires sont les représentants de la commune au sein de la structure intercommunale dont elle est membre.

Communes de moins de 1 000 habitants

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers municipaux sont élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours.
Le nombre de conseillers municipaux à élire varie selon la taille de la commune (article L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales). En 2014, le nombre de conseillers municipaux des communes de moins de 100 habitants est modifié, il passe de 9 à 7.

Le dépôt d'une déclaration de candidature est désormais obligatoire, quelle que soit la taille de la commune. L'obligation de la parité femmes hommes n'est pas requise pour les communes de moins de 1 000 habitants. Les candidats se présentent sur une liste, mais les bulletins de vote peuvent être modifiés par les électeurs (panachage). En 2014, les modalités de panachage sont toutefois différentes de celles appliquées lors des précédents scrutins, il n'est plus possible d'élire une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.
Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Pour obtenir un siège au conseil municipal dès le premier tour, le candidat doit avoir obtenu la majorité des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits.
Un second tour est organisé pour les sièges restant à pourvoir : l'élection a lieu à la majorité relative et, en cas d'égalité du nombre des suffrages entre plusieurs candidats, l'élection est acquise pour le plus âgé.

Pour la première fois en 2014, les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des EPCI sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales.

Communes de 1 000 habitants et plus

Les lois du 17 mai 2013 abaissent de 3 500 à 1 000 le seuil pour l'application du scrutin à la proportionnelle. Ainsi, le mode de scrutin pour les communes de 1 000 habitants et plus est le scrutin proportionnel de liste à deux tours (sans aucune modification possible de l'ordre de présentation de la liste) avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête.

Le dépôt d'une déclaration de candidature est exigé pour chaque tour de scrutin. Un candidat ne peut l'être dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste. Les listes doivent respecter le principe de parité : elles doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire, une femme, un homme. Les listes d'adjoints au maire élus par le conseil municipal sont également soumises à une obligation de parité.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.
Les conseillers communautaires représentant les communes de 1 000 habitants et plus au sein des organes délibérants des EPCI sont élus au suffrage universel direct, via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales. L'électeur désigne le même jour sur le même bulletin de vote les élus de sa commune et ceux de l'intercommunalité. Les sièges de conseiller communautaire de la commune sont répartis entre les différentes listes selon le même mode de scrutin que celui appliqué lors de l'élection des conseillers municipaux. Pour chacune des listes, les sièges sont attribués dans l'ordre de présentation des candidats.

▶ Repères

Ce qu'il faut retenir, sous peine de nullité du bulletin de vote

Communes de moins de 1000 habitants :
On peut barrer des noms, mais on ne peut pas élire des personnes qui ne se sont pas portées candidates. La déclaration officielle de candidature est obligatoire.

Communes de plus de 1000 habitants :
Le «*panachage*» est désormais interdit : il n'est plus possible de rayer un nom sur la liste ou de rajouter celui du voisin. Ce que le folklore y perd dans les petites communes, le dépouillement y gagne en simplification.
Attention donc à ménager ses accès de mauvaises humeurs et à ne pas biffer ou rajouter des noms.
La parité homme/femme est stricte et obligatoire.

▶ Zoom…

Qui peut être candidat ?

Pour ce scrutin 2014, tous les candidats ont désormais l'obligation de déposer une déclaration de candidature. Par ailleurs, le respect du principe de parité s'impose aux communes de plus de 1000 habitants.

Les conditions à remplir

Sont éligibles au conseil municipal tous les électeurs de la commune, ainsi que les citoyens inscrits au rôle des contributions directes ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits au 1er janvier de l'année de l'élection ("candidats extra-communaux").
Toutefois, dans les communes de moins de 100 habitants, le nombre des conseillers municipaux ne résidant pas dans la commune au moment de l'élection ne peut être supérieur à 4 et, dans les communes de 100 à 499 habitants, à 5. Dans les communes de 500 à 1 000 habitants, ce nombre ne peut excéder le quart des membres du conseil municipal (article L 228 du Code électoral). Le nombre de conseillers municipaux à élire varie selon la taille de la commune, de 7 à 69 membres.
Pour l'élection de 2014, le nombre de conseillers municipaux des communes de moins de 100 habitants est modifié, il passe de 9 à 7 (article L 2121-2 du Code général des collectivités territoriales).
Sont en outre éligibles les citoyens des États membres de l'Union européenne. Les ressortissants européens peuvent être élus à un conseil municipal, mais ils ne peuvent pas être maire ou adjoint et ils ne participent ni à la désignation des électeurs sénatoriaux, ni à l'élection des sénateurs.



Chanvre industriel

Une culture de printemps aux intérêts indéniables

Dans un contexte de recherche de diversification des cultures et suite aux conditions difficiles rencontrées à l'automne 2013 pour les semis de blé, le chanvre industriel est une culture de printemps à ne pas oublier.

Le chanvre est une très bonne tête de rotation, un très bon précédent à blé qui, de plus, ne nécessite aucun traitement phytosanitaire. Néanmoins le chanvre est une culture sous contrat ce qui demande la présence d'un bassin de production à proximité. Cela permet d'assurer le débouché de la culture et d'avoir des solutions pour réaliser la récolte en limitant les investissements.

Une culture sous contrat

Compte-tenu des contraintes réglementaires sur le chanvre industriel, la culture ne peut se faire que sous contrat avec une unité de transformation. Le contrat permet d'assurer les débouchés de la culture aussi bien en paille qu'en chènevis (graine de chanvre). De plus, le contrat défini également les conditions de récolte de la culture qui sont souvent un frein à sa mise en place. Selon les bassins de production, la récolte est gérée de façon collective ou individuelle mais avec des appuis à son organisation.

Un choix variétal limité

Les variétés de chanvre se distinguent principalement par leur précocité. Actuellement, 7 variétés peuvent être utilisées en France. Le choix variétal peut se faire soit en fonction du débouché visé soit être imposé dans le contrat de production afin de faciliter l'organisation collective des chantiers de récolte. Pour un débouché mixte paille et chènevis, les variétés plus précoces seront favorisées alors que les variétés les plus tardives seront principalement utilisées pour une valorisation de la paille uniquement.

Soigner l'implantation pour assurer un bon démarrage de la culture

Le semis doit être réalisé dans les meilleures conditions possibles. Un travail profond n'est pas indispensable mais un sol bien structuré est impératif pour obtenir un enracinement profond et permettre un bon développement de la culture. Les conditions d'implantation optimales se font dans un sol bien ressuyé et réchauffé (environ 10-12 °C). En pratique, les semis se déroulent à partir de mi-avril avec une période optimale entre le 20 avril et le 05 mai. La profondeur de semis optimale se situe entre 2 et 4 cm et doit être adaptée selon les conditions climatiques et les types de sols. La petite graine de chanvre doit avoir le meilleur contact possible avec le sol et son humidité pour germer rapidement. Malgré tout la graine de chanvre est très sensible à l'hydromorphie et aux excès d'eau, les conditions de semis sont donc primordiale pour assurer son bon développement. La densité de semis du chanvre doit être comprise entre 45 et 50 kg/ha pour atteindre le meilleur compromis entre le rendement paille et le rendement chènevis. Le semis s'effectue avec un semoir céréales pour un écartement de 12 à 17 cm.

La fertilisation ne doit pas être négligée. Pour permettre un bon démarrage de la culture, de l'azote doit être disponible. Pour un potentiel de 8 t/ha de paille et 10 q/ha de chènevis, les besoins sont d'environ 115 unités d'azote. La totalité de l'azote sera apportée au semis. L'apport sera à raisonner selon le potentiel de minéralisation du sol. Veillez à respecter les doses plafonds mentionnées dans les arrêtés préfectoraux directive nitrates révisés récemment.

Si l'implantation est réussie, le chanvre couvre très rapidement le sol et étouffe les adventices. Aucun désherbage chimique n'est nécessaire. Par contre, si des problèmes sont rencontrés au moment de l'implantation, les adventices peuvent rapidement prendre le dessus sur le chanvre et fortement pénaliser le rendement. Dans ce cas, aucun rattrapage n'est possible car aucun produit phytosanitaire n'est homologué sur le chanvre. (photos avec implantation réussi et raté et développement des adventices). Une fois l'implantation réussie, aucune autre intervention dans la culture n'est à prévoir. La récolte à lieu entre fin août et fin septembre à des conditions précisées dans le contrat.


Photo: Réussir

S. Legros, Cetiom

Vous trouverez sur le site internet www.cetiom.fr toutes les informations utiles sur la conduite culturale du chanvre industriel.

Variétés	Précocité (floraison et récolte)	Date de pleine foraison	% THC (Δ9-Tétra Hydro Cannabinol)	PMG (gr)	Rendement paille (t/ha) (*)	Teneur en fibre (%) (*)	Rendement graine (q/ha) (*)
Uso 31	Très précoce	20 juillet	0,005	17,16	7,2	36,4	9,7
Férimon (F12)	Précoce	31 juillet	0,05	15,72	8,2	32,1	12,0
Fédora 17 (F17)	Précoce	1er août	0,03	18,68	9,1	29,4	14,3
Félina 32 (F 32)	Moyenne	4 août	0,06	15,99	9,1	31,0	12,8
Santhica 27 (S27)	Moyenne	6 août	< 0,001	16,55	7,6	36,8	10,0
Epsilon 68 (E68)	Tardive	9 août	0,04	19,55	9,6	30,6	13,3
Futura 75 (F75)	Tardive	15 août	0,06	17,06	8,5	31,2	9,9

(*) Valeurs issues des essais agronomiques réalisés par l'Institut Technique du Chanvre entre 2007 et 2009

Tournesol

2013: année de tous les excès

Le Comité Technique tournesol s'est réuni le 14 janvier dernier : l'occasion pour les techniciens des organismes stockeurs, du Cetiom et de la Chambre d'agriculture, d'échanger sur la campagne tournesol 2013.

Dans l'Yonne, 11 300 ha ont été semés en tournesol en 2013, soit une augmentation de 900 ha par rapport à la campagne précédente. Ceci est la conséquence du retournement de cultures d'hiver, notamment de parcelles de colza, suite à leur faible développement durant l'automne.

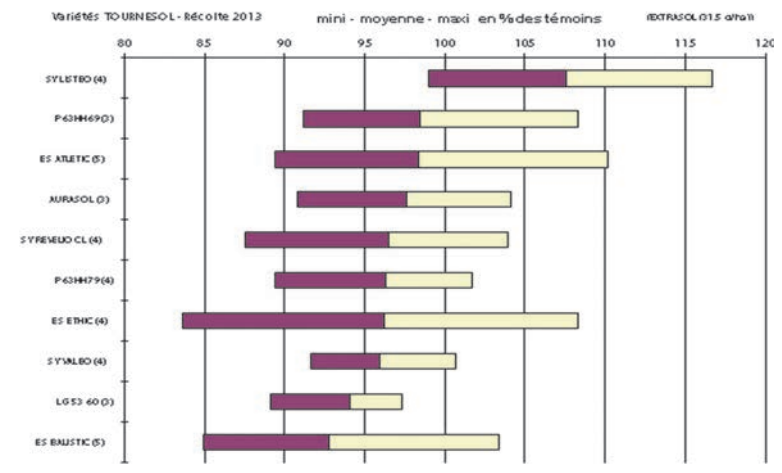
Les premiers semis ont pu être réalisés entre les 12 et 19 avril mais ont été rapidement stoppés par les pluies qui ont suivi. Les semis se sont donc étalés jusqu'au mois de juin, pour les plus tardifs. Dans ce contexte, les levées ont été hétérogènes et le printemps froid, humide ainsi que les limaces très actives n'ont fait que ralentir leur crois-sance. A cela, s'ajoutent de nombreux dégâts d'animaux (oiseaux et lièvres notamment), ainsi que des crispations de feuilles dues aux pucerons. Comme depuis quelques années, la présence d'auxiliaires a permis leur régulation dans la majorité des parcelles.

Au niveau adventice, l'ambroisie est désormais signalée de plus en plus fréquemment dans l'Yonne. Les chardons, quant à eux, restent toujours problématiques dans les tournesols.

L'année est également caractérisée par une arrivée tardive des maladies. Contrairement à ce qui était à craindre, le sclérotinia du capitule ne s'est pas développé à l'exception de quelques parcelles. Phoma et phomopsis sur feuille, collet et tige ont également été observés mais avec un démarrage tardif et une incidence mineure. Localement, ces maladies ont pu provoquer de la verse.

L'année se caractérise plutôt par la forte influence du climat, les excès d'eau au printemps ont perturbé les semis ainsi que les levées. Les amplitudes thermiques durant la première phase végétative expliquent la présence de tournesols polyflores au sein des parcelles. D'autres accidents climatiques durant toute la campagne ont également perturbé le développement des tournesols avec des dégâts de grêle ou des excès d'eau.

De même que les semis, les récoltes se sont étalées de septembre, pour les plus précoces, à fin novembre. Ces conditions peu favorables à la dessiccation ont entraîné des difficultés de récolte voire l'impossibilité de récolter pour quelques parcelles. Les taux d'humidité importants ont donc induit des frais de séchage supplémentaires.



Un rendement en retrait

Dans ce contexte compliqué, le rendement moyen de l'année est de 22 q/ha, en retrait de 5 q/ha par rapport à 2012 et avec de fortes disparités selon les parcelles. Les teneurs en acides oléiques également en baisse résultent du déficit de températures sur la totalité du cycle ainsi que des conditions climatiques observées lors de la floraison (températures élevées et manque d'eau). De même, le taux d'acidité est quelque peu élevé. Contrairement aux deux années précédentes, la marge brute du tournesol devrait figurer en retrait par rapport aux autres cultures.

La synthèse des essais ne compte que des variétés oléiques aux débouchés adaptés à nos régions. Les résultats montrent une productivité légèrement supérieure au témoin pour la variété Sy Listeo. Les autres variétés ont des résultats un peu inférieurs mais proches du témoin Extrasol.

Hervé Martin (SeineYonne) et Emilie-Riberooles (Chambre d'agriculture) pour le comité technique de l'Yonne

BIVB: Vinomarket

Créer et non détruire la valeur

Volonté du Plan Bourgognes Amplitude 2015 du BIVB, l'Interprofession poursuit sa stratégie de *«monter en gamme»* les vins de Bourgogne, notamment ceux d'appellations régionales et communales. Les Grands Crus ont ouvert le chemin. Le repositionnement de tous doit suivre. Encore faudra-t-il maîtriser la concurrence entre Bourguignons sur les marchés. La crainte est de voir d'autres vignobles profiter de nos divisions, notamment avec la pénurie de vins actuelle.



«Le contexte est difficile. Avec ses petites récoltes, ses stocks bas et une forte demande des marchés, la Bourgogne doit se poser des questions. Comment monter en gamme avec tout le monde ? Pas évident mais je suis optimiste. Il faut commencer ; mettre en place des stratégies pour les régionales et les communales. La Bourgogne doit produire du vin et le vendre plus cher et pas seulement sur des marchés de niche», lançait Claude Chevalier, le nouveau président du BIVB, le 21 janvier à Beaune.

Animant Vinomarket, Frédéric Volle partait directement sur ce *«repositionnement collectif»* en question. Nouveau président du Pôle Marché et Développement, Thierry Guerriero dégrossissait la *«feuille de route»* des Commissions du BIVB. Le négociant de la Maison Drouhin donnait alors son analyse : *«La forte pression à la hausse des cours oblige les opérateurs à répercuter ces hausses, en partie, aux consommateurs, pour préserver leurs marges. Conséquences périlleuses pour de nombreuses appellations qui se voient soumises à de nouvelles concurrences car beaucoup d'autres vignobles ont aussi cette stratégie. Mais, point positif, c'est surtout une opportunité historique de valoriser les appellations, en sachant maitriser dans la durée : image, positionnement prix, qualité et volume»*. Un des travail de sa Commission est de surveiller cette concurrence nouvelle et de *«constituer des groupes d'appellations»* bourguignonnes pour y faire face.

Le directeur du Pôle, Philippe Longepierre invitait à rester humble côté notoriété, sachant que deux tiers des Français ne connaissent pas 70% de nos appellations *«villages»* (enquête CSA 2012). A l'étranger, même constat. Partout, la Bourgogne *«n'est pas seule»* sur les segments premium, surtout en vins rouges. Les vins blancs haut de gamme sont eux moins concurrencés.

Ne pas détruire la valorisation

Thierry Guerriero mettait en garde : *«Pour une montée en gamme harmonieuse, tous les opérateurs doivent jouer le jeu sinon, les opportunités seront détruites, avec au final des opérateurs délistés»*. En clair, un pacte de non agression tacite doit voir le jour entre bourguignons. Sans parler d'entente illicite, la cohérence collective sera de mise en face de certains grands comptes. Sur ce besoin d'harmonie des grilles tarifaires, l'appellation Saint-Véran donnait un bel exemple.

Leurs noms de climats étant 30% plus cher en moyenne que les vins en appellation communale. Autre exemple de hiérarchisation, Frédéric Marc Burrier pour les vins pouilly-fuissé, rappelait la démarche de premier cru lancée depuis sept ans. *«Il faut du temps pour que les opérateurs se l'approprie. 70% de l'appellation est commercialisée par le négoce et à 80% sur le marché américain»*, rappelait-il. Même stratégie de classement et de délimitation par l'Inao pour Lugny, permettant ensuite de *«mettre des moyens sur la communication pour valoriser les terroirs et les hommes»* de cette future appellation communale, expliquait Pascal Gaguin.

Le marketing entre en Bourgogne

Directeur de la cave de Lugny, Edouard Cassanet se faisait volontairement provocateur et soulignait le *«terrible» «poids de l'histoire»* en Bourgogne qui rend difficile tout lancement de nouvelles appellations. Ce que ne démentait pas Philippe Thillardon (coopérative Oedoria) travaillant sur les Coteaux Bourguignons. *«Tous les opérateurs n'étaient pas d'accord au début pour cette appellation socle, qui surtout ne devait pas tenter de repartir dans la dérive des BGO. La stratégie collective du lancement a été créée par le marketing et non par l'histoire. D'ailleurs, il faut parler de découvertes»*, de vins rouges principalement avec des produits de marque, techniques. La question des replis, *«surtout dans le Beaujolais»*, sera aussi à maîtriser.

Reprenant pour les crémants de Bourgogne, le nouveau président de l'UPECB annonçait d'ailleurs envisager créer *«une marque : Bourgogne Crémant comme signature pour provoquer les marchés avec le nom Bourgogne»*.

Concurrence entre régionales

Le directeur du syndicat des Bourgognes rebondissait sur cette annonce avec la dénomination prochaine (2014 ?) de l'appellation *«Bourgogne Côte d'Or»*. Ces Bourgognes identifiés (Hautes Côtes, Côte Chalonnaise…) sont en mal de notoriété. Il n'occultait pas non plus les interrogations à l'avenir pour les passetoutgrains ou les aligotés, dévalorisés. Tout comme, les bourgognes blancs - en stagnation ces quinze dernières années en volume et en valeur - qui entrent en concurrence avec des mâcons villages, voire des AOC communales blanches.

L'arbitrage final des clients

Président de la cave de Lugny, Marc Sangoy l'expliquait par le fait que le Mâconnais suite à sa *«politique de maîtrise des rendements et de nouvelles techniques de vinification - a des vins de qualité reconnus mais avec plus de charges, non répercutées»*, jusqu'à présent.
L'Union des producteurs de vins mâcon (UPVM) se disait heureux de voir néanmoins que ces efforts payent désormais avec les *«hausses qui ont été acceptées»* par les metteurs en marchés. Reste maintenant l'inconnu de l'acceptation par les consommateurs finaux. C'est pourquoi, un travail sur de nouveaux segments et lieux dits se met en place.

Superposition floue de prix

Président de la commission Technique du BIVB, de Vosne-Romanée, Jean-Yves Bizot saluait ce travail mais se disait tout de même *«interpellé»* par le positionnement de certaines *«communales avec des prix inférieurs à des appellations régionales»*. *«Entre 30 et 35 €/cols, on peut avoir toutes les hiérarchies bourguignonnes, y compris BGO»*, reprochait-il.
«Cette superposition de prix créé une zone de flou et une incohérence pour les consommateurs. Il faut refaire la gamme», invitait-il *«y compris auprès de cavistes ou importateurs, qui achètent des vins plus cher que les particuliers en France»*.

Il faut dire que l'écart a considérablement grandi entre la Côte de Nuits et les cinq autres vignobles de Bourgogne, y compris une partie de la Côte de Beaune.

Le luxe mondial ordinaire

Pour atteindre la rareté et la notoriété des Grands Crus, il est vrai que certains acheteurs concèdent à payer plus cher les autres appellations de Domaines ou Maisons réputées. Un luxe se répandant avec la richesse mondialisée ordinaire du nouvel ordre économique et social. Problème, ce privilège n'est pas à la portée de tous les producteurs aujourd'hui...
Si Vinomarket a beaucoup parler de marketing (études de marchés, positionnement, pays cibles...), les Bourguignons vont maintenant devoir parler commerce (BtoB ; BtoC ; BtoA) pour apprendre à se vendre collectivement et individuellement, l'interprofession s'arrêtant là où le business commence...

Cédric Michelin



▸ Nouveautés

Pailleuse distributrice grand volume



CP = M. Portier

Tatoma étend sa gamme de pailleuses avec des modèles de grande capacité (14, 16, 18, 20, 22 m3) équipés de 2 ou 3 démêleurs à entraînement mécanique. Ces machines reçoivent une porte à charnières ou un hayon hydraulique. Issus des modèles inférieurs la turbine de paillage intègre une goulotte fixe ou orientable. Sur le même châssis, la turbine de paillage peut être remplacée par un tapis de distribution transversal, transformant la pailleuse en remorque distributrice. Un système de pesée est proposé en option.

Dérouler et mesurer l'humidité des balles



CP = M. Portier

Magsi propose deux nouveaux accessoires. Le premier est une pince déroulerse de balle qui permet de manipuler des balles rondes, puis de les dérouler, à moindre coût. Le second est un pique-bottes équipé d'un troisième pic intégrant une sonde de température et d'humidité. La mesure s'effectue en quelques secondes et s'affiche sur un boîtier au niveau de l'accessoire ou en cabine. Le Thermo'Mags est disponible en version chargeur ou télescopique. Magsi commercialise par ailleurs une sonde manuelle de température et d'humidité.

Alimentation

L'automatisation s'amplifie avec les robots d'alimentation

L'alimentation automatisée commence à s'implanter chez des éleveurs séduits par les gains de main-d'œuvre et d'efficacité alimentaire.



Photo: M. Portier

En multipliant le nombre de repas dans une journée, le robot limite la concurrence entre les vaches et améliore leur digestion.

L'alimentation automatisée est un concept largement répandu dans les pays d'Europe du Nord, où les grands troupeaux ne sortent pas des bâtiments. Au contraire en France, la taille modérée des troupeaux et la prédominance du pâturage n'a pas joué en faveur de cet équipement coûteux. Mais l'augmentation de la taille des troupeaux, les contraintes de main-d'œuvre et les coûts d'alimentation croissants ont changé la donne. Sous l'impulsion de nouveaux constructeurs, les projets se sont multipliés cette année. Les deux constructeurs Delaval et Rovibec ont été les premiers à se lancer sur le marché français. Sont arrivés ensuite Trioliet, Valmetal, puis dernièrement Lely, Cormall et GEA. Mis à part Lely, tous sont présents depuis déjà plusieurs années sur le marché du robot d'alimentation. En France, les constructeurs spécialistes de la distribution des aliments commencent à réagir. Jeantil et Bélair ont d'ailleurs présenté au Sima dernier leur propre concept.

Globalement, les robots d'alimentation fonctionnent en toute autonomie à l'exception de l'approvisionnement en fourrage (ensilage, foin et paille). Toutefois, certains robots désilent seuls. C'est le cas de Rovibec, qui utilise des silos tours ou encore du concept Aviso de Bélair, automate qui se rend au tas pour désiler. La plupart des systèmes utilisent des tables doseuses ou convoyeurs, sauf Lely qui emploie un dispositif particulier de griffe à grappin.

L'outil de mélange est le second point de différenciation. Soit la ration est mélangée et distribuée par le même appareil qui se déplace sur un rail ou au sol, soit une mélangeuse à poste fixe est secondée par un wagon de distribution sur rail ou au sol. Une troisième possibilité, de conception plus ancienne et moins modulaire, consiste à utiliser un tapis convoyeur de distribution.

Moins de refus

Robotiser l'alimentation offre de nombreux avantages, à commencer par l'économie de main-d'œuvre. Le gain de temps dépend surtout de l'autonomie du système. Avec un désilage en cube, le réapprovisionnement peut se faire tous les trois à quatre jours. Alors qu'en vrac, il se fera quotidiennement, voire pour deux jours, afin de limiter les risques d'échauffement. La préparation régulière de la ration et sa distribution répétée en petites quantités par lots d'animaux concourent à son efficacité : limitation des refus, meilleure digestibilité, présence régulière au cornadis bénéfique à l'activité des vaches et à la fréquentation du robot de traite… Il faut toutefois veiller à respecter les temps de rumination des animaux. L'équilibre fibre/concentré de la ration est ainsi encore plus décisif que dans un système d'alimentation classique.

Dans le cas d'un nouveau bâtiment, l'intégration du robot limite la surface dédiée au couloir d'alimentation par rapport à une distribution classique. De même, l'énergie électrique consommée par l'automate est sans commune mesure avec la consommation de gazole d'une mélangeuse automotrice ou de deux tracteurs préparant la ration.

Les arguments ne manquent pas, pourtant les économies potentielles doivent peser suffisamment pour justifier le lourd investissement. Selon le concept adopté et la taille du bâtiment, les prix s'échelonnent de 100 000 à plus de 200 000 euros.

La taille du troupeau reste le facteur essentiel. Que l'on alimente 100 ou 200 vaches, le robot demande quasiment le même investissement.

MICHEL PORTIER



Photo: L'Agriculteur normand / Vincent Motin

Préparation de la ration par un robot équipé d'une griffe à grappin.

Grupo TATOMA

TOUTE UNE GAMME DE MÉLANGEUSES HORIZONTALES VERTICALES & AUTOMOTRICES



Bol pailleur

Nombreuses machines en services sur votre département

• Nourriture très aérée,
• Digestibilité améliorée,
• Mélange très homogène
• Paillage

Déjà plus de 2000 utilisateurs en France

SCAR CONSEIL distributeur exclusif depuis 15 ans

Votre spécialiste de matériel d'élevage SAV assuré

ETS CHAPUIS Frères
21 St Marc sur Seine - Tel. 03 80 93 22 28



ROVIBEC AGRISOLUTIONS

N°1 MONDIAL
DE L'ALIMENTATION AUTOMATISÉE
Fabrication canadienne

BSL
LA SOLUTION DES AGRIMODERNISTES

DISTRIBUTEUR RÉGIONAL
Franck BOUCHERON
www.bsl-agri.fr - fboucheron@bsl-agri.fr
06 23 37 38 71

Choisir des matériels individuels ou le deux-en-un ?

Du classique duo séparé mélangeuse et pailleuse au système « deux-en-un » comme les mélangeuses-pailleuses en offrent aujourd'hui la possibilité, une analyse s'impose afin de déterminer, en fonction de sa propre situation, les avantages et les inconvénients de l'un et de l'autre.



Un système bol pailleur neuf est un investissement lourd pour une exploitation de l'ordre de 30 000 euros.

Étroitement liée à l'élevage concerné - laitier ou allaitant –, à la taille du cheptel, à la configuration du bâtiment et bien sûr au type d'alimentation, la stratégie de distribution des aliments fait se poser des questions cruciales à l'éleveur à l'heure du choix de ses matériels ou de leur renouvellement. L'affouragement mécanisé dans les exploitations a en effet conduit, en lien direct avec l'augmentation de la taille des troupeaux, à une adaptation de l'offre de modèles des constructeurs.

Qualité de la ration

Le respect de l'homogénéité de la composition de la ration, gage d'une régularité de son ingestion par le troupeau, reste le critère numéro un très souvent invoqué par l'éleveur. En ce sens, la mélangeuse individuelle qui n'accomplit qu'une seule opération mécanique conserve les faveurs de beaucoup. Le besoin de sécurité recherchée par les éleveurs quant à la qualité permanente de l'aliment distribué (ration homogène et aérée, pas de tassement donc problème de refus limité) s'associe à la nécessité de pouvoir utiliser un matériel qui, bien que sollicité quotidiennement, doit demeurer fiable. La mélangeuse individuelle est de conception assez simple, donc a priori plus fiable qu'un équipement cumulant les fonctions, à la technicité forcément plus complexe. Les mélangeuses qui ont le plus de succès aujourd'hui en France sont de deux catégories : à pales ou à vis verticales.
Contrairement à d'autres pays européens plutôt adeptes des systèmes à vis horizontales, la France privilégie en effet le système à vis verticale(s), avec une, deux voire trois ou quatre vis. La possibilité de *«traiter»* correctement des fibres longues et d'incorporer des balles entières dans les mélangeuses à une seule vis verticale est ainsi un critère technique important pour l'éleveur. Mais il faut compter sur un temps de mélange assez long. Quant à la mélangeuse à pales, elle est bien adaptée aux performances attendues pour l'incorporation de maïs dans la ration.

Considérer un ensemble économique

A ce souci d'apporter une alimentation de qualité se combinent des préoccupations d'ordre économique. La recherche d'une mécanisation à coût maîtrisé passe en effet par l'analyse, au niveau de chaque exploitation, des performances des matériels et engins utilisés. Ainsi, dans un système laitier, il a été calculé que le remplacement d'une désileuse pailleuse par une mélangeuse distributrice et une pailleuse augmentait le coût de mécanisation de 6 euros par 1 000 litres (1). Et peut s'ajouter à cela le coût supplémentaire induit par le mauvais état des équipements mobilisés - par exemple un tracteur vieillissant ou mal réglé. D'où une augmentation possible des dépenses en carburant.
Il s'agit donc de faire d'abord objectivement un état des lieux individuel de sa propre exploitation (configuration du bâtiment, largeur de l'allée requise, lieux de stockage des aliments…) pour décider si passer à un mélangeuse-pailleuse s'avère judicieux. En moins de cinq ans, les nouveautés proposées en ce domaine par tous les grands constructeurs se sont multipliées. Certes le système bol + pailleuse permet de réduire le coût de distribution mais à condition d'avoir besoin d'une capacité supérieure à 12 m³. Dans ce contexte, un seul tracteur est nécessaire pour assurer la distribution et le paillage. Pas besoin d'immobiliser un second tracteur ou d'atteler et dételer quotidiennement. Le système combiné mélangeuse-pailleuse s'adresse d'abord à des exploitations de taille importante. En neuf, le système bol + pailleuse est un investissement de l'ordre de 30 000 €. Comme dans tout investissement très important, il importe de calculer sa durée d'amortissement.
Et tout autant, de bien prendre en considération le *«gain»* de temps obtenu, un temps de travail donc moindre *«dépensé»* sur la tâche de distribution de l'alimentation mais qui doit se reporter efficacement sur un ou d'autres postes (attention et soin aux animaux, cultures …). L'optimisation de l'organisation du travail à l'étable ne demeure qu'un aspect de la gestion globale de l'exploitation dans ses performances présentes et à venir.

Armelle Lacôte

(1) Source : Analyses des coûts de mécanisation, chambre d'agriculture du Gers, 2010.

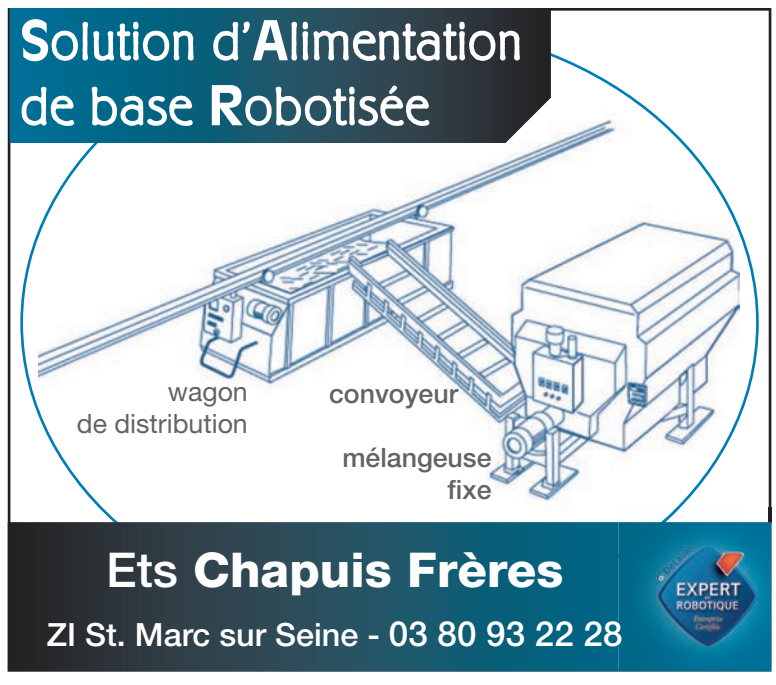
► Nouveautés

L'automotrice Aries débarque en France



CP = M. Portier

Absent du marché français depuis la disparition de la marque AGM, le constructeur italien de mélangeuses retrouve un second souffle avec sa marque Faccia. Sa gamme de mélangeuses automotrice à vis verticale Aries a été largement revue. Fortement inspirée des anciennes AGM Rapido, l'Aries adopte un nouveau positionnement du moteur Mercedes en hauteur à l'arrière de la machine, offrant une meilleure accessibilité et autorisant l'intégration d'un tapis de distribution transversal à l'arrière du bol (version BD). En version LD, la distribution s'effectue depuis deux trappes latérales. La fraise de 2 m de large bénéficie désormais d'une puissance de 130 ch. Les contre-couteaux, de forme arrondie, s'escamotent hydrauliquement de manière uniforme sur la hauteur.
Modèle : Aries 120, 140, 160, 200
Volume : 12, 14, 16, 20 m3
Moteur : 4 cyl. 173 ch ou 6 cyl. 201 ch (Aries 200)
M. P.





ROBOTS D'ALIMENTATION
le futur a déjà commencé
CONCTACTEZ VOTRE DISTRIBUTEUR DÈS AUJOURD'HUI POUR UN DEVIS, UNE VISITE...
Etablissement **DUPUIS**
3. Rue de Rouvray- 89230 VENOUSE
Tel. 03 86 47 86 06- Fax 03 86 47 49 88 - successeurs.dupuis@orange.fr

▸ Nouveautés

Une nouvelle gamme de mélangeuses



CP = Euromark

Disponibles de 6 à 30 m3, les mélangeuses XL d'Euromark, bénéficient d'options techniques avancées : pesage précis des ingrédients, pré-équipement de série permettant d'installer un système d'analyse du fourrage DG Precision Feeding. Un analyseur proche infrarouge couplé à un logiciel de gestion de l'alimentation permet alors le calibrage de la ration pendant le chargement, avec contrôle de nombreux paramètres : taux d'humidité, amidon, protéines brutes, ADF, NDF, cendres, matières grasses brutes… La conception étagée des vis anti-tassement permet de faire aussi bien du mash ou des premix de 500 kg que de mélanger des rations plus complexes. Chaque vis est équipée de deux racleurs réglables, pour une circulation « rapide et fluide » du mélange. Une télécommande wifi assure le contrôle à distance de l'ensemble des fonctions de la mélangeuse. V. R.



Une pailleuse pour réduire la pénibilité

Éleveurs dans les Deux-Sèvres, les frères Mimault utilisent une pailleuse depuis 18 ans. Il y a quatre ans, ils ont fait le choix d'une désileuse pailleuse pour sa polyvalence, témoignage.



CP = M. Portier

Les éleveurs Mimault utilisent une désileuse pailleuse pour 100 vaches charolaises et 100 taurillons.

Une pailleuse pour réduire la pénibilité La pailleuse, par projection de la paille de l'extérieur vers l'aire de vie des animaux, permet de gagner du temps et surtout de diminuer la pénibilité : la paille n'étant pas manipulable à la fourche. Ne pas pénétrer dans l'aire de vie des animaux apporte de la sécurité lorsqu'il n'y a pas de cornadis. Il faut également noter l'absence de souillure en raison de la non-circulation sur le fumier. Le paillage mécanique est cependant source de poussières dont il vaut mieux se protéger.

Les frères Mimault sont éleveurs de 100 vaches charolaises et 100 taurillons (achat de broutards). Les vaches rentrent en bâtiment fin octobre au moment des vêlages qui se terminent en janvier. Les animaux à l'engraissement sont présents toute l'année grâce à des achats décalés. Le travail en stabulation est donc important d'où le recours au paillage mécanique depuis 18 ans. *«En 2009, nous avons fait le choix d'une désileuse pailleuse pour des raisons de polyvalence et pour limiter les coûts, expliquent les deux frères. Nous souhaitions également diminuer la pénibilité, améliorer l'efficacité, gagner du temps et aussi ne pas avoir à pénétrer sur le fumier dans les cases des animaux et ouvrir les barrières. Notre premier achat était motivé par le départ à la retraite de notre père.» «Pour mieux répartir la paille, nous passons des deux cotés des bâtiments grâce au couloir arrière. Le bardage à claire voie en bois, contrairement aux filets, se nettoie facilement, un simple balayage permet d'enlever l'accumulation de paille sur les poutres»* précisent-ils.

La désileuse pailleuse semi-portée est entraînée par un tracteur de seconde génération ce qui permet de passer dans tous les bâtiments. *«Cela nous prend 45 minutes tous les jours pour pailler les vaches, génisses et taurillons, résument les deux éleveurs. L'été, en l'absence des femelles, c'est 15 minutes. La botte est chargée par la pailleuse (alignement par le tracteur chargeur). Les ficelles sont ensuite retirées. Nous paillons tous les jours et nous utilisons environ 240 t de paille, soit 1,25 t par UGB. Par rapport au paillage manuel d'autrefois, le gain de temps est important, mais la diminution de la pénibilité est encore plus appréciable.»* **CP**

▶ Repères

Avantages et inconvénients

- **Le paillage de l'extérieur de l'aire de vie des animaux améliore la pénibilité et la sécurité. Il permet également de gagner du temps.**
- **La puissance du tracteur est limitée à 60/70 CV lorsque le matériel est tracté mais doit atteindre 80/90 CV pour un matériel porté.**
- **L'achat d'une pailleuse simple (entre 5 000 et 13 000 €) ou d'une désileuse pailleuse (15 000 à 21 000 €) est raisonné en fonction des quantités de paille et de fourrage utilisées : le coût est d'autant mieux rentabilisé que le troupeau est de grande dimension.**
- **Le paillage mécanique provoque beaucoup de poussières. Le phénomène est aggravé avec la paille de mauvaise qualité. Il peut, à l'extrême, entraîner des problèmes respiratoires chez les animaux et l'éleveur. Un nettoyage des filets en fin de campagne s'impose. Le bardage à claire voie en bois est adapté.**







Juridique, fiscal, social

L'actualité fiscale et sociale 2014

Ce qui va changer en matière sociale

Pour les exploitants :

- Les indemnités journalières pour maladie :
A compter du 1er janvier 2014, les exploitants agricoles pourront percevoir 20,91€ par jour à partir du 8ème jour d'arrêt maladie et 27,88€ par jour au-delà de 4 semaines d'arrêt.
La cotisation annuelle est fixée de 200 €.
Auparavant, l'indemnité journalière était versée uniquement en cas de maladie professionnelle et d'accident de travail.

- Les dividendes désormais assujettis à cotisations:
L'article 9 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 réintègre dans l'assiette MSA de l'exploitant les dividendes qu'il a perçu mais également ceux de son conjoint ou partenaire de Pacs, ou à ses enfants mineurs.
Il s'agit de la part des dividendes excédant 10% du capital social, des primes d'émission et des apports en compte courant d'associé.
Cette mesure vise également la quote-part de résultat du conjoint, du partenaire de PACS ou des enfants mineurs dans les sociétés relevant de l'impôt sur le revenu.

Pour les salariés :

- La fiscalisation des mutuelles d'entreprise:
L'exonération fiscale sur la participation de l'employeur aux contrats collectifs et obligatoires de complémentaire santé est supprimée. La part patronale des mutuelles sera réintégrée dans le revenu imposable des salariés, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2013.

- Hausse du Smic:
Il passe de 9,43 € à 9,53 € bruts au 1er janvier 2014.

- La durée minimale des temps partiels :
Les contrats de travail à temps partiel ne peuvent plus être conclus pour une durée inférieure à 24 heures par semaine (auparavant, aucune durée minimale n'était imposée). Pour les contrats en cours, les entreprises ont jusqu'au 1er janvier 2016 pour se conformer à la Législation.
Toutefois, une convention ou un accord de branche étendu peut prévoir une durée du travail inférieure à 24 heures par semaine sous certaines conditions.

- Crédit d'impôt apprentissage:
A compter du 1er janvier 2014, le crédit d'impôt apprentissage est limité à la première année du cycle de formation des apprentis et pour les seuls apprentis préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2. Le crédit d'impôt est de 1600€ par apprenti et par année.
Pour l'année 2013, une mesure transitoire est prévue.

- Prime à l'apprentissage :
L'aide versée par la région à tous les employeurs d'apprentis est désormais réservée aux seules entreprises de moins de 11 salariés. Son montant minimum sera de 1000 € par année de formation.

Ce qui va changer en matière fiscale

- Les nouveaux taux de TVA :
• Taux réduit inchangé: 5,5%
• Taux intermédiaire : passage de 7% à 10%
• Taux normal : passage de 19,6% à 20%

- Relèvement du taux du remboursement forfaitaire de TVA des agriculteurs :
• Le taux de 4,90% passe à 5,59%
• Le taux de 3,89% passe à 4,43%

- Fiscalisation du salaire différé:
A compter du 30 juin 2014, le salaire différé perçu par l'héritier d'un exploitant agricole ou son conjoint qui participe directement et gratuitement à l'exploitation agricole sera soumis à l'impôt sur le revenu. Auparavant, le salaire différé était exonéré d'impôt.

-La baisse du quotient familial :
L'avantage fiscal par demi-part additionnelle est réduit de 2 000€ à 1 500€ à compter des revenus 2013 déclarables en 2014.

- La TVA sur les engrais :
A compter du 1er janvier 2014, seuls les engrais utilisables en agriculture biologique et les engrais d'origine organique agricole autorisés bénéficient du taux de TVA de 10%. Pour ne pas pénaliser les agriculteurs en matière de trésorerie, il sera possible de diminuer le montant des acomptes trimestriels de TVA.

- Déduction pour investissement :
Désormais, les déductions pour investissement non utilisées au terme des 5 ans, devront être réintégrées dans le résultat fiscal avec majoration d'un intérêt de retard de 0,4%/mois.

ALEXANDRA MUNNIER
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉE
CABINET CAPEC
MEMBRE DU RÉSEAU AGIR AGRI



Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
Clôture
Ronce - Grillage
Électrique Permanente
A réserver dés maintenant
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

SANDWICH 2ème CHOIX
> Toiture ou bardage 40 ou 60 mm
> Tôles déclassées, anti-gouttes, translucide
> Grillage pour gros gibiers
> Pannes galva, fer IPE, glissières d'autoroute
Ets BECKER
Corbigny becker.freres@orange.fr 03 86 20 19 66
Arquian sarlbecker@orange.fr 03 86 39 70 94

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Juridique

Investissement sur un bien du conjoint

Lors de l'investissement dans un bien appartenant en propre à son conjoint ou la construction d'une maison commune sur un terrain reçu par donation par ce dernier, le couple doit en mesurer les risques juridiques et financiers.


P. Cronenberger

Contrairement aux couples pacsés ou vivant en concubinage qui ne peuvent que plaider en justice l'enrichissement sans cause du partenaire, le mariage permet aux époux de bénéficier d'un droit d'indemnisation légal, *«appelé récompense»*, qui est attribué en cas de divorce ou de décès. Cette récompense correspond à la valeur actualisée des constructions financées. Le mariage est donc une première protection pour le conjoint. Afin d'éviter ce système de récompense, l'une des solutions peut être d'apporter le terrain ou le bien à la communauté. Si les époux ne souhaitent pas réaliser cette formalité, ils devront veiller à ne pas construire sur un bien reçu par donation accompagnée d'une clause de *«retour conventionnel»*. Le bien reviendrait aux donateurs en cas du prédécès du conjoint.

La récompense en cas de divorce ou de décès pour le conjoint marié

De même, lorsque le conjoint ou le partenaire paie des travaux dans un logement appartenant à l'autre, il est vivement conseillé de conserver les factures et les justificatifs de la personne qui les a acquittés. Afin de clarifier la situation à la fin des travaux, l'enregistrement devant notaire d'un accord sur la répartition des fonds permettra de prouver leur provenance. Lors de l'intervention d'un décès ou d'un divorce, cette distinction entre biens propres et biens communs permettra de rééquilibrer les masses de biens compte tenu des flux. En effet, celui qui invoque une récompense doit en apporter la preuve. Une fois ce principe admis et préalablement au partage, un compte de toutes les récompenses est établi. Le calcul de la récompense reste assez complexe et varie selon la nature de chaque dépense. En principe, la récompense est égale à la plus faible des deux sommes que représentent la dépense faite et le profit subsistant.

ODILE HERISSON

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 22/01/2014	Bourg-en-Bresse 28/01/2014	St Christophe-en B. 22/01/2014	National 22/01 au 28/01/14
Vaches viande (V)	U	-	4,05 €	4,25 €	4,21 €
	R	3,70 €	3,75 €	3,86 €	3,75 €
	O	-	3,45 €	-	3,37 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,40 €
	O	3,32 €	3,10 €	-	3,27 €
Vaches lait (L)	O	-	2,90 €	-	2,89 €
	P	2,70 €	2,45 €	-	2,61 €
Génisses VML	U	4,42 €	4,50 €	4,85 €	4,41 €
	R	3,96 €	4,00 €	4,19 €	3,86 €
	O	-	3,35 €	-	3,25 €
Taureaux VML	URO	2,85 €	2,70 €	2,82 €	2,74 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — **Marché de Moulins-Engilbert du 28/01**

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	-	2,99
250-300 kg	-	3,11	2,92
300-350 kg		2,87	2,84
350-400 kg	-	2,78	2,62
400-450 kg	-	2,62	2,46
450-500 kg	-	2,45	-
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	2,87	2,72
250-300 kg	-	2,59	-
300-350 kg	-	2,60	2,39
350-400 kg	-	2,80	-
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	-	-
450-500 kg	-	-	-
500-600 kg	-	-	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	2,46	-
450 kg et +	-	2,50	-
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,71	-
Vaches	E	U	R O
- 5 ans	-	2,04	1,86 -
5 -10 ans	-	1,92	1,76
+10 ans	-	1,81	1,66 -
Génisses	E	U	R
24-36 mois	-	2,25	-

Bovins : 1164
L'offre est en recul. 93% de vendus.

Broutards : La présentation est de qualité inférieure malgré tout. 98% des sujets ont été commercialisé sur des bases identiques à la semaine passée voire en légère progression dans les moins de 400 kg.

Laitonnes : Offre plus hétérogène, puis en légère baisse.

Génisses : Les quelques lots de génisses d'avenir sont recherchés.

Vaches : Le manque de visibilité dans le commerce de la viande affecte les engraisseurs, si l'offre est bien moins importante, elle ne permet pas de reconduire les prix.

Rappel: Sicafome animera les ventes des sattions de reproducteurs le 06/02 à Marault, le 14/02 à Créancey, le 21/02 à Jalogny et le 01/03 à Meillard.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 27/01**

Bovins (424))		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
235 à 335 kg	730 - 940	2,68 - 3,13
345 à 410 kg	960 - 1110	2,60 - 2,80
410 à 480 kg	1060 - 1210	2,42 - 2,72
Taurillons d'herbe		
325 à 530 kg	-	-
440 à 510 kg	-	-
Laitonnes		
180 à 300 kg	490 - 800	2,45 - 2,80
305 à 410 kg	840 - 980	2,56 - 2,81
Génisses		
485 à 545 kg (16-24mois)	1100 - 1280	2,27 - 2,35
500 à 555 kg (24-36mois)	1150 - 1190	2,14 - 2,29
Taureaux		
1075 à 1120 kg	1710 - 1900	1,59 - 1,69
Vaches		
légères	890 - 1030	
entre-deux	1050 - 1350	
lourdes	1360 - 1500	

Présentation de bonne qualité en broutards entrainant une vente rapide à des tarifs plus soutenus. Seulement deux lots d'invendus.
Placement suivi en femelles et génisses d'export, cours sensiblement reconduits avec peu d'invendus.
Légère augmentation des tarifs en taureaux. Commerce plus sélectif en vaches avec un recul des tarifs face à une demande calme en bêtes grasses.

Prochain marché bovins le lundi 03 février 2014, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) — **Marché de Sancoins (18) du 29/01/2014**

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,25	2,95
250 à 300 kg	3,01	2,65
300 à 350 kg	2,88	2,60
350 à 400 kg	2,78	2,53
400 à 450 kg	2,62	2,40
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,90	2,73
250 à 300 kg	2,74	2,50
300 à 350 kg	2,58	2,45
350 à 400 kg	nc	nc
Génisses		
(24-36 mois)	nc	1,81 - 2,35
Vaches		
- 5 ans	1,86 - 2,21	1,75 - 2,03
de 5 à 10 ans	1,75 - 2,08	1,50 - 1,88
+ 10 ans		1,35 - 1,85

Broutards laitonnes : Bonne demande dans les bons broutards, cours reconduits en laitonnes.
Vaches - Génisses : Présentation de moins bonne qualité, légère baisse des cours en vaches. Légère hausse des cours dans les génisses.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marchés de Bourg-en-Bresse du 28/01/2014*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,75 €	2,50 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,30 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,85 €	2,55 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,40 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,55 €	2,35 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	2,15 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,10 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,05 €	nc

Tendance : Moins d'apports, vente plus facile dans les mâles de qualité.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 20/01/14 au 26/01/2014*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,68 €	-
350 kg	-	2,59 €	2,51 €
400 kg	-	2,53 €	2,47 €
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,46 €	2,39 €
500 kg	-	2,36 €	2,31 €
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,52 €	2,41 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,32 €	2,27 €

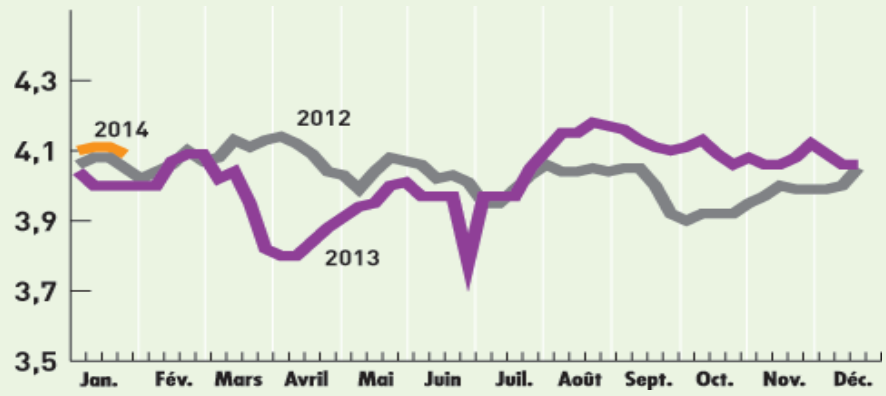
Tendance :
Commerce équilibré.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 20/01/14 au 26/01/2014*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,09 €	3,95 €	3,83 €			
Races mixte		-	3,68 €	3,68 €	3,66 €	-	
Races lait					-	3,47 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,26 €	4,19 €	4,01 €	3,68 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,25 €	4,14 €	4,00 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,73 €	-				
Races mixte	-	-	-	3,53 €	3,44 €	-	-
Races lait				-	3,12 €	3,04 €	2,99 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,79 €	4,63 €	4,38 €	-			

Tendance : Tendance baissière toutes catégories.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors BI/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 20/01/14 au 26/01/2014*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,18 €	4,13 €	4,07 €	-	-	-		
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,79 €	4,41 €	4,32 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,17 €	4,11 €				
Races mixte					-	-		-
Races lait						-	3,03 €	2,96 €
Génisses	U=	U-	R+	R=				
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	-	4,82 €	4,68 €	4,50 €				

Tendances SEM. DU 27 AU 31 JANVIER 2014

Bovins de boucherie

La tendance commerciale se durcit avec un mois de janvier très long (5 semaines) et une fin de mois très peu propice aux dépenses. Ce manque de besoin pèse sur le commerce dans les campagnes. Les prix se maintiennent dans le domaine des viandes haut de gamme ou les très bonnes génisses charolaises. Les transactions restent par contre très sélectives dans les vaches charolaises, avec des tarifs très discutés y compris pour celles de qualité bouchère. Dans les vaches R, la demande est atone et, seul le recul des sorties atténue la pression des acheteurs. La tendance est à la stabilisation des prix pour les vaches frisonnes et montbéliardes. En jeunes bovins, la commercialisation est calme mais les tarifs restent stables pour les charolais avec un très fort décalage entre les prix Français et Italiens (env. 0,50 €/kg de carcasse).■

Bovins d'embouche et d'élevage

Avec la tension qui sévit sur le marché de la viande, le commerce du bétail maigre est sous pression avec des engraisseurs spécialisés, et des herbagers très prudents face à des disponibilités suffisantes face au mauvais commerce de la viande. Les tarifs plafonnent dans les bonnes femelles lourdes et peinent à se maintenir pour les animaux convenables à herbager dans quelques mois. ■

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marchés gros bovins finis (au 27 janvier)

«Les abattages hebdomadaires sont revenus à des niveaux plus importants, supérieurs à 60.000 têtes, signe d'un besoin de la part des abatteurs pour approvisionner leurs marchés. Cette situation devrait donc favoriser une progression des cours et non une pression à la baisse, d'autant que les quelques stocks d'animaux en ferme seront très vite résorbés».

Broutards

Le commerce est assez fluide avec une bonne tenue des cours dans les mâles charolais ou limousins légers de repousse ou mis en atelier d'engraissement en France en Allemagne ou en Espagne. Dans la gamme des 350 à 450 kg, le marché semble trouver un certain équilibre avec des tarifs qui se stabilisent. Dans les femelles, l'activité est un peu plus ferme dans les légères destinées au marché Espagnol, alors que la tendance est au plafonnement dans les lourdes Italiennes. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes se tassent et les tarifs se stabilisent dans les Frisons et les Montbéliards ordinaires. La demande reste soutenue dans les Montbéliards lourds et les Abondances de bonnes conformations. Dans les croisés laitiers, le commerce est calme avec des tarifs stables. Dans les bons veaux Charolais ou croisés Montbéliards destinés aux labels, la vente reste régulière face à la modestie de l'offre. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 20/01*

Agneaux (310)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**3,08 - 3,10**	**2,67 - 2,91**
Gras (38-44 kg)	-	**2,82 - 3,24**	**2,37 - 2,95**
Gras (+44 kg)	-	**2,66 - 2,97**	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg) 69 à 113 €	-	-	-
Laitons (38-44 kg) 91 à 140 €	-	-	-
Laitons (+44 kg) 121 à 132 €	-	-	-
Brebis (102)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	**1,20 - 1,47**	-	-
(+60 kg)	**1,17 - 1,38**	**1,07 - 1,13**	-
Divers			
Béliers: 91 € à 117 € (1,00 - 1,82)	-		
Agneaux maigres : 71 € à 86 € (2,23 - 2,63)			
Chèvres : 15 à 45 €			
Boucs : 31 €			

Ovins : 410
Vente rapide et totale.
Agneaux : Les quelques bons lots continuent de bien se valoriser. Beaucoup de lots de qualité moyenne à inférieure, mais qui trouvent toutefois preneur assez facilement.
Brebis : Forte demande et cours en hausse. L'offre ne couvre pas la demande.
Béliers caprins : Demande suivie.

Toute l'équipe de Sicafome vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2014.
Effectifs : Agneaux : 310. Brebis : 87. Béliers : 12 Caprins : 1
Prochain marché :
Le lundi 03 février 2014 (pesée 7h, vente 9h).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 27/01*

Ovins : 101	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	**100 - 135**	**2,40 - 2,95**
Agneaux gras -44 kg	-	-
Agneaux gras +44 kg	-	-
Brebis	**60 - 101**	**0,90 - 1,33**
Béliers	-	-

Commerce toujours actif dans l'ensemble des catégories, aucun invendu.

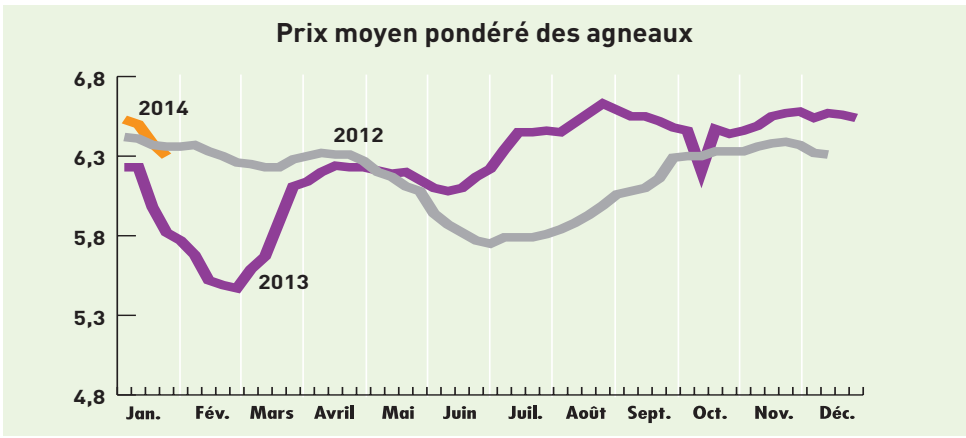
Prochain marché ovins le lundi 10 février aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 20/01/14 au 26/01/2014*

	Poids	U	R	O
Couvert	-16 kg	-	**6,54 €**	**6,08 €**
Couvert	16-19 kg	**7,09 €**	**6,45 €**	**6,02 €**
Gras	-16 kg	-	**5,67 €**	-
Gras	16-19 kg	-	**5,62 €**	**5,47 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer 20/01/14 au 26/01/2014*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,30 €	**5,74 €**	**2,24 €**



Cotationsrégionales des agneaux et brebis de boucherie du 20/01/2014 au 26/01/2014

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus)

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	6,99 =	7,13 0,02	7,20 0,03	-	-	-	-	-
	R	6,64 =	6,64 -0,02	6,60 -0,02	-	6,81 0,04	6,71	-	-
	O	5,60 =	5,50	5,41	-	6,78 -0,01	-	-	-
3 (couverts)	U	6,93 0,02	6,97 0,03	6,87 0,04	5,80 -0,15	-	7,09 0,02	7,03 0,19	-
	R	6,65 -0,02	6,62 =	6,45 -0,04	5,60 =	6,54 0,04	6,45 -0,07	6,35 -0,03	5,90 -0,07
	O	6,00 -0,12	5,94 -0,16	5,75 -0,24	-	6,08 -0,09	6,02 -0,07	5,91 -0,01	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	R	-	5,47 =	5,44 0,09	-	5,67 -0,16	5,62 -0,11	5,50 -0,04	-
	O	-	-	-	-	-	5,47 -0,12	-	-

Zone Nord : Agneaux : Commrce toujours dificile, bons agneaux recherchés alors que les gras et lourds sont délaissés. Brebis : toujours peu de disponibilités. **Zone Sud :** Report de consommation.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 47-48
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
47-48/2013		**38 700**	**0,226**	-	-	**5**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 15 janvier 2014*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 350 à 4,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 8,30 à 8,50 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,40 euros/pièce
Pigeons : 6,00 à 6,50 euros/paire
Pintades : 8,40 à 8,60 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,20 à 4,40 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,20 au kg vif

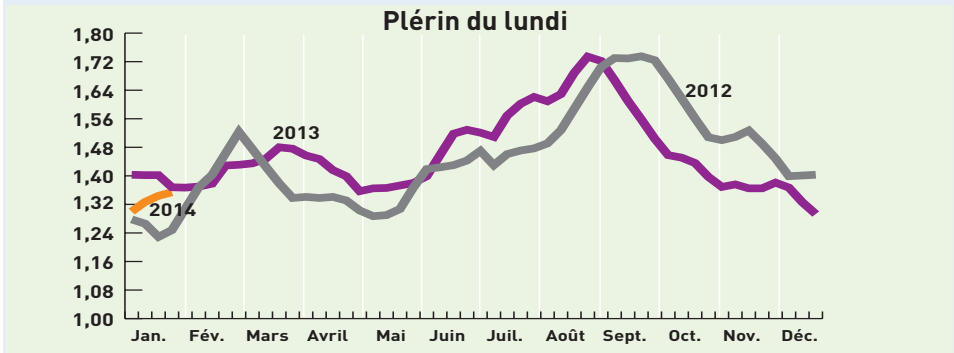
Foin de Crau
(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2013

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	190 à 200 €	170 à 180 €
2e coupe	180 à 190 €	170 à 180 €
3e coupe	170 à 180 €	170 à 180 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (9 410porcs présentés) *Cotations du lundi 27 janvier 2014*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,354 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 17/01 au 23/01/14*
1,57 €/kg/carcasse euros



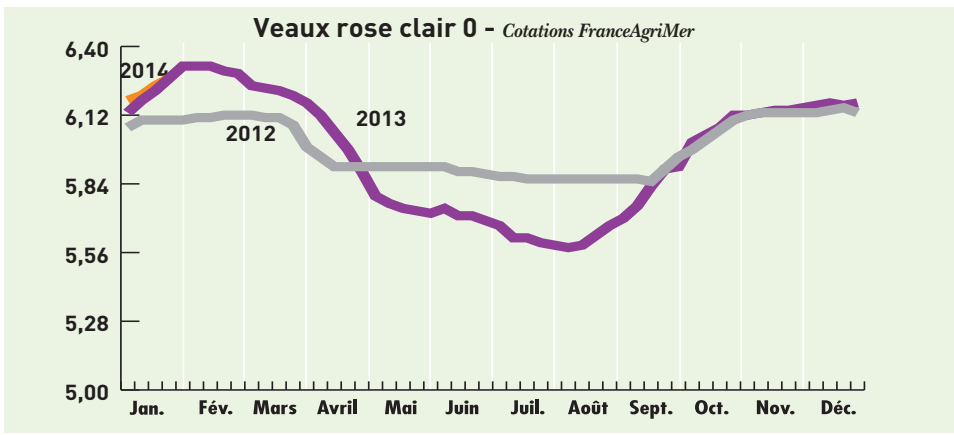
Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 20/01/14 au 26/01/2014*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**9,22 €**	-	-
U	-	**7,90 €**	**6,78 €**	-
O	-	**6,27 €**	**5,35 €**	**4,40 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* *Marchés régionaux du 20/01 au 24/01/14*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**82**	**420-600 €**	**320-500 €**	**180-300 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**300-580 €**	**250-460 €**	-	
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte)*	-	-	-	**140-260 €**	**20-110 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**833**	**245-510 €**	**215-470 €**	**80-270 €**	**40-130 €**



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) *Cotations FranceAgriMer du 20/01/14 au 26/01/14*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,44 €**	**2,30 €**	**1,46 €**	**–**
Bons	**2,10 €**	**1,82 €**	**–**	

Céréales

Marché du 21 janvier 2014

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	BPMF	janv.-mars	182	T C
	76/220/11%	janv.-mars	180	T C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	janv.-mars	183	N C
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	mars-juin	186	T C

ORGE DE MOUTURE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limitation d'orgettes 62-63 kg	janv.-mars	162	T C
Sud Côte-d'Or	63 kg/hl	fév.-juin	168	V C
	67-68 kg/hl	fév.-juin	172	V C
Nord Côte d'Or	63-64 kg/hl	fév.-avril	160	N C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Hte Saône	50 kg/hl	janv.-fév.	135 à 140	V C
Aube/Yonne	50-51 kg/hl		inc.	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	68-70 kg/hl		inc.	C

MAÏS	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or/Saône et Loire		janv.-mars	165	T C
Aube/Yonne		janv.-mai	163 à 164	N C

POIS	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne		janv.-mars	260	N C
Côte d'Or		janv.-mars	260	N C

FÉVEROLES	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	alim. animale	janv.-mars	265	N C

Matériel

Tracteur

26 - Vds tracteur MF245 standard an 1977 3025 H TBE 2 RM arceau securité px a débattre après 19 h
✆ **04 75 07 11 94**

69 - Vends camion S130 année 1986 195000 km poids 8,700 - 6 pneux neufs contolographe neuf prix 8500 euros.
✆ **06 80 05 82 00**

69 - Vds tracteur Vendeuvre B2B année 1963, moteur neuf, bien chaussé, relevage arrière. TBE - 1500 euros.
✆ **06 13 52 27 12**

71 - Vends tracteur Fiat 100 90, année 93, 5.400 heures, pneus neufs, super état.
✆ **06 72 68 03 50**
03 85 96 44 81 H.R.

71 - Cse cess Claas Arion 630 Cebis 2000 h opt maxi exc état Renault 7514RS 8500 h av charg manip.
✆ **06 10 13 29 25**

89 - VENDS tracteur case IH MX 135, 6160 h, 2000, TBE, 26 000 euros (réf. 0510)
✆ **06 32 18 79 11**

Travail sol

18 - Vends déchaumeur Kuhn Mixter, 3 m, 7 dents, NSH, disques, niveleurs, rouleau barre, année 2000.
✆ **06 21 76 41 22.**

38 - Vds charrues réversibles 1 bisoc, 2 trisoc - 1 laveuse à noix verticale avec moteur - 1 semoir maïs 4 rangs PNU le tout en état.
✆ **06 81 62 15 57**

Récolte

21 - RECHERCHE mois.batteuses Class, Consul, Mercator, Dominator 66,76,78, 85,86,88, 96, John Deere 952, 955, 965, 975, 1052, 1055, 1065, 1072, 1075, 1085, 1166, 1174, 1177, 1188, New Holland 1520, 1530, 1540, 1545, 8030, 8040, 8050, 8060, 8070, MF 307, 440, 506, 507 et presses MD et RB (réf. 030A)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - Cause retraite VEND MB Deutz top linaire 4075 H, 1 800 HB, 240 CH, coupe 5.40 m., + broyeur + éparpilleur + bac hydr., 47 000 euros HT (réf. 030C)
✆ **03 80 51 87 65**

38 - Vds secoueur à noyers Barnay très peu servi, état neuf : 2000 euros à débattre.
✆ **06 75 20 12 18**

69 - Recherche MD presses Claas Markant 40 41 50 51 52 55 60 65 John Deere 330 332 336 342 346 349 359 456 459 Rivierre Casalis Fahr Welger Blanchot Krone Arobale Claas et presses à balles rondes.
✆ **06 74 15 73 44**

Arbo-viti

38 - Recherche générateur séchage noix pour 2 étage 6 8 m3.
✆ **06 74 09 49 81**

89 - VENDS releveuse Pelenc RLV 20 D, 2010 comme neuve, 18 000 euros HT avec attelage + agraffes, prête à l'emploi, - fûts de chêne, TBE, 288 l. (réf. 0511)
✆ **03 86 53 33 79**

Irrigation

69 - Vend 30 longueur tuyaux galvanisé long 6 m. diam 80 + accessoires TB état.
✆ **04 74 05 63 35**

Manutention

01 - Vds chariot élévateur Komatsu F15-15 gaz 1993 Duplex 3 fonctions tbé 4000 euros
✆ **06 15 89 93 79**

Agri. divers

18 - Cause retraite, vends plateaux fourrage : 1 Desmarest, 12 m, 14 t et 1 Cosnet, 12 m, 18 t.
✆ **02 48 74 55 94**
ou 06 80 33 01 14.

18 - Vends cause retraite : tracteur Claas Celtis 456 RX, avec chargeur, 3.960 h, clim., relevage avant, année 2008, TBE - presse BR Claas Variant 260, chambre variable, année 2006, TBE.
✆ **06 86 76 81 23.**

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, - moissonneuses batteuses JD ou MF (réf. 040A)
✆ **06 81 67 11 13**

21 - VENDS Bat fourche faucheux pour Fiat 88-94, roues 9-5x44 pour Fiat usé 15 %, 2 PN 480/70R38 usé 60%, - herse plate religieux 5 m., dents 22, TBE (réf. 050B)
✆ **06 87 18 37 72**

26 - Vds élévateur électrique 8 m paille bois TBon état prix à débattre
✆ **06 38 91 21 89**

26 - Vds chaîne de lavage pour pommes de terre marque Skals année 2006 TBE prix a débattre
✆ **06 26 17 20 21**

38 - Vds charrue Huard HBO : 300 euros - épandeur fumier Teupenia : 400 euros - moulin farine : 100 euros - moteur grosse tronçonneuse Josseret : 300 euros.
✆ **04 74 20 39 29 Midi**

38 - Vds bétonnière 400 l pro avec chargement décompacteur 5 dents, épandeur fumier Gilibert 3 T.
✆ **06 21 06 04 10**

38 - Vends tank à lait Japy, Kryos 3600 l, 2e/L pb de capacité - tracteur Fendt 106S, 1973.
✆ **06 75 75 70 52**

38 - Vds andaineur Kuhn largeur 4m10 essieu tandem année 1999.
✆ **06 50 08 14 55**

38 - Vds sémoir Nodet 3 m, soc 17 rangs, chaine fumier 80 m, rampe chaine centrale Albert.
✆ **06 74 57 49 12**

42 - Vds génératrice agricole Leroy Somer 15 kw 220 380 3 points état neuve prix int.
✆ **06 19 23 17 28**

42 - Vds Ch évac. cure 50m 20 % ususre + pignon + lactoduc Westfalia 4 postes + tank lait 1700 l lav. auto. + niche veau + poste clot. secteur + ens. herbe 1e C 2013 et donne pneus silo
✆ **04 77 54 32 75**
ou 07 61 27 92 84

58 - VENDS MF 6245, 85 CHT, 4 R, 2 500 h, - MF 240, 40 CH, 2 R, 300 h, - distr. Vicon, 800 l., - semoir G Nodet 3 m., 17 R, - charrue simple Kver. 4 C 14 P, non stop, - épandeur Jeantil 7650 K, - benne MF, 7,7 m2 - herse emousseuse Fillion 6 m., - presse MF 166 V, - faucheuse 940, - andaineur 353, - faneuse 6.80 m. Vicon, - Kver surélev. Bugnot, - girob 180, - bétaillère 7.5 m2 + matériel divers (réf. 02VB1)
✆ **03 86 22 22 19**

67 - Vends bineuse Carré 6 rangs maïs, enjambeur Ferrier avec tracteur Ford 7000 et épandeur d'engrais Nodet DPS 12 pneumatique.
✆ **06 76 03 42 24**

69 - Vds tanck à lait marque Japy 1750 litres lavage automatique. Prix 1500 euros.
✆ **06 79 12 70 91**

69 - Vds cultivateur Quivogne 3 m. 15 dents carré de 25 - Récolteuse herbe 1,5 m. - Presse Deutz Far MP 125 avec couteaux pour enrubannage - Enrubanneuse trainée Agram Jet Wratt.
✆ **06 18 71 26 30**

69 - Vends cause retraite charrue trisocs non stop, presse à balles rondes Heston 5650, autochargeuse Kemper 24 m3, désileuse bloc Khun, char en bois + tombereau, tank à lait Japy 1060 l., cuisinière bois charbon avec bouilleur pour chauffage central, congélateur Philips 400 l., toutes pièces détachées pour Mégane 1, foin en balles rondes, pomme de terre consommation diverses variétés.
✆ **04 78 48 53 68**

69 - Vds semoir engrais Amazone 800 l. ouverture hydr. BE vibro sem. attelage arrière pour semoir 3 m. BE.
✆ **04 78 90 58 71 HR**
ou après 20 H.

69 - Vds desherbeuse thermique à gaz 2 rampes de bruleurs de 1,4 m. commande électrique neuf.
✆ **04 78 90 58 71 HR**
ou après 20 H.

69 - Vds remorque 3 T. bétaillère 500 euros Très bon état - Vds 2 vaches.
✆ **04 74 71 22 39**

71 - Vds presse bottes rondes 572 John Deere, épandeur fumier Brochard, herse plate Quivogne.
✆ **03 85 75 53 24**

71 - A V épandeur 2 HV Leboulch 6 T, an. 06, révisé, 8.500 euros HT, enfonce-pieux pendulaire Yanigav.
✆ **03 85 26 00 67**

71 - A V treuil 3 pts KMB SW3 5/6 T avec radio cde, 1 TA Deutz Agrotron 106 CV, 6 cyl., pns ar. nfs.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Destockage mat. neufs : 1 pailleuse 3 pts, cde élec., 1 rotative 2,80 m, 1 broyeur Kuhn 2,40 m.
✆ **06 75 69 62 04**

84 - 30-Vds semoirs 4,8 m – 4 - 3 et 2,5 m, charrues nonstop 2-3-4-5 socs, cover-crops 18- 20- 22- 28- 32- 40- 42 dis, bennes 8 - 10 - 12 T, rouleau cambridge 6,30 m, vibroculteurs 6 m.
✆ **04 66 24 26 11**

84 - Vends 1 lot piquets plastiques env. 1000 long.1,20m bas prix, 1 semoir engrais 300 L porté Sulky.
✆ **04 90 46 11 16 HR**

89 - VENDS 1 citerne 3 000 l., - 1 citerne 8 000 litres, - 2 cellules à grains 400 qx (réf. 0514)
✆ **03 86 88 81 58**
06 32 36 03 14

Elevage

01 - Vds moulin avec moteur 4,5 cv cornadis barrières abreuvoir niv. const. chauff. évacuateur Alfa Laval paille foin regain BR
✆ **06 73 97 35 01**

Caillebotis, bétons pleins ou rainurés
Vos bétons glissent ?
Une solution alternative au rainurage : le surfaçage thermique
Réhel - 56800 Ploërmel
Déplacement sur toute la France
Luc Papeta
06 20 01 48 74
tounet

01 - Vds mangeoires abreuvoirs volaille - tracteur MF 690 - semoir engr. 15m - charrue trisoc rot. 2m50 - cuve fuel Ford 35 - tombereau - tonne à eau
✆ **06 88 40 58 64**

38 - Vends tank à lait Japy Kryos 3600 l, 2 euros/L, 2003, cause capacité, libre 19/02.
✆ **06 75 75 70 52**

54 - Vends robot Lely A2 droit tout inox dispo 31 mars, possibilité de mise en service par Lely, possibilité de le voir fonctionner 47.000 euros.
✆ **06 10 44 79 19**

55 - Vds cornadis veaux 2 m 4 places, 3 m 6 places, 5 m 10 places, 5 barrières 4 m, 1 râtelier double 2 portillons 60 cm, 1 cellule aliment 6 T.
✆ **06 82 08 18 14**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds berlingo 1,6 HDI 75 First CT OK 40000 km tbé
✆ **04 74 51 15 19**

01 - RARE !!! Vds Renault Master DCI 120, 04/2003, 203000 km, 1ère main, carrossé «Puivif» alu, séparation (3 bovins) CT vierge, tbé, prix 14950 Euros
✆ **06 87 05 63 94**

42 - Vds Partner utilitaire 1.6 HDI 75 cv - pack clim 2007- 84500km attel. porte ar lat. r.neige
✆ **04 77 28 66 12**

69 - Mercedès 311 frigo 3T500 moteur neuf 0 km, révisé, TBE, caisse 10 m3 + Carrier Garage.
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Vds camion Volvo FL6, 310.000 km, 12 T CU 6 T, caisse alu, pont hydraulique, 4 pneus neufs, état impeccable.
✆ **03 85 50 01 83**

71 - Vds Berlingo Dangel 4 x 2, année 2007, 70.000 km, distri. refaite, CT OK, pneus neufs, TBE, prix 7.000 euros.
✆ **06 32 86 30 25**

71 - Vds bétaillère Jumper Citroen, 2004, 177.000 km, CT. OK, TBE, prix 14.500 TTC.
✆ **06 32 86 30 25**

71 - Vds Master bétaillère, caisse alu, 153.000 km, CT. OK, TBE.
✆ **06 82 67 38 66**

Tourisme

38 - Vds Mercédès 4x4, 300 GD de 1983, CT OK, prix : 3500 euros.
✆ **06 74 56 98 41**

38 - Vente en l'état Clio II RTE 1,2, essence, 4 cv, première mise en circulation octobre 2000, 183000 kms : 750 euros.
✆ **06 37 49 86 24**

69 - Vds Fiat Panda ess 1994 pour pièces. Laisser message.
✆ **06 62 70 95 18**

84 - Ach. moto ancienne, moteur, boîte et vélo ancien. Réponse assurée.
✆ **06 77 28 07 29**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin prairie naturel 250 BR 120x130 prix 100 euros/tonne 60 BR 120x130 prix 80 euros/Tonne
✆ **06 15 75 20 88**

01 - Vds piquets chataigner 1m90 appointés 2 euros le piquet
✆ **03 85 23 10 70**
ou 06 26 95 52 32

01 - Vds foin balles rondes 130x120 récolte 2013
✆ **03.85.30.34.75**

01 - Agri vend/livre foin paille regain bottes rondes ou rectangulaires 120/90 à l'abri
✆ **06.83.33.41.45**

01 - Vds piquets acacia en 1m90 appointés
✆ **06.16.25.39.34**

03 - Vends foin 2013 bottes rondes 150 x 120 320 kilos prix 70 euros la tonne.
✆ **06 86 98 91 85**

07 - Vds foin récolte 2013 bonne qualité balles rondes
✆ **06 85 14 46 51**

18 - Vends avoine noire de printemps, variété Gaillette, récolte 2013, région Nérondes.
✆ **06 26 12 82 27.**

26 - Vds prairie + LUZERNE b.rondes 120x120 - 2 cornadis bois 15/22 pl, 1 acier 20pl 200 euros - 1 presse JD336A - 1 andaineur Kuhn GA300 en 3,20m
✆ **06 83 48 29 67**

38 - Vds foin et paille livraison à partir de 8 tonnes.
✆ **06 07 33 77 17**
04 74 58 58 86

38 - Vds lot pommes Idared frigo calibre 70 - 80+, 600 caisses faire offre :
✆ **06 08 35 91 86**

38 - Vends regain 2013, très bonne qualité.
✆ **06 70 03 16 63**

69 - Vds paille blé orge bottes carrées à partir de 80 euros la tonne livrée FC Poncet St Laurent Chamousset.
✆ **06 81 44 66 22**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité, paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

89 - VENDS foin de bonne qualité, 80 bottes carrées à 50 euros la botte (réf. 0301)
✆ **06 76 16 25 37**

89 - VENDS foin - paille de blé, petites bottes, - foin bottes carrées, région Saint Sauveur en Puisaye (réf. 0502)
✆ **06 41 99 70 18**

89 - VENDS foin et paille 70 x 120 x 240 à l'abri, livraison possible, 100 kms de Courtenay (réf. 0513)
✆ **06 24 68 75 46**

Fourrage

03 - Vends foin 2013 bottes rondes 150 x 120 320 kilos prix 70 euros la tonne.
✆ **06 86 98 91 85**

18 - Vends et livre foin de prairie, récolte 2013, balles rondes 120x140, excellente qualité.
✆ **02 48 74 55 94**
ou 06 80 33 01 14.

18 - Vends foin de l'année, sous hangar, bottes rectangulaires, 90x120, 58 euros/tonne.
✆ **02 48 59 53 49.**

18 - Vds foin prairie naturelle, très bonne qualité, en cubique ou ronde, au prix départ 70 euros la tonne, possibilité livraison.
✆ **06 10 78 30 .21.**

38 - Roybon vends lot de foin et paille en BR 120/120, possibilité de livrer dans un rayon de 20 km.
✆ **06 89 49 26 39**

54 - Vends 100 T de foin de qualité. Livraison possible.
✆ **06 88 43 42 73**

58 - VENDS foin BR 123 X 130, 90 euros/HT/T, livrée, gratuit dans depts 58 - 03 - 71 (réf. 0409)
✆ **03 86 50 54 74**

69 - Vends foin luzerne balles rondes 250 kg 1ère coupe BQ.
✆ **04 78 46 07 31 HR**
ou 06 46 85 13 94

69 - Vds bon foin BR ouest Lyon.
✆ **04 78 45 80 93 HR**

69 - Vds foin prairie naturelle balle carrée 80x90.
✆ **06 73 45 82 39**

89 - VENDS paille d'orge + foin de pré de très bonne qualité en BR non livré (réf. 0507)
✆ **06 74 32 88 70**

Pépinière

01 - Part vd cause surplus plants peupliers variétés 214 cal. 10-12 12-15
✆ **06 82 07 33 68**

Terrain

38 - Cse augm. bovins rech. ttes surfaces pâture avec eau ou fauche, pas sérieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

69 - Viticulteur cherche à acheter vigne plate secteur Régnié.
✆ **06 52 92 69 49**

69 - Vds 1 ha Cotes de Brouilly + 1 rogneuse Jacquet TBE. Pas sérieux, s'abstenir.
✆ **06 08 26 35 38**

Divers

Voyant médium
aux dons héréditaires de père en fils
capable de transformer votre vie dans le bons sens !
Tél. 06 82 25 19 12

01 - Vds piquets clôture acacia appointée long 2m région Pont de Vaux + pneus neige 185-60-15 ADB
✆ **06 75 44 57 80**

01 - Vds piquets acacia appointés 1m90 px 2 euros - 1m70 px 1,80 euro
✆ **03.85.31.52.01**

07 - AV lot tuyau alu diam75 bancilhon 6m avec clapet de piquage 1 sur 2 9m sans clapet
✆ **06 63 59 37 80**

21 - RECHERCHE tondeuse bovins ou ovins électrique ou à main (réf. 0410)
✆ **06 16 68 64 48**

21 - VENDS fumier bovin frais, 1 000 m3 environ, 10 kms de Saulieu (réf. 0501)
✆ **06 89 54 52 96**

39 - Jeune agriculteur recherche pour installation reprise ferme loc. ou achat tte surf. Etudie ttes prop.
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vds élévateur 8m50 écorne élect. portail H2.05 L2.65 moteur 5 cv
✆ **04 77 75 95 89**

67 - Vends mélangeuse RMH modèle VR12 capacité 12 m3 année 2001 TBE 11.500 euros HT, roues étroites 9.5R36 et 230/95R98 convient pour IH 1900 euros HT, roues jumelles 15-5-38 900 euros, pulvé Tecnoma Girojet 412 1.000 euros.
✆ **06 08 32 05 85**

67 - Vends moteur Perkins 4.203, 1900 heures pour MF 158 65Ô berceau av. monté, Clio D. société 194.000 km, CT OK 2 ans 650 euros.
✆ **03 61 38 04 28**
ou 06 23 03 30 54

69 - Vds tracteur Jhon Deer 6620 5000 H. - Remorque Gilibert 1100 - Bétaillère Roland Fumier paille foin.
✆ **06 84 19 16 98**

71 - Achète vins récents et très vieux (même imbuvables, collection) ainsi que vieux champagnes, chartreuses, cognac, etc. Je me déplace. Contacter Frédéric
✆ **06 09 85 48 98**

88 - Vends condit. à yaourts marq Erecam mat. prof. 1500 pots h. année 2000 TBE HT 20.000 euros à déb.
✆ **06 79 64 45 70**

CABINET D'EXPERTISE EN RATION MÉLANGÉE
NUTRITIONNISTE 100% Indépendant
MARRE D'ÊTRE PRISE POUR UNE VACHE À LAIT
Pour votre alimentation, exigez l'indépendance.
LA VRAIE
Stéphane BAILLE
Tél. 06 48 10 37 33
www.nutritionniste-ruminant.fr

88 - Vends lemken smaragd 4 m double rouleau, foin bottes carrées ou rondes.
✆ **06 82 93 40 64**

89 - VENDS 4 roues neige Xantia, C3, 185/65R 14 Michelin, us. 20%, 4 pneus neige Michelin 165/70R14, us. 5% (réf. 0509)
✆ **03 86 56 27 06**

89 - VENDS 4 roues complètes 175/65 R 14, pneus contact Good Yeard Ultragri 88 pour Renault, 250 euros (réf. 0506)
✆ **06 87 11 96 05**

Location

Agricole

38 - Pour conforter instal JA rech. location terrain agr. secteur 15 km Tullins étud. tte propos.
✆ **06 38 64 78 57**

69 - Le Pérreon Beauj. Village loue ten. 3 ha vignes mécanisables exp. plein sud lim. Brouilly.
✆ **06 31 53 00 54**

89 - LOUE 2 ha terre 1ère, maraichère bio (réf. 0512)
✆ **03 86 53 02 45**

89 - A céder 64 ha de terres à bail avec DPU sur le canton de Recey sur Ource (réf. 0503)
✆ **06 87 15 88 38**

Autre

26 - Apiculteur propose ruches pour pollinisation abricotiers et cerisiers tarifs au 06 28 30 65 61
✆ **06 28 30 65 61**

Offre

Emploi

01 - Urgent Villemotier 01270 cherche salarié en CDI su exploitations laitières SMIC Horaire 169 h su 2 sites expérience exigée
✆ **06 70 93 36 30**
ou 06 66 09 24 87

01 - Gaec laitier sur Viriat 100 VL et la suite 220 ha recherche salarié profil vacher polyvalent autonome exp. permis B en CDD
✆ **06 26 72 64 19**
ou 06 23 81 15 25

RECHERCHE
Mécanicien agricole,
confirmé de préférence
Étudie toutes propositions
Concession: Deutz Fahr-Same
SARL **HUYGEN** - 89410 BÉON
Tel. 03 86 73 42 11

18 - Expl. polycult. élev. sud-est 18, recherche salarié(e), CDD évolutif en CDI, pour ts trvx cult., bov., entretien, autonome, motivé, exp., rigoureux, permis B.
✆ **02 48 74 74 59,**
après 20 h.

21 - Exploitation polyculture lait RECHERCHE salarié, CDI, niveau BTS, permis B + véhicule (réf. 040C)
✆ **06 74 41 00 40**

21 - Exploitation polyculture lait RECHERCHE salarié, CDI, niveau BTS, permis B + véhicule (réf. 050A)
✆ **06 74 41 00 40**

69 - Exploitation Maraicher Lyonnais recherche tractoriste pour préparation des sols, entretien des cultures, récolte et entretien du matériels, poste en CDI salaire selon compétence expérience sera appréciée.
✆ **06 07 37 78 76**

69 - Mts Lyon élevage + transfo ch. ouvrier agri. resp. troupeau 80 VL autonome motivé mars.
✆ **06 63 46 10 27**

89 - Exploitation grandes cultures RECHERCHE salarié CDI, conduite tracteur, pulvé, semis, MB, soudure (réf. 0404)
✆ **06 83 28 02 81**

Demande

Emploi

71 - Homme motivé, sérieux, avec grande expérience, recherche CDD saisonnier ou vigne à la tâche sur départements 07-26-38.
✆ **06 59 20 85 55**

89 - Actuellement en fin de parcours scolaire après deux ans de BTS ACSE, jeune homme cherche travail dans une exploitation ovine à plein temps ou mi-temps. S'adresser à CERNOIS Dorian, 6 Chemin du Montier, 89800 Chemilly-sur-Serein.
✆ **06 67 30 66 47**

Mariage

Rencontre

71 - Agri. 50 ans, recherche compagne milieu agricole, 45-50 ans, gentille. Ecrire à L'Exploitant Agricole de S&L, BP. 522, 71010 Mâcon cedex,
réf. 659, qui transmettra

Animaux

Bovin

01 - Vds 5 broutards IBR A + piquets acacia 1m85 prix 2 euros
✆ **06 09 87 41 52**

01 - Vds taureau Charolais pour repro 18 mois docile indem d'IBR + foin BR 120x120 année 2013
✆ **04 74 42 00 70**

01 - Alpage Ain/Jura prends bovins en pension
✆ **03 62 72 92 98 hr**

18 - Vds taureaux limousins, non inscrits, 14 mois, 1.800 euros.
✆ **06 14 40 22 10.**

18 - Vends taureaux charolais, HBC, issus IA, souche vêlage facile, 14 mois, Robustin, Voimo.
✆ **06 25 49 18 46.**

18 - Elevage HBC vends : 1 taureau de 18 mois et reproduct. de l'année. EARL Trameson à Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 12 à 14 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02 48 56 21 49**
ou 06 81 38 47 12
ou 06 07 91 98 08.

21 - VENDS taureaux charolais 5 ans et 2 ans, vêlage facile. Fred Lechenault - St Thibault (réf. 0203)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux 1 an, le tout HBC. EARL Bolâtre J.L. (réf. 0202)
✆ **06 98 38 19 62**
03 80 84 46 52

21 - Elevage HB Limousin VEND repro. adulte et 18 mois, - génisses repro. 12 mois, toutes garanties sanitaires (réf. 51VB1)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - VENDS taureaux HBC 12 et 18 mois, fils de Noaille, taureaux à génisses, IBR A. EARL GABORY Bruno - Jeux les Bard. Livraison possible (réf. 50VB3)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs apte à la saillie apportant toutes les garanties sanitaires et de reproduction (2 taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et veaux mâles de l'année). Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf. 020N)
✆ **03 80 97 23 28**
06 07 75 59 74

21 - VENDS taureaux Limousins 18 mois, génisses 1 an. (réf. 0303)
✆ **06 82 69 28 68**

21 - El. charolais inscrit VEND bons taureaux 2 ans. TGS. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0305)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS taureaux 15 mois charolais, IBR, EARL de Jully 21230 Magnien (réf. 0408)
✆ **06 70 11 90 57**

21 - Elevage charolais GAEC Henriot VEND reproducteurs HBC 1 - 2 ans, origine IA, garanties sanitaires (réf. 0406)
✆ **03 80 62 15 52**
06 21 88 22 77

21 - VENDS vaches charolaises, origine IA, vêlage déc. à avril, TGS. (réf. 0508)
✆ **03 80 89 04 36**

39 - Vds vaches jersiaises, conditionneuse à yaourts, pasteurisateur, camion, magasin, clientèle, chiffre d'affaires 72 000 euros pour 12 000 l de lait
✆ **03 84 42 80 53**

39 - Vends lot de vaches charolaises avec veaux, garanties sanitaires. Jonnier, Orchamps.
✆ **03 84 81 23 59**

42 - Vds 3 taureaux Charol. 2 ans + 25 de 12/13 mois HBC vel. fac. tbr qual./Prix Cuisset JM St Germ. Lesp.
✆ **04 77 64 53 33**

42 - Vds ou loue taureaux Holstein Rouge et Noir, Montbéliard, Abondance- TBO - poss. livraison et réservation.
✆ **06 89 30 04 69**

42 - vds taureaux Charolais 15 mois HBC issus IA élevage Plasse Regny
✆ **06 13 23 71 03**

42 - Vds vache Vosgienne velage fin janvier
✆ **06 45 65 16 72**

Vds veaux reproducteurs HBC
15 mois vél. Fac Ind. Ibr
LYCÉE AGRICOLE
NEVERS CHALLUY
Tel. 06 07 72 02 07

42 - Vds cause retraite 8 génisses Montb. entre 16 mois et 2 ans - IBR ok - Fontanes
✆ **04 77 30 94 31**

42 - Vds taureaux 20 mois à 2 ans HB Charolais livraison assurée Charguéraud C Mably
✆ **06 74 46 24 83**

42 - Vds taureau adulte, femelles et mâles d'un an - Elevage charolais Lafay Pierron Catherine
✆ **06 71 21 84 56**

55 - Vends 2 Montbéliardes et 4 Croisées, toutes pleines de 5 mois.
✆ **06 86 91 75 39**

58 - VENDS taureaux 1 et 2 ans HBC, IND IBR. Elevage Charolais EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan (réf. 03VB1)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Decize VENDS taureaux 18 mois + veaux année, monte naturelle et insémi., vêlage facile, toutes garanties sanitaires, ins. HBC (réf. 04VB3)
✆ **06 31 37 86 81**

58 - VENDS reproducteurs 1 an et 2 ans HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 04VB1)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - VENDS 5 taureaux 18 mois et veaux 1 an HBC. Champeau - Parigny les Vaux 58320 (réf. 0405)
✆ **03 86 68 80 03**
06 62 66 54 56

58 - VENDS taureaux HBC 14 mois, très bonnes origines, TGS, au pré. EARL des Theuran (réf. 040D)
✆ **06 20 87 11 85**
03 86 58 11 54

58 - VENDS taureaux charolais et limousins 2 ans, BO. Pannetier Denis (réf. 0505)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - VENDS TB taureaux charolais 22 mois, - veaux reproducteurs gros, HBC, V. Limousin 1 an, 9 laitonnes HBC, IND IBR, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 0504)
✆ **03 86 38 90 36**
06 72 26 48 56

58 - VENDS 1 taureau HBC 5 ans + taureaux 2 ans, TGS. Maenhout Francis - Chevenon (réf. 0515)
✆ **06 62 11 09 65**

58 - Eleveur de reproducteurs Limousins VEND veaux de l'année, ind. IBR. Thoulé David 58340 Diennes Aubigny (réf. 050C)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 10

58 - VENDS taureaux 3 ans, 20 mois, - veaux reproducteurs HBC, TGS, IBR A. Charetier - Anlezy (réf. 0516)
✆ **03 86 60 23 29**
06 37 43 86 56

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - VENDS taureaux de saillie HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard (réf. 020L)
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vends 30 taureaux 22 mois, HBC, reproducteur T.B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. Site : http://gaecbonnot.free.fr/
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends taureaux 18 mois et veaux repro. HBC, TGS, liv. poss. Site internet Gaec Berland.
✆ **06 73 34 07 96**
06 85 13 37 68

71 - Elevage HBC vd taureaux 1 an et 2 ans, reproduction, bonne origine, vêlage facile, TGS, livraison. Gaec Dufraigne M.C.V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.
✆ **06 89 90 35 44**
06 07 31 03 42

71 - Vds cause cessation : vaches, génisses pleines et taureaux 2 ans, HBC, IBR A.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Elevage charolais HBC, VEND pour repro. 10 taureaux 2 ans et 1 an, hiver au pré. Dufraigne Daniel (réf. 040B)
✆ **06 83 49 18 19**

71 - Vends génisses charolaises 2 ans reproductrices, cause cessation - tracteurs, mélangeuse foin.
✆ **06 61 83 89 69**

71 - Vends taureaux 2 ans et veaux repro. TGS, HBC ou non. Coureault Gabriel, Dracy-Saint-Loup.
✆ **06 33 30 80 95**

71 - Vends très bons taureaux 2 ans et 1 an, bonnes origines, TGS, livraison possible. J.-Ch. Pallot.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Prendrait bovins ou chevaux en pension, d'avril à novembre, département 71.
✆ **06 43 27 29 65**

71 - Vends bons taureaux 2 ans et adultes, HBC, vêlage facile, TGS, liv. poss. Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Elevage HBC vend taureaux 15 mois, tous de grande origine, livraison assurée, garantie sanitaire.
✆ **03 85 72 38 14**

88 - Race montbéliarde vend ou échange vaches laitières génisses pleines livraison assurée.
✆ **06 82 66 55 60**
ou 03 81 50 46 81

89 - VENDS taureaux charolais HBC, 2 ans et 15 mois, - 1 taureau à génisses, TGS, BO. EARL Baudot - Fulvy (réf. 0401)
✆ **03 86 75 15 33**
06 19 96 60 17

Caprin

71 - Vends 4 chèvres, 2 chevrettes, terme février mars, 1 bouc réforme, cause maladie.
✆ **03 85 40 19 25**
heures repas

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Equin

42 - Vds 1 pouliche Comtoise de 21 mois PP commence à être dressé 1000 euros à débattre
✆ **06 78 69 57 64**

Volaille-Lapin

69 - Vends poules de réforme 11 mois de ponte, vente samedi 01/02 prix 3 euros pièce.
✆ **06 73 72 82 42**

Chien

07 - Particulier vds chiots de type Border Collies 3F 3M nés le 17/11/13 non lof mère 250269801 616078 prix 150 euros
✆ **06 74 02 34 31**

26 - Vds chiots montagne des pyrénées parents extra troupeau mère 250269201014569
✆ **06 30 56 91 13**

26 - vends chiots Border collie dix semaines très bonne origine tatouage mere 2GZC073
✆ **06 83 49 81 50**

38 - Vds chiots Border Collie croisés Berger Allemand nés le 27/11/2013, mère n° 250269604 623769, 100 euros. Pas de SMS.
✆ **06 59 22 68 66**

69 - Vds chiot Beauceron vacciné pucé né le 24/09/2013. Mère tat. 250269602757202.
✆ **06 08 88 51 44**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapin Garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

38 - Vds lièvres reproducteurs trio 250 euros, hase 90 euros, lièvres de parc sur commande livraison.
✆ **04 76 93 51 38**

VENTE aux **ENCHERES**
de **reproducteurs charolais**
5 février > Station de Charmoy (89)
26 février > Station de Créancey (21)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - Contact 06 10 11 37 63
www.charolaiscroissance.fr

Nouveau site agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout

Tablette Ordinateur SmartPhone

ESPACE Affaires

Agrileader
Génération "tout compris" : qualité, conseil et prix.
Semences de MAÏS à partir de 44,50 €HT la dose
Également de grandes références Arvalis,
demandez les variétés disponibles
15 doses achetées = 1 dose GRATUITE
2,5% sur vos achats de maïs, phytos maïs, engrais foliaires, engrais starter MICRO BOOST et prix 400 l sur votre Glyphosate*
* voir conditions dans le catalogue
MORTE SAISON PHYTOS
Jusqu'au 28 février
Demandez votre devis !
OFFRES ENGRAIS
Arrivage Urée 46 %
NPK 15-05-10 + SO3
12-06-12 + 20% SO3
15-14-10 + SO3
16-15-15 + 14 SO3… etc
Semaine commerciale du 3 au 7 février
dans tous les points de vente AGRILEADER
Des centaines d'articles à prix cassés !
MORTE SAISON PLASTIQUE
Bâches, Enrubannage, Ficelles, Filets
LES PRIX LES PLUS BAS DE L'ANNÉE
www.agrileader.fr
N° Azur 0 810 810 837 Prix d'une communication locale
RENSEIGNEMENTS ET CATALOGUE SUR SIMPLE APPEL !
N° d'agrément BN00363, pour l'activité distribution de produits phytopharmaceutiques à des professionnels.

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


La Maism de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
100% IPE Galvanisés par trempage
Pas de "I" reconstitué
Panne C galvanisée éps. 2,5mm renforcées
Double retour pour plus de résistance
Poteaux percés pour recevoir bardages et auvents
BÂTIMENT GALVANISÉ
12,20m x 24m
PAYABLE EN 36 MENSUALITÉS À TAUX 0%*
7668€ livré*
24 m
12,20 m
5 m
FABRICATION FRANÇAISE
LIVRAISON GRATUITE sur France Métropolitaine
Plus que quelques pièces !
*soumis à conditions

LA BOUTIQUE REUSSIR à plus d'un titre
DÉCOUVREZ LA LIBRAIRIE DU GROUPE REUSSIR
et de nombreux autres…
www.reussir-boutique.com

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS

	CV	Heures	an
CASE IH833	68	9310	1989
CASE IH 745, 2RM	72	10500	1983
CASE IH 845XL + charg Fauch	84	8950	1990
CASE IH 4240 XL	90	6700	1994
CASE IH MX 90 C + charg	90	8600	1999
CASE IH Maxxum 5120 + charg	90	9400	1997
CLAAS Celtis 436RC, HI LO	82	2800	2006
CLAAS Ares 566RZ + ch MX100	100	5900	2005
DEUTZ Agrotron90, ch Fauch F20	90	3700	2005
FIAT 8894, état exceptionnel	88	6950	1995
JOHN DEERE 6220 P, rév. garant	90	5600	2002
JOHN DEERE 6300	90	9960	1995
JOHN DEERE 6320 SE	100	6300	2006
JOHN DEERE 6430, relevage av	115	3600	2009
JOHN DEERE 6530 P	120	4700	2007
J D 6530 P, rel av, rév. garantie	120	2800	2007
JD 6534 P, état exceptionnel	125	1600	2011
J D 6534, état exceptionnel	125	1500	2011
JD 6830 P, révisé garantie	145	2800	2008
LANDINI Atlas 80, char MP 75	80	3400	2003
RENAULT 556 RZ, bâtis MX	96	7400	2003

MATERIELS ELEVAGE
Desileuse SILODIS 2m³ com distrib. indep. an 97
Des/pail/distr JEANTIL DP5800C 5m³, an 98
Des/pail/distr LUCAS CASTORMIX, 8m³, an 2009
Des/pail/distr EUROMARK TX 4902, 4,5 m³, an 99
Pailleuse KUHN PRIMOR, TBE, an 1994
OUTIL DU SOL
Herse roto RAVEWERCK MKE 300 L 3m, an 1988
Herse roto POTTINGER LION301,L 3m, révi., an 07
Herse roto KUHN HRB 303 D, L 3 m, attel ar, an 04
Cover crop QUIVOGNE, L 2,95 m, TBE, an 04
FERTILISATION SEMIS
Distrib. engrais KUHN MDS 732, 700L, an 2000
Distrib. engrais KUHN MDS932R2, 1800L, an 01
Distrib. engrais KUHN MDS 935 R2, 1800L, an 05
Epand. pulvé. PROLOG MXV594 L, 8 m, an 2008
Epandeur pulvérulent CALVET P 4000 L, 4m, an 02
Semoir sulky MASTER 3, 21 rgs socs, an 2004
Semoir à graines MONOSEM NCCM, 4 rgs, an 07
Combi semis KUHN Ventral C302, L 3 m, an 2005
EPANDAGE
Epand à fumier CARGO KVX9000, 9m³, révi., an 04
Tonne/lisier PICHON TL 7, 7000L, an 1989
Tonne/lisier PROMODIS TP65, 6500L, an 1998
Tonne/lisier PROMODIS TPS65, 6500L, an 1997
DIVERS
Herse de prairie PONGE VPG 54, L 5,40 m, an 05
Herse de prairie PONGE EP 6, L 6 m, 3 rgs, an 06
Broyeur BECCHIO MD 180, L 180, roul ar, an 2006
Epareuse MC CONNEL 480 E, L 120, an 2007
Epareuse GYRAX GYRAMAX 1251, L 120, an 2007
Lame étrave BEMA PUV 2800, L 280, an 2010
Epand. de sel KUHN VSA 360, état neuf, an 2009
Nombreux matériels de fenaison : RENSEIGNEZ VOUS

La Maism de l'Eleveur BP 18 08400 VOUZIERS


Tél. 03 24 71 74 27 - Fax. 03 24 71 97 70

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook
Twitter
Google +
agribourgogne.fr

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - **3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION** - **27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - **10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal
Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DROUHIN YVES ET DAVID

Société civile
Siège social : 21210 Thoisy la Berchère
431 540 335 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14/01/2014, la collectivité des associés a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en GAEC DROUHIN DAVID ET SEBASTIEN, à compter rétroactivement du 01/01/2014.
Pour avis et mention, La Gérance

AL210511440

CUMA DE LA NORGES À GENLIS

N° d'agrément : 21/93/610
RCS Dijon : 392 258 323

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Cuma de la Norges du 28/06/2013 a procédé aux modifications suivantes :
- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009
- Le transfert du siège social chez l'EARL de la Norges 38 Avenue du Général de Gaulle 21110 Genlis.
Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Le Président de la CUMA
Nicolas MAIRE

AL210511462

C@LL SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 22, Boulevard de la Défense
21000 Dijon
482 111 853 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 2014, la dénomination sociale a été modifiée et devient GESTIONDAPPELS.COM, à compter du 13 janvier 2014. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS : Dijon.
Pour avis,

AL210511469

ACCESS SECURITY

SARL au capital de 78.000 €
Siège social : 488 Rue des Vignes Dardelain,
21160 Marsannay la Côte
508.361.805 RCS Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 27/12/13 a :
- augmenté le capital 390 € par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des parts à 26 €,
- augmenté le capital de 21.450 € par apports en numéraire et création de 825 parts de 26 €,
- modifié en conséquence l'article 7 des statuts : Capital : Ancienne mention : 78.000 €. Nouvelle mention : 99.840 €.
- nommé en qualité de cogérant M. Filipe Chedas, 3 Bis Impasse de Rutilly, 71150 Rully, à compter du 06/01/14.
Mention sera faite au RCS de Dijon

AL210511470

SARL ECOPEC

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social (ancien) :
25 Rue Docteur Laguesse
21000 Dijon
Siège social (nouveau) : 5 rue Haute
21120 Spoy
RCS Dijon 532 502 861

Aux termes d'une décision des associés du premier avril 2013, il résulte que :
Le siège social a été transféré à Spoy (21120), 5 rue Haute à compter du 1er avril 2013. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Il est pourvu au remplacement du gérant, Sébastien Chignardet, démissionnaire et est nommé Romuald Lesage demeurant 8 rue Sangnier à Dijon (21000) en ses lieu et place à compter du 1er avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.
Mention sera faite au RCS Dijon.
Pour avis

AL210511471



BOURGOGNE PATRIMOINE CONSEIL

SARL au capital de 8000 Euros
Siège social : 1 rue du Dauphiné,
21121 Fontaine les Dijon
493 799 910 R.C.S. Dijon

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24/01/2014 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 01/01/2014. Il a été décidé de supprimer l'activité de gestion déléguée de portefeuille pour le compte d'autrui et d'étendre l'objet social à l'activité de courtage en opérations de banque et en services de paiement.
Mention en sera faite au RCS de Dijon

AL210511476

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS unipersonnelle dénommée : FUSION INGREDIENTS
Siège social : 26 bd Docteur Petitjean, 21000 Dijon.
Objet : achat, transformation industrielle et vente ingrédients alimentaires tels que herbes aromatiques, médicinale, épices, recherche développement applicative, conseils et formation dans secteur industries agricoles, agroalimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques et parapharmaceutiques, développement marketing et cial des produits ci-dessus.
Durée : 99 ans
Capital : 100 000 euros
Président : Mr Carlos Henrique Liguori dmt 15 rue Amiral Roussin 21000 Dijon
Admission aux assemblées, droit de vote: tout associé peut participer aux assemblées. Les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.
Agrément : cession d'actions libre par l'associé.
Immatriculation au RCS de Dijon.

AL210510370

Dénomination : sarl l' étoile de Fès
Forme : SARL
Capital : 1000 euros
Siège : 110 rte de Dijon 21200 Beaune
Objet : Restauration et vente a emporter de plat orientaux.
Durée: 99 ans
Gérant: M. Gigon Paul, 10 av Charles de Gaulle 21200 Beaune
RCS: Dijon

AL210511458

**S.C.P Didier Nourissat,
Hugues Misserey,
Ivan Striffling
et Maël Viard
Notaires associés
23 rue Buffon 21000 Dijon**

Suivant acte reçu par Me Nourissat, notaire à Dijon, en date du 17/01/2014, il a été constitué la SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination : BOURGOGNE DETECTION RESEAUX, sigle BDR
Siège : Dijon (21000), 22 Bd Docteur Jean Veillet
Durée : 99 ans
Objet : réalisation de toutes études techniques concernant la détection des réseaux et objets enterrés pour le compte de toutes collectivités, administrations, personnes physiques ou morales et généralement de tous travaux liés à l'aménagement du territoire.
Capital social : dix mille euros (10.000€)
Apports en numéraire : 10.000 €
Gérant : M. Amaury Araud, dt à Ruffey les Echirey (21490), 12 Rue des Crais.
Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de pluralité d'associés et de cession au profit d'un tiers à la société, l'agrément devant être donné conformément à la loi.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon
Pour avis et mention

AL210511472

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Courchamp (21610) du 01/11/2013, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: ADET
Siège: 1 Rue du Lavoir, Courchamp, 21610 Chaume et Courchamp
Objet: restauration de bâtiments, aménagement, couverture, zinguerie, plomberie et travaux s'y rattachant
Durée: 99 ans
Capital: 20 000 €
Gérance: Mr Patrick Martel, demeurant 1 rue du Lavoir à Courchamp.
Immatriculation de la société au Registre des métiers de Dijon.
La gérance

AL210511473

Par acte SSP du 10/12/2013, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : METOILE
Objet social : Restaurant avec fabrication de plats à emporter.
Siège social : 2 Rue Neuve Dauphine, 21000 Dijon
Capital : 5000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Fan Bin, demeurant 33B Rue de Tivoli, 21000 Dijon.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL210511474

DISSOLUTION LIQUIDATION

MC PS PROMOTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 22, allée du Pigeonnier
21 490 Orgeux
514 872 522 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 2014, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Maria Luisa Calvelhe demeurant 22, allée du Pigeonnier, 21 490 Orgeux, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 22, allée du Pigeonnier, 21 490 Orgeux, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL210511438

TRANSFERT DE SIÈGE

CIGA'FLORE

Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 10 chemin des Hées
21170 Magny-les-Aubigny
797 506 649 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 20/12/2013, l'AGE des associés de la SAS CIGA'FLORE a décidé de transférer le siège social du 10 chemin des Hées 21170 Magny-Les-Aubigny au 42 rue de Lorraine 21200 Beaune à compter du 20/12/2013.
Pour avis
Le Président.

AL210511428

GAEC BOMPY FRERES

Société civile
Siège Social : 7 Route de Saint Jean de Losne
21170 Trouhans
419 457 320 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14/01/2014, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la société au 25 Rue du Château - 21170 TROUHANS à compter rétroactivement du 01/01/2014.
Pour avis et mention, La Gérance

AL210511443

SCCV RICHET

Société Civile de construction vente
au capital de 1 000 euros
Siège social : 56 rue de Bourgogne
21121 Fontaine-Les-Dijon
522 556 216 RCS Dijon

Suivant PV d'AGM en date du 20 juin 2013, les associés ont décidé de transférer le siège social au **i** à compter du 20 juin 2013. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL210511466

AGTD

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : Pontarlier (Doubs)
8 rue de la République
R.C.S Besançon 798 776 464

Avis de transfert de siège social
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2014, le siège social a été transféré à Ruffey les Echirey (Côte d'Or), 4 allée des Nouratons, à compter du 18 janvier 2014.
- Gérant : Monsieur Aurélien Gallot, demeurant à Pontarlier (Doubs) 8 rue de la République,
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis, le représentant légal.

AL210511478

NOMINATION

BS PLASTIC

Société par Actions Simplifiée
au capital de 126.270 euros
Siège social : Zone Artisanale
21540 Sombernon
N° 318 801 958 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 13 janvier 2014, l'Associé Unique de la Société susvisée a nommé Monsieur Martin Wysocki, demeurant 2, rue des Bouvreuils, 76960 Notre Dame de Bondeville, en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Fournel, démissionnaire, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.
Le Président

AL210511464

DÉMISSION

EARL FONTAINE MICHEL

Société civile au capital de 7 700 €
Siège social : 8 Chemin Charmois
21270 Talmay
438 359 242 RCS Dijon

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 15/01/2014, l'associé unique, à savoir Monsieur Fontaine Michel, a :
- démissionner de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 31.12.2013,
- nommé Madame Fontaine Edith gérante de la société pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 01.01.2014.
Pour avis, la gérance

AL210511444

DIVERS

CHAMPAGNE BOURGOGNE
BANQUE ET ASSURANCES

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société Coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social à Troyes (10000)
269, Faubourg Croncels
Siège administratif à Dijon (21000)
18, rue Davout,
Immatriculée sous le n° SIREN 775 718 216
RCS Troyes
Société de courtage d'assurances immatriculée auprès de l'ORIAS - sous le n° 07 019 188

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 184,93 euros par titre.
Il assure un rendement total (y compris dividende) de 6,5% par rapport au prix de référence du 31 décembre 2012.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 24 janvier 2014 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence des C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Il prendra effet à compter du 1er février 2014 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois précédant le détachement du coupon.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.ca-cb.fr.

AL210511479

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA DES TANNIERES

Société civile - 21700 Quincey
408 278 695 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 02/12/2013, la collectivité des associés a :
- autorisé Monsieur Vuillemot Régis, à démissionner de ses fonctions de gérant, à compter rétroactivement du 31/10/2013,
- nommé Madame Vuillemot Marie-Laure gérante de la SCEA pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 01/11/2013.
Pour avis, La

AL210511328

HOLDPLAST

Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.100 euros
Siège social : Zone Artisanale
21540 Sombernon
N° 490 042 959 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 13 janvier 2014, l'Associé Unique de la Société susvisée a nommé Monsieur Martin Wysocki, demeurant 2, rue des Bouvreuils, 76960 Notre Dame de Bondeville, en qualité de Gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Fournel, démissionnaire, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.
Le Gérant

AL210511463

VIOLETTE

SARL au capital de 5.000 €
Siège social rue du Mont,
Belleneuve (21310)
RCS Dijon 532 947 264

Avis de changement de gérant
Aux termes d'une décision collective en date du 31 décembre 2013, Madame Caroline, Michèle, Françoise Courmarcel demeurant à Quétigny (21800), 8 rue Bartlomé de Las Casas a été nommé gérante à compter du 1er janvier 2014 en remplacement de Monsieur François Chapuis démissionnaire.
Avis sera donné au Greffe de Dijon
La gérance

AL210511477

CESSION

Avis de cession
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à Noyelles lès Seclin du 21/11/2013, enregistré au SIE de Dijon Nord, le 06/12/2013, bordereau n°2013/2 564, case n°52,
La société BATI PEINTRE DISTRIBUTION, SAS au capital de 1.848.624 €, ayant son siège social 5, rue René Cauche à Noyelles lès Seclin (59139), immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le n° 085.680.049,
A vendu à :
La société BOURGOGNE PEINTURE, SARL au capital de 50.000 €, ayant son siège social 5, rue René Cauche à Noyelles lès Seclin (59139), immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le n° 479.434.276,
Un fonds de commerce de commerce de gros de produits de décoration exploité sur Dijon, moyennant un prix de 50.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2014.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège social du cédant pour la validité et pour la correspondance.
Pour insertion.

AL210511467

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend

Un appartement à Quétigny (21)
Au 7 bis rue du Cromois, T4 (Salon-séjour + 2 chambres) + Cave - Lots 47 & 46 - Classe Energie : D - Prix : 100.000 € *
Sept appartements à Genlis (21)
Au 31 avenue de Sprendlingen :
- T1 avec Terrasse - Lot 20 - Classe Energie : E Prix : 58.100 € *
- T2 avec Terrasse - Lot 19 - Classe Energie : E - Prix : 74.500 € *
- T3 - Lot 10 - Classe Energie : E - Prix : 69.300 € *
Au 33 avenue de Sprendlingen :
- T1 avec Terrasse - Lot 20 - Classe Energie : E - Prix : 58.100 € *
- T3 - Lot 14 - Classe Energie : E - Prix : 69.300 € *
- T3 - Lot 9 - Classe Energie : E - Prix : 69.300 € *
Au 106 rue de la Maurienne :
- T3 - Lot 11 - Classe Energie : E - Prix : 69.300 € *
* (hors frais de notaire et bancaires)
Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES
Jean-Christophe LOUIS - Tél : 08 11 74 12 12
jean-christophe.louis@shb.sni.fr
Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA C'TE-D'OR pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL210511453

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend un appartement T2 avec cave
1 rue Jean Moulin à Montbard (21)

- Lots 8 & 23 - Classe Energie : D -Prix : 57.600 € (hors frais de notaire et bancaires).
Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES
Jean-Christophe LOUIS - Tél : 08 11 74 12 12
jean-christophe.louis@shb.sni.fr
Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du départe-

ment de LA C'TE-D'OR pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL210511468

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DE L'ARMANCE ET VAUBAN HENRI PÈRE ET FILS

Ferme d'Armance et Vauban,
58190 Bazoches
RCS Nevers 314820689

Par acte sous seing privé en date du 7 janvier 2014, il a décidé de modifier la dénomination sociale en GAEC DE L'ARMANCE ET VAUBAN.
Pour avis, la gérance

AL580511627

GAEC BORDET

Marcy 58300 Champvert
RCS Nevers - 317.627.214

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2013, il a été procédé au changement de dénomination sociale du GAEC BORDET en GAEC HOAREAU
Le GAEC sera modifié au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, les gérants

AL580511644

SCEA DU BISSAT

Bissat - 58240 Tresnay
Capital social 137 000 euros
RCS Nevers 454 069 642

Il a été procédé, par acte sous seing privé en date du 30 décembre 2013, à la transformation de la SCEA en EARL entraînant les modifications statutaires suivantes :
Dénomination sociale : EARL du BISSAT
Capital : 112.100 euros divisé en 11.210 parts de 10 euros chacune entièrement souscrites et libérées
Siège social: Le Bissat, 58240 Tresnay
Objet: La société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce de Nevers
Gérant: M. Pascal Hirsch, demeurant Le Bissat, 58240 Tresnay.
Immatriculation RCS: la société fera l'objet d'une modification au Registre du Commerce de Nevers
Pour avis, la gérance

AL580511646

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP FRANCIS LHERITIER ET NICOLAS CIRON

Notaires associés
6 avenue Saint-Juste - 58000 Nevers

Changement de régime matrimonial
information préalable (article 1397 al 3du c.civ.) Suivant acte reçu par Maître Francis Lheritier, notaire associé, le 22 janvier 2014. M. Roger Perraudin et Mme. Danièle Carraco demeurant ensemble à Varennes Vauzelles (58640) 5 route de Chaulgnes mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Sardy Les Epiry (58800) le 3 avril 1971, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Francis Lheritier à Nevers, 6 avenue Saint-Juste, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis.
Me. F. Lheritier

AL580511649

Etude de Maître Dominique MARTIN Notaire à Nevers, (58000) 1 rue Saint Martin CRPCEN n°58002

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :
Monsieur Jacques, Robert Tatin, retraité et Madame Marguerite, Marie Bauchet, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Challuy (58000), 9 Impasse de la Riole.
Nés, savoir :
- Monsieur à Saint-Jean-De-Luz (64500), le 1er octobre 1937.
- Madame à Nevers (58000), le 20 juillet 1948.
Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Nevers (58000), le 16 avril 1968 ; lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.
Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la règlementation fiscale.
Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle
Conformément aux dispositions des articles 1524 et 1525 du Code civil, les époux ont convenu expressément, qu'en cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un d'entre eux, et dans ce cas seulement, tous les biens qui la composeront alors, sans exception, appartiendront en pleine propriété au survivant, qu'il existe ou non des enfants issus du mariage.
Notaire rédacteur de l'acte : Maître Dominique Martin.
Date de l'acte : 24 janvier 2014.
Les oppositions éventuelles doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.
Pour avis et mention
Maître Dominique MARTIN,
Notaire.

AL580511653

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés en date du 18 décembre 2013, il a été constitué SARL «FVP» siège social 109 faubourg du Grand Mouesse 58000 Nevers ayant pour objet activité de boulangerie - pâtisserie pour 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et de Sociétés d'Evry, au capital de 20 000 euros, divisé en 20 000 parts de 1 euro chacune et libérées en totalité.
Les gérants sont Monsieur Philippe Pereira et Madame Véronique Pereira demeurant Lieudit «Maubuisson» 58130 Saint Martin d'Heuille.

AL580511552

EARL DU GRAND ANIZY

Anizy - 58290 Limanton

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société EARL du Grand Anizy prenant effet au 6 janvier 2014 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité limitée
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination sociale :EARL du Grand Anizy
Siège social: Anizy, 58290 Limanton
Associés gérants :Mrs Rerolle Jean-Philippe et Thomas, demeurant Anizy, 58290 Limanton
Capital social: 613 870 euros divisé en 61 387 parts de 10 euros représentant des biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, les fondateurs

AL580511639

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MAMBO ROCK
Forme sociale : SARL ;
Siège Social : 34, rue de Paris -21140 Semur-en Auxois
Objet social : Exploitation de pistes de danse et de discothèques - Exploitation de fonds de commerce de cafés théâtres - Restauration rapide - Organisation de spectacles et de concerts
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 2 000 €
Gérance : Mme Sandrine Lenoir dt à Montigny-aux-Amoges (58) -Noilles ; Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL580511651

Avis de constitution
Suivant acte sous privé signé le 18 décembre 2013 à Clamecy, enregistré à Nevers, le 31 décembre 2013, Bordereau n° 2013/1577, case n° 1, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes:
Dénomination : FGD
Forme : Société Civile
Capital social : cent euros (100,00€)
Siège social : Clamecy, 24 rue Marié-Davy
Objet social : la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports: 1- Monsieur François Dinet, demeurant à Crain (Yonne), petite place Saint Etienne, a fait apport à la société de la somme de cinquante euros (50,00 €)
2- Monsieur Guillaume Dinet, demeurant à Coulanges sur Yonne (Yonne), chemin de Saint Marc a fait apport à la société de la somme de cinquante euros (50,00 €)
Gérance : Monsieur François Dinet, demeurant à Crain (Yonne), petite place Saint Etienne,
Monsieur Guillaume Dinet, demeurant à Coulanges sur Yonne (Yonne), chemin de Saint Marc
Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers
Cession de parts sociales - Agrément :
Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour Avis,
Monsieur François DINET
Monsieur Guillaume DINET

AL580511921

ADDITIF

SARL SL SPERANZA

Au capital de 15 000 €
Siège social : 32 Rue du Champ de Foire
58000 Nevers
792 731 598 RCS Nevers

Additif
En complément de l'annonce parue dans le N° 1248 du 13/12/2013, il est précisé que la branche d'activité apportée par Mr Laurent Nourry se situe au 17 Avenue du Général de Gaulle, 58000 Nevers
Opposition au cabinet Comptafrance, 12 cours de Bercy, 03000 Moulins dans les dix jours de la publication dudit apport au BODACC.

AL580511648

DISSOLUTION LIQUIDATION

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud - 58000 Nevers

CABINET VETERINAIRE GRANIER - DEBRY

Société Civile Professionnelle de Vétérinaires
au capital de 103.500 €
Siège social : Faubourg de Marcy - 58210 Varzy
403 412 794 RCS Nevers

Dissolution anticipée
L'assemblée générale du 31 décembre 2013 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société. M. Benoît Debry, « Fly », 58210 Varzy, a été désigné liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social où toute la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur, B. DEBRY

AL580511636

ALAIN LEGRAND

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 6 rue Joseph Boigues, - 58300 Decize
Nevers B 410 738 835

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2013, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2013 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Legrand Alain, demeurant Route des Loges à Luthenay Uxeloup, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du gérant, Route des Loges 58240 Luthenay Uxeloup. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL580511661

MODIFICATION DE CAPITAL

S&S FRANCE

SAS au capital de 500 000€
Siège social : 58470 Magny-Cours
Technopole
501 169 551 RCS Nevers

Par AG du 27/12/13 et décision de Président du 23/1/14, il a été décidé de poursuivre l'activité sociale en application des dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce puis le capital social a été réduit de 400 000€ pour le ramener à 100 000€ et il a été augmenté de 300 000€ pour le porter à 400 000€. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Il a également été décidé de nommer M. Guillaume Maillard demeurant 3 Boulevard Victor Hugo 58000 Nevers en qualité de Président en remplacement de M. Kwan Heon Lim à effet du 27/12/13. Dépôt légal au RCS de Nevers.

AL580511655

TRANSFERT DE SIÈGE

SWED IN FRANCE ASSISTANCE & CONSEIL EURL

Société à responsabilité limitée
au capital de 16.000 euros
Siège social : 20 allée du Practice
95490 Vauréal
512 146 887 R.C.S. Pontoise

Suivant PV de décisions en date du 2 janvier 2014, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 19, rue Devieur Robelin, 58000 Nevers, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nevers.
Gérante : Mme Susanne Ingrid Millien, demeurant 27, avenue Dubonnet, 92400 Courbevoie

AL580511635

SUCCESSION

Avis
La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale, France Domaine - Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cédex, a été nommée par le tribunal de grande instance de Nevers, curateur des successions de :
- en date du 19/12/2013,
. M. Gaston Jacques Lemoine célibataire, décédé le 25/08/2012 à Varennes Vauzelles, réf 14.6070
. M. Laurent Jean Girerd célibataire, décédé le 27/02/2012 à Chalon sur Saone (71), réf 14.6071
- en date du 09/01/2014,
. Mme Christine Maryse Gubinski célibataire, décédée le 25/02/2013 à Nevers, réf 14.6094
. Mme Renée Gilbert célibataire, décédée le 02/03/2013 à La Charité sur Loire, réf 14.6095
Mme Renée Ple veuve Perget, décédée le 19/05/2013 à Guerigny, réf 14.6096
. Mme Henriette Andrée Foing veuve Vessereau, décédée le 20/12/2008 à Entrains sur Nohain, réf 14.6097
Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL580511640

DÉMISSION

ETABLISSEMENTS BAILLY

Société par actions simplifiée
Au capital social de 44 920 Euros
Siège social : Place du
Marché 58220 Donzy
SIREN 691 880 512 R.C.S. Nevers

Le 15 avril 2013, le Président décide de mettre fin par anticipation, à compter de ce jour,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

• sur le site www.infogreffe.fr
• par minitel 3617 Infogreffe*
• par téléphone 0 899 70 22 22**
* 0,03 € + 0,06 € TTC/mn
** 1,349 € TTC/appel + 0,337 € TTC/mn
INFOGREFFE
Les Greffes des Tribunaux de Commerce L'information Légale sur les Entreprises.

Par jugement en date du 22/01/2014, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
DUPONT CASSONNET MARIE
5,impasse Charles Denty, 58000 Nevers
RCS : 379 038 821

AL580511656

Par jugement en date du 22/01/2014, le Tribunal de Commerce de Nevers a converti en liquidation judiciaire avec la procédure ouverte à l'égard de :
SARL MOULIN DARDAULT (SARL)
58380 Luxenay-les-Aix
387 737 802
La meunerie, le négoce de céréales, d'aliments pour le bétail et produits du sol et sous-sol, minoterie, les grains, les issues, la vente de grains, sons farines, fabrication et vente d'aliments composés pour le bétail, la collecte de céréales et leur revente.
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey, 14, avenue Marceau, BP 529, 58000 Nevers

AL580511657

Par jugement en date du 22/01/2014, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :
SARL DE PARIGNY LA ROSE (SARL)
Le Bourg, 58210 Parigny la Rose
L'achat et la vente de bois
RCS Nevers : 517 940 136
Date de cessation des paiements : 30/09/2013
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey, 14, avenue Marceau, BP 529, 58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion du jugement d'ouverture au BODACC, au mandataire liquidateur.

AL580511658

Par jugement en date du 22/01/2014, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :
EURL CAP 20 SARLU
Le Cholet
58000 Saint Eloi
Commerce de détail d'habillement, articles textiles et tous accessoires
RCS Nevers : 453 554 651
Date de cessation des paiements : 09/01/2014
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey, 14, avenue Marceau, BP 529, 58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion du jugement d'ouverture au BODACC, au mandataire liquidateur.

AL580511659

Par jugement en date du 22/01/2014, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :
EURL GREGORY TRAITEUR (SARL)
30 rue Marie Davy
58500 Clamecy
Charcuterie, traiteur, pâtisserie, crémerie, vins, plats à emporter commerce de détail de viande de boucherie, triperie, volaille, lapin, gibier et généralement toutes opérations se ratachant à l'objet social.
RCS Nevers: 534 686 407
Dateb de cessation des paiements : 09/01/2014
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey, 14, avenue Marceau, BP 529, 58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à adresser dans les deux mois de l'insertion du jugement d'ouverture au BODACC, au mandataire liquidateur.

AL580511660

Par jugement en date du 22/01/2014, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sans activité à l'égard de:
NEANT Malory Fernande Betty
96-98 route Nationale
58300 Saint Léger des Vignes
Bar, tabac, snnack, presse, bimbeloterie, confiserie
RCS Nevers : 503 838 369
Date de cessation des paiements : 20/11/2013
Liquidateur : Selarl Aurélie Lecaudey, 14, avenue Marceau, BP 529, 58000 Nevers
Les déclarations de créances sont à faire dans les deux mois de la publication au BODACC de l'ouverture auprès du liquidateur judiciaire.

AL580511665

Jugement en date du 22/01/2014, prononçant la résolution du plan et la liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 31/01/2014 de :
MIELLE FREDERIC
Le Petit Neuzilly
58110 Montapas
Paysagiste
RCS : 422 782 680
désignant liquidateur Selarl Aurélie Lecaudey, 14, avenue Marceau, BP 529, 58000 Nevers
Date de cessation des paiements: 22/01/2014
Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur dans les deux mois de l'insertion à paraître au BODACC, à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
Le Greffier

AL580511666

Par jugement en date du 22/01/2014 le tribunal de commerce de Nevers a arrêté le plan de continuation avec apurement du passif de
REC-POL (SARLU)
BTP et CONSTRUCTION
Hameau Penissiaux
58350 Colmery
RCS Nevers 514 698 471
Commissaire à l'exécution du plan :
Selarl Aurélie Lecaudey, 14, avenue Marceau, BP 529, 58000 Nevers
Le Greffier

AL580511667

au mandat de Madame Nicole Bailly, Directrice Générale de la Société, en raison de sa démission avec effet rétroactif au 31 mars 2013 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

AL580511637

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCM MAISON MEDICALE DE CHATEAU CHINON

Société Civile De Moyens
au capital de 8000 Euros
38 Rue Jean Marie Thévenin,
58120 Château Chinon
525398814 R.C.S. Nevers

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 novembre 2013 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Patrick Vilain , demeurant Bost 58120 Saint Hilaire en Morvan en qualité de nouveau Gérant, et Monsieur Jaime Gaston-Echeverria, demeurant La Roche 58120 Lavault de Fretoy en qualité de nouveau Gérant, à compter du 1 janvier 2014 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Daniel Auboussu, Gérant démissionnaire.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL580511638

CABINET MEDICAL 58

Société Civile De Moyens au capital de 40 Euros
38 Rue Jean Marie Thévenin ,
58120 Château Chinon
751232752 R.C.S. Nevers

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 décembre 2013 il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur Daniel Auboussu, à compter du 1 janvier 2014. Monsieur Didier Savajols , Gérant et Monsieur Christian Migaud , Gérant et Monsieur Jaime Gaston-Echeverria, Gérant, demeurent seuls dirigeants à compter de cette même date.
Autres modifications :
- il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 40 Euros à 39 Euros
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL580511641

CESSION

Cession de fonds de commerce
Suivant acte reçu par Me Alain Desplats, notaire à Saulieu (21210), le 16 Janvier 2014, enrg. à Dijon, le 22 janvier 2014, bordereau 2014/125, case N° 1, a été cédé par :
La société dénommée LA VIEILLE AUBERGE, société à responsabilité limitée au capital de 45.867, 15 €, dont le siège est à Saint Agnan (58230), immatriculée au RCS de Nevers sous le N° 408231066, à la société dénommée LA VIEILLE AUBERGE DU LAC, société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à Saint-Agnan (58230), Le Bourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le N° 799213467, un fonds de commerce de Hôtel Restaurant exploité à Saint-Agnan (58230), lui appartenant, connu sous le nom commercial La Vieille Auberge, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Nevers, sous le N° 408231066.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de quatre-vingt-dix-mille euros (90.000,00 eur), s'appliquant :
-aux éléments incorporels pour trente mille euros (30.000,00 eur)
-au matériel pour soixante mille euros (60.000,00 eur)
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me Bernadette Larivé-Bruandet, notaire à Châtillon-en-Bazois (58110), où domicile a été élu à cet effet
Pour insertion, le notaire

AL580511654

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche

AGENCE REGIONALE DE PROTECTION ET DE SECURITE

en cours de changement de dénomination
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 40 rue de Paris
89100 St Denis Les Sens
Transféré au 38 ter rue de Paris
89100 St Denis Les Sens
RCS Sens 441 911 930

Aux termes d'une décision en date du 20 janvier 2014, l'associé unique a décidé :
- de remplacer à compter de cette date la dénomination sociale «AGENCE REGIONALE DE PROTECTION ET DE SECURITE» par «ARPSécurité» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de transférer le siège social du 40 rue de Paris 89100 St Denis Les Sens au 38 ter rue de Paris 89100 St Denis Les Sens à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL890511860

DRIVE ÉPICIER

SARL au capital de 3 000 euros
Siège social: 34 rue du Fbg St Nicolas
Cidex 511 89460 Cravant
79 953 421 900 024 RCS Auxerre

L'AGE du 21/01/2014 a décidé de modifier l'objet social par l'ajout de la mention: Vente de boissons, sodas et boissons alcoolisées à compter du 21/01/2014. Mention au RCS de Auxerre.

AL890511869

SENS POIDS LOURDS

Société par actions simplifiée
au capital de 72.000 euros
Siège social : ZI des Sablons
89100 Sens
RCS Sens 705 980 019

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 31 décembre 2013, l'associé unique a décidé de :
- nommer en remplacement de Monsieur Alain Laberrigue, démissionnaire de ses fonctions de Président et ce, à compter du 1er janvier 2014, la société SOBERFI, société anonyme à Conseil de surveillance au capital de 4.610.104,02 euros dont le siège social est à Ruffey les Echirey (21490), ZI Dijon Nord immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 420 414 997.
- d'étendre l'objet social de la société à l'activité de dépannage et remorquage de tous véhicules légers et poids lourds.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence
Pour avis et mention

AL890511870

HAMEL POIDS LOURDS

Société par actions simplifiée
au capital de 119.080 euros
Siège social : ZI Plaine des Isles
89000 Auxerre
RCS Auxerre 426 720 215

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 31 décembre 2013, l'associé unique a décidé de :
- nommer en remplacement de Monsieur Alain Laberrigue, démissionnaire de ses fonctions de Président et ce, à compter du 1er janvier 2014, la société SOBERFI, société anonyme à Conseil de surveillance au capital de 4.610.104,02 euros dont le siège social est à Ruffey les Echirey (21490), ZI Dijon Nord immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 420 414 997.
- d'étendre l'objet social de la société à l'activité de dépannage et remorquage de tous véhicules légers et poids lourds.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence
Pour avis et mention

AL890511871

GUL

SASU au capital de 100 Euros
5 place de la République,
89400 Migennes
794514489 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1 janvier 2014 il a été pris acte de changer la dénomination de la société, à compter du 1 janvier 2014, pour GUL.
Autres modifications :
- il a été pris acte de la nomination de Monsieur Necati Aksu, demeurant 18 all Christine de Pisan 45100 Orléans en qualité de nouveau Président, à compter du 1 janvier 2014 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Sofiane Achab, Président démissionnaire.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL890511889

NORYON

Société Anonyme au capital de 176.000 euros
Siège social : ZAC Saint Siméon
Boulevard de Verdun
89000 Auxerre
R.C.S Auxerre 433 103 033

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 2 janvier 2014 a pris acte à compter du même jour :
- de la démission de Monsieur Olivier Perrel de ses fonctions d'administrateur et décide de nommer Madame Isabelle Morillon demeurant 27 Ter Rue de Bel Air 45700 Villemandeur en remplacement.
- de la démission de Madame Stéphanie Perrel de ses fonctions d'administrateur et a nommé Monsieur Marc Rose demeurant 2 rue des Arches 27620 Gasny en remplacement.
- de la démission de Monsieur Roland Gandon de ses fonctions d'administrateur et a nommé Monsieur Patrick Simonnet demeurant 43 rue des Housseaux 77690 Montigny sur Loing, en remplacement.
- de la démission de Monsieur Pascal Lemonnier de ses fonctions d'administrateur et décide de ne pas le remplacer.
Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2014 a pris acte à compter du même jour :
- de la démission de Monsieur Olivier Perrel de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général mettant fin au mandat du Directeur Général Délégué de Madame Stéphanie Perrel.
- Il a été décidé de nommer en qualité de Président Directeur Général Madame Isabelle Morillon en remplacement de Monsieur Olivier Perrel.
Mention en sera faite au RCS d'Auxerre
Le conseil d'administration

AL890511896

Notaires
Me Didier Bourdeau - Notaire
17 rue de la République
36300 Le Blanc

SCI MAATKARE

Capital social : 1 000 euros
Siège social
2 avenue Pierre Mendès France
36300 Le Blanc
SIREN 441607975 R.C.S. Châteauroux

Suivant acte reçu par Me BOURDEAU, Notaire à LE BLANC (36300) le 26/12/2013 :
- Il a été décidé de transférer le siège social à Bellechaume (89210) 38 rue du Charmoy. Par conséquent, la SCI sera immatriculée au RCS de Sens.
- A été nommée comme co-gérante, en remplacement de Mlle Houdet, démissionnaire, Mme Claude-Rémie Bruel demeurant à Bellechaume (89210) 38 rue du Charmoy.

AL890511905

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Changement de régime matrimonial
Suivant acte reçu par Maître Charles-Henry Gérard, notaire à Grasse (06130), 80 avenue Frédéric Mistral, le 16 janvier 2014, a été réçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de bien avec état liquidatif et projet de partage par:
Monsieur Marc Paclin, et Madame Brigitte Yvonne Marie Verdier, Monsieur demeurant à Mouans-Sartoux (06370) 27 hameau des Oliviers 137, chemin du hameau du Plan Sarrain, né à Jasseron (01250) le 6 août 1942, et madame demeurant à Appoigny (89380) 9 route de Chichery, née à Chablis (89800) le 17 avril 1946.
Mariès à la mairie d'Auxerre(89000) le 16 juillet 1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, non modifié depuis.
Tous deux de nationalité française.
Les oppositions des créanciers à ce changement,s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL890511867

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 janvier 2014 à Ravières, il a été constitué une société par actions simplifiée.
Dénomination sociale : AUBERGE DES CARRIERS
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : Restaurant - Bar - Brasserie - Traiteur.
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 1 rue des carrières lorret, 89390 Ravières
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Président: Mme Valérie Archis, demeurant 12 place Clermont Tonnerre, 89160 Ancy le Francs
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, la Présidente.

AL890511851

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : CESAPOM
Siège : 89250 Saint Sauveur en Puisaye, 1 Route de Ouanne
Objet :
- L'exploitation de tous commerces d'hôtel, bar et restaurant ;
- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Durée : 99 années
Capital : 1 000 euros
Apports en numéraire : 1 000 euros
Gérance : Madame Nathalie Bogdanski, demeurant 1 Route de Ouanne-89520 Saint Sauveur en Puisaye.
Cession de parts :Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
Immatriculation au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL890511852

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre cédex

JULIEN BAILLARD

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 34 rue des Moulins
89800 Chablis

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Chablis du 20 janvier 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Julien Baillard
Siège : 34 rue des Moulins, 89800 Chablis
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 30 000 euros
Objet : La vinification, l'élevage, la mise en bouteilles de vins et la commercialisation
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Kevin Van Noort, demeurant 34 rue des Moulins, 89800 Chablis
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour Avis, Le Président

AL890511861

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2014 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Jérôme Lucien Henri GODOT** 10 Grande Rue Basse 89430 Tanlay (boulangerie -pâtisserie) RCS Auxerre 484905179 (radié). CIP 3518. Administrateur : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL890511878

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2014 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sarl KWAKOS** 5 avenue de Worms 89000 Auxerre (vente de prêt-à-porter) RCS Auxerre 519264626. CIP 3519. Administrateur : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890511879

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2014 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sarl AMERICO MARTINS** 36 rue du Faubourg d'Aval 89600 Saint-Florentin (construction, maçonnerie). RCS Auxerre 522273721. CIP 3520. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890511880

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2014 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **SARL A. LOPES ET FILS** 2 rue Besan 89000 Auxerre (maçonnerie terrassement). RCS Auxerre 499405900. CIP 3499. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au Bodacc.

AL890511881

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2014 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, avec autorisation de poursuivre l'activité jusqu'au 31.01.2014, de **Monsieur Sébastien Yanick François Roland GEORGET** 5 Grande Rue Aristide Briand 6/8 rue Tour du Magasin 89200 Avallon (boucherie, charcuterie). RCS Auxerre 504326455. CIP 3480. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au Bodacc.

AL890511882

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur André LEFEVRE** 89450 Domecy sur Cure. RCS Auxerre 321916371. CIP 2106

AL890511883

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sarl LE CONVIVIAL** 1 rue des Carrières Loret 89390 Ravières. RCS Auxerre 752950097. CIP 3482.

AL890511884

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Joaquim GOMES DE OLIVEIRA** 2 rue Léon Jaupitre 89220 Rogny les Sept Ecluses . RCS Auxerre 481193902. CIP 3192.

AL890511885



safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BASSOU - terre - sortie de réserve pour la création d'une zone artisanale
4 ha 26 a 74 ca — Fontenelle: ZH 23-24-90
CHARMOY - terre - sortie de réserve pour la création d'une zone artisanale
7 ha 88 a 03 ca - Le clos bodon: Y-111-420-422-425-426-429-435
CHENY -terre - sortie de réserve pour la création d'une zone artisanale
6 ha 36 a 57 ca - Parny: A-3-1256
MIGENNES - terre - sortie de réserve pour la création d'une zone artisanale
2 ha 05 a 25 ca - Crevassone: D-542-545-547 - Les vernes: D-567-581 - Passevert: D-503-509
CHABLIS - terre AOC Chablis
3 a 58 ca - Cote de brechain: AD-186
FONTAINES - taillis sous futaie
46 a 20 ca - Bois de la cheneviere: A-312
LEVIS - taillis sous futaie
2 ha 09 a 00 ca - La billetourie: ZD-45
MELISEY - bois-taillis
51 a 20 ca - Sur le bout du bois: G-468
MOLOSMES - terre AOC Bourgogne et bois-taillis
3 ha 04 a 61 ca - Les devoirs: YA-109 - Val de l hotel: ZM-57 - Vignes de racineuil: ZX-153-156
TONNERRE - terre AOC Bourgogne et bois-taillis
2 ha 35 a 24 ca - L adroit des mortiers: E-170-171-175-178 - L endroit de la chardonneu: ZR-85 - L envers des mortiers: E-231-235 - Les petits rouquins: YC-78
TOUCY - taillis sous futaie
15 ha 55 a 87 ca - Le clos du renard: B-14 - Les taillis martin: B-55 - Champ des bois de bas: B-119 - Champs laurent: B-24-27-28-29-31 - La chaume du seigneur: B-34-35-36 - Les fers neufs: A-151 - Les taillis martin: B-38-39-40-41-42-43-44-45-47-49-53 - Pre du grand buisson: B-90
SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE - terre - fonds occupé 6 ha 32 a 22 ca - Les houches marnees: D-352-353-354-355
TAINGY - terrain à bâtir
35 a 20 ca - Les grands pres: ZM-47
DYE - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie
2 ha 53 a 11 ca - Derriere fechot: AC-74[42] - La croix blanche: ZI-25(A)-25(B)-25(C)-25(D) - Le champ podon: ZX-48(J)-48(K)-48(L) - Le dessus des fosses: ZK-81(A)-81(B) - Le ru derville: AH-111[73] - Les reposees: C-113
APPOIGNY - bois
10 ha 05 a 22 ca - La douette: CK-187-204 - La fontaine bouillon: CM-105-106 - La mordemise: CP-70 - Le poncelot: CH-6-54-109 - Le saut du loup nord est: CH-169 - Les brueres: BO-228 - Les siaux nord: BY-217 - Revers des grais: CL-24-25 - Bailly nord: CD-176 - Bailly sud: BZ-38-42-54-68-72-150-209-214-873[115] - Bois de chaumois nord: BM-32-33-59 - Bois rond: BV-377 - Champs coutan: BZ-771-906[766] - La biche: BW-92-134-241[147] - La poterie: CE-97-136-143 - Le fond des siaux: BZ-522 - Les brueres: BO-243 - Les echalis: ZC-35-36-57 - Les pres de bailly: CE-16-28
BASSOU - bois
39 a 58 ca - La petite montagne: C-470-475-494 - Les berthelines: C-348 - Les vignes du clos marin: ZK-1-252-253
BLANNAY -terre et pré -fonds occupé
5 ha 92 a 81 ca - Croix du bois: ZI-25 - Dine chien: ZD-43-44 - Les champs dessous: ZE-15-22 - Les quartiers: ZE-121[49](J)-121[49](K)-126[48](J)-126[48](K)-145[39]-147[39]-155[35]-179
BRANCHES - bois
6 ha 69 a 78 ca - Bois de la belle ecule: D-756-759-760-1345[765] - Champ poing: D-1211-1220 - Chatillon: A-289-290-297-298-299-300-301-302-311 - La belle ecule: D-1125 - La goulotte: D-253-265-287-919-929(A) - La nouffoine: A-825-839-841-842-844-845-846-847-848 - Les bruyeres: E-32-57-127-128-129-436[64]-438[66]-446[72] - Les trubardes: D-426-428-461-722(A) - Vau satan: E-270-275-325
CHATEL-CENSOIR - bois
50 a 51 ca - Cota de la place: I-130
ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE - verger
67 a 80 ca - Terres de l ecrevine: H-104-105-188
JUSSY - verger
1 ha 31 a 50 ca - Sous le bois: C-758-821 - Renvers de moisy: B-652-657-1054
MAILLY-LE-CHATEAU - pré
3 ha 00 a 32 ca - Le pre fillon: B-1500(J)-1500(K)-1501(J)-1501(K)
PASSY -terre -fonds occupé
1 ha 24 a 47 ca - La cote aux pigeons: ZH-35 - Les bas chaumonts: C-764(J)-764(K)
VILLENEUVE-SUR-YONNE -terre -fonds occupé
21 a 55 ca - Les blardes est: YE-52 - Les hauts chaumonts: AN-203-205
VOUTENAY-SUR-CURE -terre et pré -fonds occupé
13 a 58 ca - Sur le sentier dore: A-1427
AUXERRE -terre et verger à louer par convention d'occupation provisoire et précaire d'un an
1 ha 50 a 64 ca - 'Les montons': ZH- 55(A)-55(B) - 'Les palmes': CD- 9 - 'Tachignone': B- 73- 74- 85 ZE- 46
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17 février 2014 à
Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer -CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890511919

date du 6 janvier 2014 à Joigny, il a été constitué une société par actions simplifiée.
Dénomination sociale : E-BOUTIK
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : Le négoce de cigarettes électroniques et accessoires sur internet. Le commerce de produits non alimentaires.
Capital social : 8 000 euros.
Siège social : 16 rue Albert Camus 89300 Joigny
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Président : M. Najib Saïdi, demeurant 16 rue Albert Camus 89300 Joigny
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL890511874

Par acte ssp du 19 janvier 2014, il a été constitué la SARL suivante :
Dénomination : 1 Rue Vintage
Capital : 5 000 Euros,
Siège social : 9, rue d'Annay 89310 Moulins en Tonnerois
Objet : Ventes d'objets anciens
Durée : 99 ans
Gérance : Frédéric Jover, 40, rue de la Coutellerie 95300 Pontoise.
Immatriculation au RCS de Auxerre.

AL890511887

Par acte SSP du 20/01/2014, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : SERVICES AROUND NETWORK
Sigle : SAN
Objet social : Programmation, Conseils et Formations en informatique; Vente, location et réparation de matériel informatique; Installation réseaux.
Siège social : 35 Grande rue, 89160 Argenteuil-sur-Armançon
Capital : 100 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Varin Christophe, demeurant 35 Grande rue, 89160 Argenteuil-sur-Armançon
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL890511891

Constitution à Soleines 89290 Venoy en date du 20.01.2014 d'une SARL TOP PLAFOND , capital: 500€
Siège : 5 Allée du Jonquilles, Soleines, 89290 Venoy
Durée : 99 ans
Gérance : Florence Tope 5 Allée du Jonquilles, Soleines, 89290 Venoy
Objet : Agencement intérieur
RCS : Auxerre

AL890511892

Par acte SSP du 01/01/2014, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : FM STANDING
Sigle : FMS
Objet social : Acquisition et gestion de biens et droits immobiliers.
Siège social : 10 Route de Montard, 89100 Soucy.
Capital : 3000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Mussard Cédric, demeurant 10 Route de Montard, 89100 Soucy, M. Ferullo Jean Marc, demeurant 2 Rue du Pont de Pierre, 89100 Soucy
Clause d'agrément : Cession soumise à agrément
Immatriculation au RCS de Sens

AL890511897

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 janvier 2014 à Chablis, il a été constitué une société civile.
Dénomination sociale : L&C GEST.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 12 768,00 euros.
Siège social : 2 avenue des Enfants de Chablis, 89800 Chablis.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Parts de société par actions simplifiée pour un montant de 8 000 €. Parts de société civile viticole pour un montant de 4 768 €.
Gérants : M. Louis Poitout et Mme Catherine Gautherin épouse Poitout, demeurant ensemble 71 grande rue, 89144 Varennes.
Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL890511900

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 janvier 2014
Il a été constitué une société à responsabilité limité:
Dénomination sociale : SARL E. C. P.
Capital : 3 000 Euros divisé en 300 parts égales de 10 Euros chacune, libérées en totalité, souscrites par les associés en rémunération de leur apport en numéraire.
Siège : lieu- dit «Duenne» 89560 Ouanne
Objet : La plomberie, le Chauffage, l'électricité, la pose de cloisons sèches, la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, se rapportant à l'une des activités spécifiées, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes les entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Gérants : Monsieur Durst Fabien, Marié, sous contrat de mariage, séparation de biens, né le 23 mai 1972 à Saint Dizier (52), de nationalité française, demeurant 9 ancienne route à Vallan (89) & Monsieur Philippon Aurélien, Célibataire, né le 10 janvier 1976 à Auxerre (89) de nationalité française, demeurant lieudit «Duenne» à Ouanne (89), aux fonctions de gérants de la société pour une durée illimitée
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis et mention.
La gérance.

AL890511908

Suivant Acte Sous Seing Privé en date du 17 Janvier 2014
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Dénomination : SOPILE
Siège social : 22 rue de Saint Fargeau 89170 Saint Martin des Champs
Capital : 2 000 Euros
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Objet : La prestation de services dans le domaine du conseil, de l'expertise et de l'action pour l'accompagnement, le pilotage et les conduites de projets des entreprises. La mise en place et le suivi de logiciels de gestion pour les entreprises. La formation dans le domaine du management, de la gestion de production et de la sécurité…
Gérant : M. Denis Mairy demeurant 22 rue de Saint Fargeau Saint Martin des Champs
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre
Le Gérant

AL890511913

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Avallon

COMMUNE DE SERRIGNY

Avis de mise à l'enquête publique
du projet de zonage d'assainissement

Par arrêté en date du 16 janvier 2014, le Maire de la commune de Serrigny a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement.
Pendant toute la durée de l'enquête, du 17 février au 19 mars 2014, soit 31 jours consécutifs, un registre ainsi que le dossier seront déposés à la mairie de Serrigny, ces documents seront mis à la disposition du public aux heures habituelles de réception, à savoir:
Mardi : 11 heures / 12 heures 30
Jeudi : 17 heures 30 / 18 heures 30
Toute personne intéressée par ce projet peut obtenir des informations en s'adressant à la mairie de Serrigny
Pendant la durée de la mise à disposition du dossier au public, les éventuelles observations sur le zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou adressées par courrier à Monsieur le commissaire-enquêteur, à la marie de Serrigny.
A cet effet, Monsieur Michel Breuillé est désigné en qualité de commissaire-enquêteur, et Monsieur André Patignier est nommé en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon.
Monsieur Michel Breuillé se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations les :
Mardi 18 février 2014 de 9 h 00 à 12 h 00
Jeudi 6 mars 2014 de 16 h à 19 h
Mardi 18 mars 2014 de 14 h à 17h
A l'expiration de l'enquête, le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de trente jours pour rendre son rapport et ses conclusions. Il seront consultables par le public dés qu'ils auront été transmis en mairie, durant une année à compter de la date de clôture de l'enquête.
Faisant suite, la décision prise par Madame le Maire sera une approbation assortie de prescriptions ou bien un refus.

AL890511916

DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL SEVELEC

en liquidation au capital de 7500 euros.
Siège: 3 rue Saint Jean,
89400 Bussy en othe.
RCS Sens 444183099.

Suite A.G.E du 24-01-2014 et à compter du 08-01-2014: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépot comptes de liquidation au RCS de Sens

AL890511805

EARL DES CHAUMES

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : route de Lignières
les Chaumes, 89700 Tronchoy
421 261 520 RCS Auxerre

Avis de clôture de liquidation
Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2013, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL890511810

SCI DES DEUX J

au capital de 3.000 €
Ayant son siège social à Domats (89150)
45, étang de la Rôtie
RCS Sens n° 323 006 080

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 août 2013, les associés de la SCI LES DEUX J ont à l'unanimité décidé de la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable.
Tous pouvoirs sont donnés à Madame Jocelyne Renaudie, gérante, désignée comme liquidateur.
Les opérations de liquidation seront effectuées en l'étude de Maître Fabienne RACE, notaire à Auxerre (89000) 22, rue du Puits des Dames, lieu où doivent être adressées la correspondance et les oppositions.
Pour avis
La gérante

AL890511868

L'EXOTIC

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 64 Grande Rue
89340 Villeblevin
788 811 842 RCS Sens

L'AGE réunie le 12/12/2013 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
ICAUNAISE DU MEUBLE SARL
Redressement Judiciaire du 25/09/2012 du
'LE FAILLITAIRE' 3, Avenue des Fonderies de Pont
89100 Saint Denis Les Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 19 novembre 2013.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890511543

au titre de la procédure suivante :
EURO TRANSPACK SARL
Liquidation Judiciaire du 13/04/2010 du 13/04/2010
22 avenue des Promenades 89340 Villeneuve la Guyard
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 14 août 2009.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890511877

au titre de la procédure suivante :
SO2PAR SARL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 26/03/2013
18, Rue Principale Hameau de Miremy 89140 Pont sur Yonne
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 10 janvier 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890511836

au titre de la procédure suivante :
MOURAD TRANSPORTS SARL
Liquidation Judiciaire du 09/04/2013
30, Avenue Vauban 89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 10 janvier 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890511837

au titre de la procédure suivante :
MG MUSIQUE SARL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 09/04/2013
41, Rue Alsace Lorraine 89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 10 janvier 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890511838

au titre de la procédure suivante :
GEOSTAR TECHNOLOGIES SASU
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/05/2013
12, rue du Cedec 89120 Charny
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 10 janvier 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890511839

au titre de la procédure suivante :
LEGEMBRE Frédéric
Liquidation Judiciaire simplifiée du 12/03/2013
42, Rue de la Forêt de Lancy 89190 Saint Maurice aux Riches Hommes
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 10 janvier 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890511840

au titre de la procédure suivante :
VILLENEUVE GARAGE SARL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 23/11/2010
48, Rue du Général de Gaulle 89340 Villeneuve-La-Guyard
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 janvier 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890511849

le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Béatrice Vallon, demeurant 32 Rue Bonnevin Carre, 77130 Montereau Faut Yonne, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est fixé 64 Grande Rue, 89340 Villeblevin
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Pour avis
Le Liquidateur

AL890511888

e-B.E.

SARL en liquidation au capital de 2 260 euros
3 Rue de Montillot, 89660 Châtel Censoir
507 633 592 RCS Auxerre

Par décision du 30/09/2013, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargée de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Auxerre, en annexe au RCS

AL890511893

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

M

SARL à capital variable
au capital de 2000 €
Siège social : Impasse des Amoureux,
89140 Pont-sur-Yonne
793 532 953 RCS de Sens

L'AGE du 27/12/2013 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 2000 Euros, à 352000 Euros
Modification au RCS de Sens

AL890511865

VEBE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
porté à 100 000 euros
Siège social : Route de Courlon
RD 470, 89140 Sergines
351 479 118 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 24/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social de 92 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à huit mille euros (8 000 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 euros)
Pour avis
La Gérance

AL890511872

MOULIN DUMEE A SENS

Société Anonyme à directoire
et conseil de surveillance
Au capital de 300 000 €
Siège social : 20 Rue Amédée Guérard
89100 Sens
706 080 058 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire en date du 31/12/2013 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 500 000 € par incorporation d'une partie de la réserve ordinaire.
Le capital social est ainsi porté à la somme de 1 800 000 € ; il est divisé en 15 000 actions de 120 € chacune.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
Pour avis

AL890511909

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

E.U.R.L DOC DAN SERVICES

SARL Unipersonnelle
au capital de 200.00 Euros
28 rue de la Fontaine,
89330 St Julien du Sault
513715128 R.C.S. Sens

Par décision du Gérant en date du 31 juillet 2013 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15 rue du Commerce, Chez S.AUX.S, 89500 Villeneuve sur Yonne à compter du 1 octobre 2013.
Gérance : Monsieur Daniel Hardy, demeurant 21 Avenue Wilson, 89330 St Julien du Sault
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL890511859

SCI MARSYJO

SCI au capital de 185 987,80 €
Siège social
10, rue des Clérimois
ZI des Vauguillettes 89100 Sens
385 137 229 RCS Sens

Par décision du 15/01/14, le gérant de la société a décidé de transférer le siège social à Sens (89100), 3 bis, boulevard Maupeou, à compter du 15/01/14. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL890511898

SCI LA GUINEE

SCI au capital de 74 700,02 €
Siège social : 10 rue des Clérimois
ZI des Vauguillettes - 89100 Sens
387 870 934 RCS Sens

Par décision du 15/01/14, le gérant de la société a décidé de transférer le siège social à Sens (89100), 3 bis, boulevard Maupeou, à compter du 15/01/14. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL890511899

SCI JUNIFRE

SCI au capital de 123 483,70 €
Siège social
10, rue des Clérimois
ZI des Vauguillettes 89100 Sens
383 975 687 RCS Sens

Par décision du 15/01/14, le gérant de la société a décidé de transférer le siège social à Sens (89100), 3 bis, boulevard Maupeou, à compter du 15/01/14. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL890511902

SCI JASYBE

SCI au capital de 163 120,45 €
Siège social
10, rue des Clérimois
ZI des Vauguillettes 89100 Sens
326 368 602 RCS Sens

Par décision du 15/01/14, le gérant de la société a décidé de transférer le siège social à Sens (89100), 3 bis, boulevard Maupéou, à compter du 15/01/14. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL890511903

➜ NOMINATION

SOCIETE DES CARS LAMBERT

SAS au capital de 800.000 Euros
Siège social : Rue Saint-Pregts,
89140 Gisy-Les-Nobles
338 735 384 RCS Sens

Aux termes des délibérations de l'AGO du 27 décembre 2013, et à compter du 1er janvier 2014, la collectivité des associés a décidé de nommer :
- M. Laurent Gugumus, demeurant 7 rue Geyling, 67330 Bouxwiller, en qualité de nouveau Président, en remplacement de M. Patrick Lambert, démissionnaire ;
- et M. Marc Ignace Eschenlauer, demeurant 3 rue Tuilerie, 67210 Bernardswiller, en qualité de Directeur Général.
Modification au RCS de Sens

AL890511890

MAITRE CHRISTOPHE NOËL
Avocat spécialisé
en droit des Sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens

SCAN 89

Société Anonyme
au capital de 60 979,60 euros
Siège social :
Centre Commercial La Gaillarde
Place de l'Europe 89100 St Clément
382 818 227 RCS Sens

Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 15 janvier2014, Monsieur Daniel Després, demeurant à Lescure d'Albigeois(81) lieudit «Randalm», a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 16 janvier 2014 et pour une durée équivalente à celle du mandat du Président, soit jusqu'au 30 juin2014, en remplacement de Monsieur Hugues Pierron, démissionnaire.Pour avis, le Conseil d'Administration

AL890511864

➜ DIVERS

CHAMPAGNE BOURGOGNE
BANQUE ET ASSURANCES

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société Coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social à Troyes (10000)
269, Faubourg Croncels
Siège administratif à Dijon (21000)
18, rue Davout,
Immatriculée sous le n° SIREN 775 718 216
RCS Troyes
Société de courtage d'assurances immatriculée auprès de l'ORIAS
sous le n° 07 019 188

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 184,93 euros par titre.
Il assure un rendement total (y compris dividende) de 6,5% par rapport au prix de référence du 31 décembre 2012.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 24 janvier 2014 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence des C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Il prendra effet à compter du 1er février 2014 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois précédant le détachement du coupon.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.ca-cb.fr.

AL890511918

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 décembre 2013,
Il a été consenti un contrat de location-gérance à la SARL CESAPOM au capital de 1 000 euros, sis 1 Route de Ouanne, 89520 Saint Sauveur en Puisaye, en cours d'immatriculation au RCS Auxerre.
Représentée par Mme. Nathalie Bogdanski, demeurant 1 Route de Ouanne, 89520 Saint Sauveur en Puisaye.
Par Mme. Nathalie Bogdanski
Demeurant 1 Route de Ouanne, 89520 Saint Sauveur en Puisaye
Et concernant un fonds de commerce d'Hôtel, restaurant, sous l'enseigne «Le Cheval Blanc»;
Sis 1 Route de Ouanne, 89520 Saint Sauveur en Puisaye
Inscrit au RCS Auxerre sous le n° 441 879 038 00012
Pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2014.
Pour Avis.

AL890511853

N'LIGHT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 rue du Cimetière, Laborde,
89000 Auxerre
799 055 173 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 20 janvier 2014, l'assemblée générale extraordinaire a nommé M. Norbert Fraize, demeurant 4 rue du Cimetière, Laborde, 89000 Auxerre aux fonctions de gérant à compter du 1er janvier 2014.
Pour avis, la gérance.

AL890511863

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

DECHAMBRE DANIEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : Zone Artisanale
89510 Veron
RCS Sens 437 771 751

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2013, l'associé unique a nommé:
- Julien Dechambre, demeurant 3 rue Alexis Cornu 89510 Veron,
en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bernard Dechambre, démissionnaire.
Pour avis
La Gérance

AL890511875

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé en droit des Sociétés
15 rue Pasteur
89100 Sens

CHEROY MOTOS

Société à responsabilité limitée
au capital de 130 000 euros
Siège social : 1 rue de l'Artisanat
89100 Paron 439 898 800 RCS Sens

Gérance
Aux termes d'une délibération en date du 23 janvier 2014, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Thierry Maurin de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Ghislaine Pommier, demeurant à Chigy(89190) 10 Grande Rue, pour une durée illimitée à compter de ce jour.
Pour avis, la Gérance.

AL890511906

➜ VENTE

Acte de cession d'un fonds de commerce
Suivant acte sous seing privé en date à Paris du 01/01/2014, enregistré au SIE de Paris 9ème Ouest le 21/01/2014, bordereau n°2014/82, case n°13, la société VFLI, SAS, au capital de 21.319.200 € dont le siège social est sis 6 rue d'Amsterdam à Paris (75009), identifiée au RCS de Paris sous le numéro 408 169 043 a cédé à la société SFERIS, SAS au capital de 1.500.000 € dont le siège social est sis 16 rue Martel à Paris (75010) , identifiée au RCS de Paris sous le numéro 514 368 034, son fonds de commerce constitué par la branche d'activité de réalisation de toutes prestations de services dans les domaines suivants : maintenance, exploitation et gestion infrastructure des lignes du Morvan (à l'exception de toute activité de traction ferroviaire que ce soit).
Le fonds de commerce est exploité dans deux secteurs Est et Ouest du Morvan (Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne), le premier reprenant l'axe Avallon-Autun, le second reprenant les 2 axes Clamecy-Cergy la Tour et Clamecy-Nevers, le siège social et l'établissement principal étant situés 6, rue d'Amsterdam -75009 Paris.
La cession a été réalisée moyennant le prix principal de 118.000 €, se rapportant aux éléments incorporels, et ce avec effet au 01/01/2014 à zéro heure.
Pour la réception des oppositions, domicile est élu pour la validité auprès de l'Etude JONCOUR S. et LEGOUGE Ph., 9, bd Maupéou - BP453 -89104 Sens Cedex et pour la correspondance : à l'adresse du Cabinet TDC AVOCATS, 4 rue Quentin Bauchart 75008 Paris.
Les oppositions seront reçues à compter de la date de la publication au BODACC et ce pendant dix jours.

AL890511910

Acte de cession d'un fonds de commerce
Suivant acte sous seing privé en date à Paris du 01/01/2014, enregistré au SIE de Paris 9ème Ouest le 21/01/2014 bordereau n°2014/82, case n°13, la société VFLI, SAS, au capital de 21..319.20€0 dont le siège social est sis 6 rue d'Amsterdam à Paris (75009), identifiée au RCS de PARIS sous le numéro 408 169 043 a cédé à la société SFERIS, SAS au capital de 1.500.000€ dont le siège social est sis 16 rue Martel à Paris (75010) identifiée au RCS de Paris sous le numéro 5l4 368 034, son fonds de commerce constitué par la branche d'activité de réalisation de toutes prestations de services dans les domaines suivants : maintenance, exploitation et gestion infrastructure des lignes du Morvan (à l'exception de toute activité de traction ferroviaire que ce soit).
Le fonds de commerce est exploité dans deux secteurs Est et Ouest du Morvan (Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne), le premier reprenant l'axe Avallon-Autun, le
second reprenant les 2 axes Clamecy-Cergy la Tour et Clamecy-Nevers, le siège social et l'établissement principal étant situés 6 , rue d'Amsterdam- 7 5009 Paris.
La cession a été réalisée moyennant le prix principal de 118.000 €, se rapportant aux éléments incorporels, et ce avec effet au0lI0l12014 à zéro heure.
Pour la réception des oppositions, domicile est élu pour la validité auprès de l'Etude CLINARD, PASSET, Huissiers de justice, 9-17, rue du 24 août, BP 363, 89006
Auxerre Cedex et pour la correspondance à l'adresse du Cabinet TDC AVOCATS, 4 rue Quentin Bauchart 75008 Paris.
Les oppositions seront reçues à compter de la date de la publication au BODACC et ce pendant dix jours.

AL890511915

➜ FUSION

SOFFAL
Société Juridique et Fiscale
Franco-Allemande
Société d'Avocats inscrite
au Barreau de Paris
153 boulevard Haussmann-75008 Paris

TUBAUTO
SAS au capital de 17.600.000 €
Siège social : 7 rue des Salcys
ZI -89100 Gron
342 817 947 RCS Sens

SOCIETE CIVILE SEBACRI
Société Civile au capital de 1.000 €
Siège social : 5 rue des Salcys
89100 Gron
490 468 832 RCS Sens

Par décision des associés de la société TUBAUTO en date du 30/12/2013, et après avoir pris acte du rapport du Président et du projet de fusion en date du 15/11/2013 contenant apport à titre de fusion par la SOCIETE CIVILE SEBACRI de l'ensemble de ses biens et droits, il a été accepté et approuvé dans toutes les dispositions cet apport-fusion. La société TUBAUTO étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la SOCIETE CIVILE SEBACRI, la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital et la SOCIETE CIVILE SEBACRI sera du fait de la réalisation définitive de ladite fusion immédiatement dissoute sans liquidation.
Par décision de l'associé unique de la SOCIETE CIVILE SEBACRI en date du 30/12/2013, il a été approuvé dans toutes ses dispositions l'apport-fusion et a été constaté la réalisation définitive de la dissolution sans liquidation.
Les dépôts prescrits par la loi seront effectués au RCS de Sens.

AL890511866



Sur la piste des prédateurs

Le Muséum d'Histoire naturelle à Auxerre présente jusqu'au 8 juin prochain, une exposition sur les prédateurs. Un monde méconnu, avec ses lois et ses règles, mais aux acteurs parfois surprenants

On associe souvent la notion de prédateur à quelques animaux emblématiques comme le loup, le requin ou le tigre, alliant puissance et terreur, mais quelle est vraiment la définition d'un prédateur en biologie ? «Un être vivant qui tue d'autres êtres vivants pour se nourrir…» C'est ainsi que plantes et champignons peuvent être parfois de redoutables prédateurs !La nouvelle exposition temporaire du Muséum auxerrois d'Histoire Naturelle mêle prédateurs mythiques et moins connus, espèces exotiques et animaux bourguignons, invitant les visiteurs à un parcours initiatique au travers de cinq salles, pour découvrir la diversité, les stratégies et les armes d'un monde souvent méconnu et réfléchir à la notion même de prédateur.

En guise d'introduction à la visite, quelques petites «scènes de crimes» : des œufs de passereaux brisés.., des pelotes de réjection pleines de petits os.., des coquilles d'escargots vides… Que s'est-il passé ? Qui est le coupable ? Les visiteurs sont invités à faire preuve de sagacité pour repérer les pièges ou les prédateurs insoupçonnés… La distinction n'est pas si facile, d'autant que chaque prédateur est susceptible d'être lui aussi, la proie d'un autre. Ainsi, les méduses sont la proie des poissons…, mais les œufs et alevins de ces mêmes poissons sont la proie des méduses !

Jeune prédateur mais vieux végétarien

Certains animaux sont prédateurs dans leur jeunesse ou leur phase larvaire, puis changent de régime alimentaire à l'âge adulte. C'est le cas de quelques papillons : leur chenille est prédatrice et mange des insectes, des escargots ou des araignées, là où le papillon devenu adulte consomme le nectar des fleurs. Chez les grenouilles et crapauds, c'est l'inverse : le têtard est herbivore et l'adulte insectivore.

Certains prédateurs sont qualifiés «d'opportunistes» : à l'image du lion, dont la réputation redoutable est mise à mal par le fait qu'ils ne consomment que 60 % de proies environ pour 40 % de charognes. L'adage est bien connu dans la savane : «il est plus facile de manger un animal mort que de se fatiguer à en attraper un !» Et puis, rien ne sert de courir, il faut surtout être bien adapté à la proie que l'on veut chasser : ainsi, les cônes (ou escargots de mer), petits coquillages aux belles couleurs, sont de redoutables prédateurs en dépit de leur lenteur. S'ils sont incapables d'attraper leurs proies (poissons, mollusques…) à la course, ils peuvent les immobiliser en projetant des dards empoisonnés.



Le gentil rouge-gorge peut aussi se transformer en redoutable prédateur vis-à-vis des vers de terre et escargots

Des prédateurs insoupçonnés

Sommes nous prêts à partager notre salon ou jardin avec un prédateur ? Posée ainsi, il y a peu de risques que la question amène une réponse positive… Et pourtant, il y a bien longtemps que du chat domestique à la libellule, en passant par le rouge-gorge et l'écureuil, nous les côtoyons sans même imaginer leur fonction première.

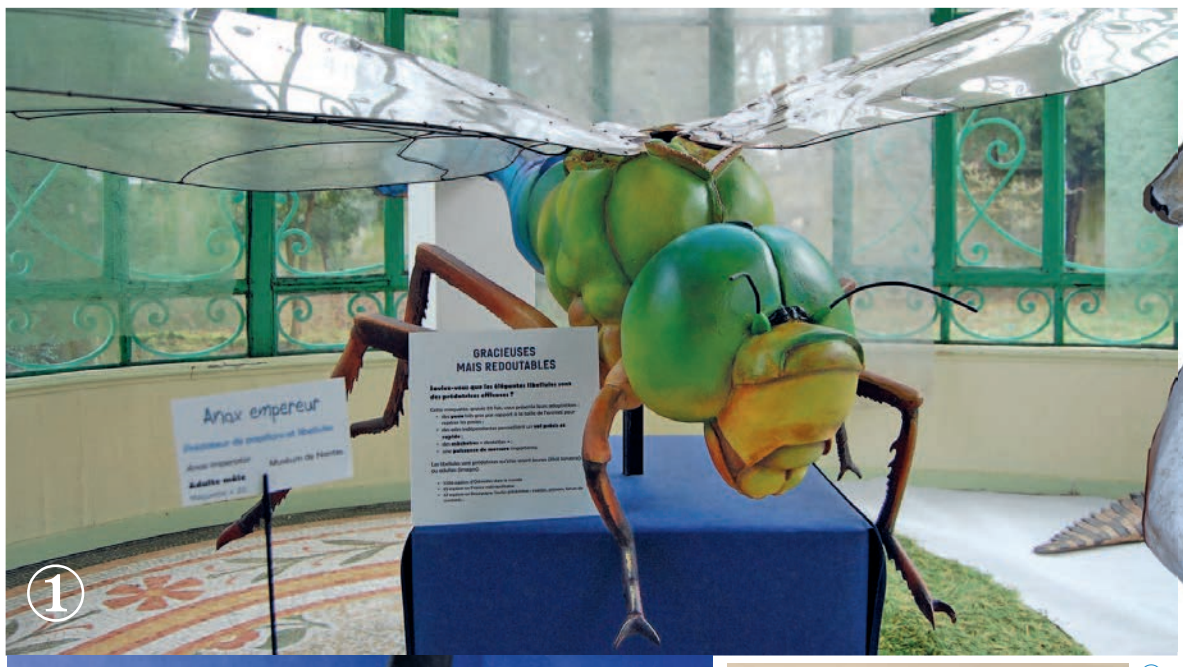
Qu'elles soient à l'état larvaire ou adultes, toutes les libellules sont prédatrices, équipées de mâchoires dentelées et d'une puissance de morsure importante. En Bourgogne, 67 espèces ont été répertoriées, toutes gourmandes d'insectes, têtards, poissons… Redoutable aussi, le rouge-gorge familier de nos jardins, qui se goinfre d'escargots et vers de terre. Adepte du même régime la musaraigne mange pour sa part l'équivalent de 75 % de son poids chaque jour ! Quant au *«gentil»* écureuil roux, les noisettes ne suffisent pas à combler son appétit et il n'hésite pas à s'attaquer aux œufs dans les nids, voire même aux oisillons ! Si le chat a conservé son instinct de chasseur, c'est probablement qu'il a été domestiqué pour ses instincts de prédateur, protégeant les récoltes des rongeurs. Un avantage indéniable pour des civilisations basées sur l'agriculture. Même bien nourri, le « Felis silvestris catus » (ou chat domestique !), n'hésite pas à tuer des proies sauvages (petits oiseaux, rongeurs, lézards…). On estime ainsi à plus de 100 millions de proies ainsi tuées chaque année.

Et le monde végétal… ?

Ni animaux, ni végétaux, les champignons sont des êtres étonnants et peuvent eux aussi se transformer en véritables prédateurs, attrapant, grâce à des filaments souterrains collants, de minuscules vers (les nématodes), qu'ils digèrent ensuite. Encore plus original, certaines espèces à l'image du champignon Arthrobotrys, attrapent ces mêmes nématodes au lasso, les capturant dans des boucles de leurs filaments !

Sur 250 000 plantes à fleurs connues, plus de 500 sont carnivores, utilisant des moyens élaborés pour attirer et piéger des proies : que l'insecte soit pris au piège dans des poils collants, se noie dans un réceptacle en forme d'urne, ou soit capturé quand les feuilles de la plante se referment sur lui… Pour certaines, c'est une question de survie : vivant dans des zones très pauvres en nutriments, elles utilisent ce *«régime protéinique»* en complément de l'alimentation classique des plantes qu'est la photosynthèse.Et nul besoin de s'envoler bien loin pour en rencontrer, on en trouve en Bourgogne ! Il suffit de se promener dans les bois de Branches, aux portes d'Auxerre, pour dénicher la redoutable *«Drosera rotundifolia»*… Amis des animaux, tenez vos toutous en laisse !

DOMINIQUE BERNERD



①


②


③


④

① Autre prédatrice efficace, la libellule, avec des yeux surdimensionnés pour mieux repérer sa proie, des mâchoires dentelées et une morsure redoutable (maquette grossie 20 fois).
② *«Supraprédateur»*, l'ours blanc n'a qu'un seul concurrent redoutable : l'homme !
③ Le requin fait partie des prédateurs emblématiques. Mais on sait moins que leur diminution et leur positionnement dans le mécanisme de la chaîne alimentaire, à pour conséquence une prolifération des méduses.
④ Plante carnivore de type *Dionea Muscicapula*, originaire d'Amérique du Nord. L'insecte est pris au piège quand ses feuilles se referment sur lui.

▶Infos pratiques

Exposition ouverte jusqu'au 8 juin 2014 Muséum d'Histoire Naturelle 5, boulevard Vauban à Auxerre
Horaires : lundi à vendredi de 13 h 30 à 17 h 30 et dimanche, de 14 h à 17 h30 Fermé les samedis et jours fériés
Réservation obligatoire pour les groupes au 03 86 72 96 40
Autour de l'exposition (Grand Public) ; Livret de visite (pour les enfants sachant lire) Ateliers parents /enfants (gratuits, sur réservation), pendant les vacances scolaires : *«Qui mange qui ? Une chaîne alimentaire en dominos !»*, à partir de 6 ans, les 24 et 28 février et le 5 mars, à 10 h 30 et 14 h 30 ; *«Sur les traces des prédateurs»*, à partir de 5 ans, les 26 février, 3 et 7 mars, à 10 h 30 et 14 h 30 ; *«Ne réveillez pas le prédateur !»*, à partir de 7 ans, mercredi 23 et lundi 28 avril et vendredi 2 mai, à 10 h 30 et 14 h 30 ; *«Sur les traces des prédateurs»*, à partir de 5 ans, les 25 et 30 avril à 10 h 30 et 14 h 30